



Rapport sur les
opérations effectuées
en vertu de la *Loi*
SUR LES ACCORDS DE
BRETTON WOODS ET
DES ACCORDS CONNEXES
2000



Rapport sur les
opérations effectuées
en vertu de la *LOI*
SUR LES ACCORDS DE
BRETTON WOODS ET
DES ACCORDS CONNEXES

2000

Préparé par
la Direction des finances et
des échanges internationaux
Mars 2001



Pour obtenir des exemplaires
supplémentaires du présent rapport annuel, s'adresser au

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse
<http://www.fin.gc.ca/>

This document is also available in English.

N° de cat. F1-28/2000F
ISBN 0-662-85701-1



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Fonds monétaire international.....	7
Aperçu	7
Les avantages de l'adhésion	7
Les priorités du Canada au sein du FMI	9
Évolution de la situation économique et financière dans les économies de marché émergentes	11
Initiatives visant la promotion de la stabilité financière internationale.....	13
Réduction de la pauvreté et allègement de la dette.....	22
Prêts : la situation en 2000	23
La gestion des intérêts du Canada au FMI.....	24
Bureau du Canada au FMI.....	25
La participation financière du Canada.....	26
Les prochains défis	29
Banque mondiale	30
Aperçu	30
Rapport sur le développement dans le monde, 2000-2001	32
Appuyer les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté lancées par les pays	35
Biens collectifs mondiaux	37
Consultations et communication de l'information.....	39
Améliorer la coordination avec d'autres organismes	41
Autres activités de la Banque mondiale au cours de l'exercice 2000.....	42
Association internationale de développement	46
Priorités de l'IDA.....	47
Les priorités du Canada à la Banque mondiale.....	51
La gestion des intérêts du Canada à la Banque mondiale.....	64
Les achats de biens et de services canadiens à la Banque mondiale.....	66
Société financière internationale.....	69
Agence multilatérale de garantie des investissements.....	70
Découvrir les débouchés	70
La participation financière du Canada.....	71
Les prochains défis	72

Questions communes	74
Aperçu	74
Renforcement des secteurs financiers	74
Réduction de la dette multilatérale.....	76
Participation de la Banque mondiale et du FMI à la conférence des Nations Unies sur le financement du développement	80

Annexes

1. Accords de prêt du Fonds monétaire international en vigueur au 31 décembre 2000	81
2. Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et crédits de l'Association internationale de développement – Exercice 2000.....	83
3. Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et crédits de l'Association internationale de développement aux pays en développement	84
4. Dépenses des emprunteurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement – Biens et services canadiens, au 30 juin 2000.....	85
5. Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et prêts cumulatifs de l'Association internationale de développement, par pays – au 30 juin 2000	87
6. Projets approuvés pour l'aide de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement pendant l'exercice 2000, par pays	92

INTRODUCTION

Les institutions issues des accords de Bretton Woods – le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale – ont été fondées à l'occasion d'une conférence tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, en 1944. Le FMI a été créé pour promouvoir le fonctionnement harmonieux du système monétaire international, encourager le commerce international et favoriser des taux élevés de croissance économique durable. Il est devenu le pivot du système monétaire international. Le FMI surveille les politiques économiques des pays membres, fournit des conseils stratégiques et offre une aide financière à court et à moyen terme aux pays qui font face à des problèmes de balance des paiements.

La Banque mondiale a pour but de réduire la pauvreté en relevant le niveau de vie et en favorisant le développement durable dans les pays en développement. En sa qualité d'institution de développement la plus importante au monde, elle offre une aide sous diverses formes aux pays en développement, notamment des prêts et une aide technique dans le cadre de projets qui favorisent la croissance durable et la qualité de vie, ainsi que des conseils de stratégie économique structurelle. Le Groupe de la Banque mondiale se compose de quatre organismes : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI). La BIRD et l'IDA ensemble sont couramment appelées « Banque mondiale » (la « Banque »). L'IDA est l'organisme qui aide les pays en développement les plus pauvres du monde.

Le Canada est, avec la Chine, le huitième membre en importance du FMI après les six autres pays du Groupe des Sept (G-7) et l'Arabie saoudite. Il est le sixième membre en importance de la Banque. Le Canada représente en outre l'Irlande et certains pays des Caraïbes¹ auprès du FMI et de la Banque. La participation formelle du Canada à ces deux institutions est autorisée en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, dont l'article 13 se lit comme suit :

Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celui-ci ne siège pas, dans les trente premiers jours de séance ultérieurs de l'une ou l'autre chambre, un rapport d'activité pour l'année civile précédant cette date contenant un résumé général des opérations visées par la présente *Loi* et un exposé détaillé de toutes les opérations qui intéressent directement le Canada, notamment les ressources du groupe de la Banque mondiale et les prêts qu'elle consent, les sommes souscrites et les contributions faites par le Canada, les emprunts effectués au Canada et l'obtention de biens et services canadiens.

¹ Le Canada représente 10 pays des Caraïbes au sein du FMI : Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie de même que Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Outre ces pays, le Canada représente la Guyane auprès de la Banque mondiale.

Le présent rapport a été établi conformément à cette disposition. Les sections qui suivent portent sur les activités et les opérations du FMI, puis de la Banque mondiale, en 2000. La dernière section traite des questions intéressant ces deux institutions. Les annexes renferment des tableaux chiffrés et détaillés sur les activités effectuées au cours de l'année.

Rôles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale

Fonds monétaire international

- Surveille le système monétaire international et favorise la coopération monétaire internationale.
- Favorise les relations de change ordonnées entre les pays membres.
- Offre une aide financière à court et à moyen terme aux pays qui sont aux prises avec des problèmes de balance des paiements.
- Tire principalement ses ressources financières des quotes-parts des États membres.

Banque mondiale

- Fournit une aide en vue de réduire la pauvreté en investissant dans la santé et l'éducation.
- Favorise le développement économique et la réforme structurelle dans les pays en développement.
- Aide les pays en développement en finançant à long terme des projets et des programmes de développement.
- Offre une aide financière aux pays en développement les plus pauvres, par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement.
- Stimule l'entreprise privée et l'investissement privé dans les pays en développement, essentiellement par l'intermédiaire de ses filiales, la Société financière internationale et l'Agence multilatérale de garantie des investissements.
- Obtient la plupart de ses ressources financières au moyen d'emprunts sur le marché obligataire international.
- Favorise les flux de capitaux et de technologie à des fins productives vers les pays en développement en fournissant une assurance-investissement couvrant les risques non commerciaux dans les pays en développement.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Aperçu

Puisqu'il compte beaucoup sur le commerce international, le Canada a nettement intérêt à maintenir un système monétaire international solide, qui favoriser la libre circulation des biens, des services et des avoirs financiers. Le FMI favorise la stabilité financière et la croissance économique à l'échelle internationale en fournissant une aide stratégique, financière et technique aux pays qui sont aux prises avec des déséquilibres externes non soutenables et avec les problèmes économiques qui s'y rattachent.

Les avantages de l'adhésion

L'adhésion au FMI offre des avantages particuliers :

- Le ministre des Finances est l'un des gouverneurs du Fonds; il élit un administrateur au sein du Conseil d'administration, lequel regroupe 24 membres. Cette représentation permet au Canada d'exercer en haut lieu une influence sur les décisions du FMI au sujet des programmes d'aide destinés à certains pays et des grandes questions stratégiques qui touchent le système financier mondial.
- Par l'examen périodique de l'économie canadienne, le FMI offre au Canada une source indépendante de conseils stratégiques sur les politiques macroéconomiques, dont il discute de façon régulière avec les représentants canadiens du ministère des Finances, d'autres organismes gouvernementaux et de la Banque du Canada.
- Les efforts déployés par le FMI pour que les pays respectent leurs obligations, notamment celles se rapportant aux programmes appuyés par le Fonds, contribuent à assurer le remboursement des prêts bilatéraux que leur consent le Canada et l'utilisation efficace de l'aide canadienne bilatérale de développement.
- La participation financière du Canada au FMI lui rapporte des intérêts aux taux du marché.
- Si le Canada éprouvait de graves problèmes au chapitre de la balance des paiements, il pourrait demander une aide financière au FMI.

Les rouages du FMI

Le FMI fonctionne à la manière d'une caisse de crédit. Il dispose de vastes ressources provenant des pays membres, dont ceux-ci peuvent se prévaloir pour les aider à corriger des déséquilibres provisoires de balance des paiements.

Les pays membres fournissent au FMI des ressources dont le montant est déterminé par des quotes-parts d'après leur importance relative dans l'économie mondiale. La quote-part d'un pays permet de déterminer dans quelle mesure il pourra puiser dans les ressources du Fonds s'il fait face à des problèmes économiques. À la fin de 2000, l'ensemble des quotes-parts des 183 membres du FMI s'établissait à 210,7 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS)¹.

Un pays membre utilise les ressources générales du FMI en achetant (opération appelée « tirage ») des devises d'autres pays membres avec sa propre monnaie (montant équivalent). Le pays membre rachète (rembourse) ses propres devises au FMI à l'aide des devises d'autres pays membres sur une période spécifiée, moyennant intérêts. Ainsi, les pays membres se font mutuellement crédit.

Les pays membres qui cherchent à obtenir une aide financière peuvent recourir à une « tranche de réserve » et à quatre « tranches de crédit », dont chacune représente 25 % de leur quote-part. Une fois la première tranche de crédit utilisée, le pays membre et le FMI doivent conclure une entente portant sur une série de mesures et de réformes économiques visant à éliminer la source des problèmes de balance des paiements et à instaurer les conditions nécessaires à une croissance durable et non inflationniste.

Selon la durée prospective du problème, ces mesures font l'objet d'un accord de confirmation ou d'un mécanisme élargi de crédit. Les accords de confirmation s'échelonnent sur 12 à 18 mois, tandis que les mécanismes élargis de crédit durent généralement trois ans. Les pays aux prises avec une crise qui risque de se propager à d'autres pays peuvent aussi obtenir une aide financière d'urgence par l'intermédiaire de la Facilité de réserve supplémentaire, mise sur pied en décembre 1997. En outre, des lignes de crédit à titre éventuel ont été créées en février 1999 à l'intention de pays ayant adopté de saines politiques, mais qui sont néanmoins vulnérables en cas de propagation d'une crise.

Les pays membres peuvent également se prévaloir des mesures d'aide financière prévues à des fins précises, dont la Facilité de financement compensatoire. Celle-ci permet d'accorder une aide financière aux pays membres aux prises avec un déficit d'exportation temporaire ou qui subissent les effets néfastes d'autres chocs externes imprévus.

Les pays en développement à faible revenu ont accès à une aide financière à des conditions de faveur dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (l'ancienne Facilité d'ajustement structurel renforcée), sous forme de prêts à faibles taux d'intérêt assortis de périodes de remboursement prolongées.

¹ Le DTS (droit de tirage spécial) est l'unité de compte normalisée des opérations du FMI. Il représente un panier pondéré de quatre devises importantes : le dollar américain, le yen japonais, la livre sterling et l'euro. À la fin de 2000, un DTS valait 1,99 \$CAN.

Les priorités du Canada au sein du FMI

Stabilité économique et financière mondiale

Au cours de ses premières années d'existence, le FMI a aidé ses membres à corriger des problèmes à court terme de balance des paiements relevant des comptes courants grâce à une combinaison d'aide financière et de mesures d'ajustement. Toutefois, au fil du temps, le rôle du Fonds a évolué avec la transformation de l'économie mondiale, porteuse de nouveaux problèmes, et couvre maintenant des problèmes de balance des paiements d'origine structurelle et nécessitant une période d'ajustement plus longue. Qui plus est, le démantèlement des contrôles du capital a nettement rehaussé l'importance des mouvements transfrontaliers de capitaux privés. Les crises financières qui ont touché certaines économies de marché émergentes depuis le milieu de 1997 ont fait ressortir les lacunes du système financier international et rappelé le besoin de remanier l'architecture financière mondiale, c'est-à-dire les institutions et les règles internationales qui régissent la coopération économique et financière à l'échelle internationale. Le Fonds lui-même fait face à un sérieux défi, qui consiste à aider à prévenir et à régler les crises du compte capital.

L'année qui s'achève a vu paraître un certain nombre d'études et de propositions visant à accroître l'efficacité du FMI dans un monde caractérisé par les flux considérables de capitaux privés. En outre, les assises du FMI et de la Banque mondiale de l'an dernier, à Washington et à Prague, ont été l'occasion de manifestations de grande envergure au sujet de la mondialisation et du rôle des institutions financières internationales. Ces manifestations traduisaient dans une certaine mesure l'impression voulant que, même si l'intégration économique et financière accrue engendre d'énormes retombées économiques, ce ne sont pas tous les pays ou tous les groupes à l'intérieur des pays qui profitent de l'économie mondiale. Conscients du besoin de donner suite à ces préoccupations, les participants aux réunions se sont fermement engagés à faire en sorte que la mondialisation profite à tous les citoyens du monde, notamment les plus pauvres et les plus vulnérables. Travaillant de concert avec la Banque mondiale, le Fonds est considéré comme étant particulièrement bien placé pour contribuer à cet effort d'envergure mondiale.

En coopération avec ses partenaires internationaux, le Canada a participé activement aux travaux visant à déterminer les aspects devant faire l'objet de réformes et à mettre en œuvre les changements requis. En 1999, les ministres des Finances du G-7 ont recommandé certaines mesures pour renforcer le système financier international, réduire les risques de crises financières et permettre une gestion plus efficace des crises futures. Vint ensuite le rapport des ministres des Finances du G-7 aux chefs d'État et de gouvernement sur le renforcement de l'architecture financière internationale, rendu public en juillet 2000, à Fukuoka. Ce document propose des mesures pour encadrer la poursuite des travaux sur la réforme du FMI en matière de renforcement de la surveillance, la mise en œuvre des normes et des codes internationaux, la réforme des mécanismes du FMI et le renforcement de la régie du FMI.

Le nouveau directeur général du FMI, M. Horst Köhler, a également souligné le besoin d'articuler une vision du rôle futur du FMI pour encadrer les travaux sur la réforme du Fonds. Il a réclamé pour l'institution un rôle plus ciblé, misant sur la promotion de la stabilité macroéconomique et financière.

L'un des objectifs clés du Canada consiste à veiller à ce que le Fonds soit en mesure de promouvoir la stabilité financière internationale. À cette fin, la réforme devrait privilégier :

- l'élaboration d'un cadre approprié pour la participation du secteur privé à la prévention et au règlement des crises;
- l'élaboration de conditions plus efficaces d'octroi de l'aide du FMI en insistant davantage sur les facteurs influant sur la stabilité macroéconomique et financière d'un pays;
- l'accroissement de la responsabilisation et de la transparence du Fonds.

Conformément à ces priorités, le Canada appuie les éléments suivants :

- le **renforcement de la surveillance** pour prévenir les crises en accordant plus d'importance aux problèmes financiers et à la transparence accrue de l'information;
- la **mise en œuvre de normes et de codes internationaux**, le FMI devant évaluer au premier chef le degré de conformité des pays;
- la **réforme des mécanismes du FMI** pour mettre au point une structure rationalisée qui incite les pays à recourir aux capitaux privés et qui décourage l'utilisation massive ou à long terme des ressources du FMI;
- de **nouvelles façons de protéger les ressources du FMI** pour faire en sorte que leur utilisation corresponde aux fins pour lesquelles elles ont été établies;
- le **renforcement de la régie et de la responsabilisation du FMI** grâce à l'examen du mécanisme d'établissement des quotes-parts et à la création d'un bureau d'évaluation indépendant;
- la **participation appropriée du secteur privé** à la prévention et au règlement des crises.

Le Canada continue d'accorder beaucoup d'importance à la **réduction de la pauvreté** et poursuit ses efforts pour faire en sorte que l'allègement de la dette serve effectivement à cette fin. Le FMI joue un rôle déterminant pour appuyer la stabilité macroéconomique comme outil clé de réduction de la pauvreté dans les pays les plus pauvres et pour intégrer ses efforts à ceux de la Banque mondiale en vue d'aider les pays à soulager la pauvreté.

La participation du Fonds dans les domaines clés qui précèdent et les priorités du Canada au regard de ces initiatives sont décrites en détail dans la section intitulée « Initiatives visant la promotion de la stabilité financière internationale », qui suit la section ci-après.

Évolution de la situation économique et financière dans les économies de marché émergentes

Dans l'ensemble, les économies de marché émergentes ont profité d'une solide croissance pendant la majeure partie de 2000, grâce à un contexte économique externe relativement favorable. La conjoncture économique mondiale s'est toutefois détériorée vers la fin de l'année, surtout en raison du ralentissement économique aux États-Unis. Tout au long de 2000, les institutions financières internationales ont continué de jouer un rôle important dans la promotion de saines politiques économiques et dans la prestation d'une aide financière d'urgence, comme en témoignent les deux séries de mesures d'aide financière d'urgence adoptées par le FMI à l'intention de l'Argentine et de la Turquie vers la fin de l'année.

Après avoir connu une solide croissance au premier semestre de 2000, les économies de l'Asie ont commencé à s'affaiblir sous l'effet des incertitudes politiques et économiques ainsi que d'une détérioration du contexte externe. Aux Philippines, les marchés financiers se sont beaucoup affaiblis à mesure que l'incertitude politique et la détérioration de la situation budgétaire ont continué de peser sur les choix des investisseurs. La montée des prix du pétrole, la chute des cours des titres de technologie et la lenteur de la restructuration des entreprises ont commencé à avoir des effets sur l'économie de la Corée du Sud au deuxième semestre. Par ailleurs, la Chine a recommencé à susciter l'intérêt des investisseurs étrangers en prévision de son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2001.

En Indonésie, le FMI a approuvé en février 2000 un mécanisme élargi de crédit de 5,0 milliards de dollars américains pour trois ans. De plus, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et des donataires bilatéraux se sont engagés à fournir une aide de 4,7 milliards de dollars américains. Toutefois, après le versement de trois tranches, le programme du FMI a été suspendu en raison d'un désaccord au sujet du calendrier et de la teneur de certaines réformes clés.

Dans l'ensemble, grâce à la vigueur de la demande mondiale et à l'augmentation des prix des produits de base, les pays d'Amérique latine ont continué, en 2000, à se remettre des problèmes que leurs marchés financiers avaient éprouvés en 1998 et en 1999. On constate toutefois d'importants écarts de croissance économique à l'échelle de la région. Le Brésil, le Chili et le Mexique ont profité d'une reprise vigoureuse, tandis que l'Argentine, le Venezuela et la Colombie ont eu de la difficulté à sortir de leur récession.

En Argentine, l'optimisme des marchés financiers s'est détérioré à la fin de 2000 en raison de la faiblesse persistante de la croissance économique et d'un contexte politique de plus en plus incertain. Ce contexte politique a également rendu les investisseurs de plus en plus préoccupés quant à l'adoption du budget de 2001. En décembre, le FMI et les autorités argentines ont réagi aux problèmes financiers en mettant sur pied une aide financière de 39,7 milliards de dollars américains pilotée par le FMI. L'accord de confirmation préventif de trois ans en vigueur pour l'Argentine a été appliqué et étoffé. L'aide comprend en outre des prêts de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement, une aide bilatérale de l'Espagne et des fonds privés sous la forme d'un report de la dette existante et de l'achat de nouvelles obligations.

En Turquie, les problèmes du secteur bancaire et la réponse du gouvernement à ces derniers risquaient d'engendrer rapidement une crise économique de portée plus générale à la fin de 2000. En décembre, le FMI a approuvé pour ce pays une aide financière totalisant 7,5 milliards de dollars américains, somme qui s'ajoutait au solde de 2,9 milliards de dollars américains qui restait à verser dans le cadre de l'accord de confirmation approuvé en décembre 1999. Parallèlement, la Banque mondiale a approuvé un prêt pouvant atteindre 5 milliards de dollars américains à la Turquie au cours des trois prochaines années. Les autorités turques ont également tenu des réunions avec les créanciers privés pour les encourager à rééchelonner la dette du pays.

La situation économique en Russie s'est nettement améliorée en 2000, surtout en raison du niveau élevé des prix du pétrole et des effets de la forte dévaluation du rouble à la suite de la crise financière de 1998. Le programme du FMI pour la Russie, suspendu en décembre 1999 étant donné que ce pays avait été incapable de se conformer à certains repères structurels convenus, a pris fin en décembre 2000. C'est ainsi que la Russie a remboursé au FMI un montant net d'environ 2,9 milliards de dollars américains en 2000. Ce pays demeure toutefois le plus important créancier du Fonds, le solde de ses emprunts s'établissant à quelque 11,6 milliards de dollars américains au 31 décembre.

Aide accordée aux économies de marché émergentes sous les auspices du FMI

Contributions (en milliards de dollars américains)

Donateur	Indonésie	Turquie	Argentine
FMI	5,0	7,5	14,0
(% de la quote-part)	(175 %)	(600 %)	(500 %)
Programme et date d'approbation	Mécanisme de crédit élargi de 3 ans (février 2000)	Facilité de réserve supplémentaire (décembre 2000)	Accord de confirmation de 3 ans*, Facilité de réserve supplémentaire (décembre 2000)
Autres institutions financières internationales	4,7**	5,0	5,0
Donateurs bilatéraux			1,0
Secteur privé			20,0
Total	9,7	12,5	39,7

* L'accord de confirmation de 3 ans instauré par mesure de précaution en mars 2000 a été appliqué et étoffé en décembre.

**Comprend les contributions bilatérales.

Initiatives visant la promotion de la stabilité financière internationale

Renforcement de la surveillance pour prévenir les crises

La communauté internationale s'entend pour dire qu'une surveillance vigoureuse doit être au centre des efforts du FMI pour renforcer l'économie mondiale et l'architecture financière internationale. À la lumière de la mondialisation et des importants flux de capitaux privés qui s'y rattachent, le FMI doit modifier la nature et la portée de sa surveillance. Dans leur rapport aux chefs d'État et de gouvernement, les ministres des Finances du G-7 invitaient le FMI à continuer :

- d'insister davantage sur la politique macroéconomique, les mouvements de capitaux et les enjeux structurels, qui influent sur la stabilité macroéconomique, particulièrement dans le secteur financier, et sur les taux de change;
- d'élaborer et de publier des indicateurs de risques pour le secteur financier. Le Fonds s'engage à accorder plus d'attention aux risques liés à la gestion de la dette et des réserves, et il continuera de mettre au point un cadre d'analyse pour évaluer les risques;
- de promouvoir la transparence et la circulation de l'information. Dans une décision clé, le Fonds a récemment convenu d'une série de principes en ce qui a trait à sa politique de publication et a autorisé la diffusion d'un large éventail de documents, notamment la publication volontaire du rapport sur le personnel du FMI et d'autres documents sur la situation des pays.

Le Canada a toujours appuyé les mesures visant à rehausser la transparence et la responsabilisation des opérations du Fonds. Avant la plus récente décision, le Fonds avait réagi aux préoccupations de ses membres en matière de transparence en diffusant beaucoup plus d'information sur ses activités. Voici quelques-unes des principales initiatives :

- Le public a maintenant accès aux documents du Conseil d'administration du FMI remontant à plus de 5 ans, et à d'autres documents archivés datant de plus de 20 ans. À l'instigation du Canada, le FMI a commencé, l'an dernier, à publier des résumés de son programme de travail pour aider à sensibiliser le public à ses activités. Le Canada continue de réclamer une plus grande libéralisation des documents archivés.
- Le Fonds a adopté une politique établissant une présomption favorable à la publication de lettres d'intention et d'autres documents à l'appui des programmes financés par le FMI.
- Depuis 1997, le FMI publie des notes d'information au public (NIP) qui fournissent des renseignements sur la situation économique d'un pays membre donné et les conclusions du FMI au sujet des politiques et des perspectives de ce pays. Les NIP sont produites à la demande du pays visé, à l'issue de consultations périodiques avec le Fonds aux termes de l'article IV. La plus récente NIP visant le Canada est disponible sur le site Web du FMI, à l'adresse <http://www.imf.org/external/country/CAN/index.htm>.

De plus en plus de pays donnent leur accord à la publication des NIP les concernant. Le FMI publie également des NIP ayant trait à des documents d'orientation et à des études économiques régionales.

- Le FMI incite également les pays membres à publier les « énoncés de mission » élaborés lors des consultations annuelles qu'il mène auprès de ces pays aux termes de l'article IV. Pour préparer le rapport destiné au Conseil d'administration, la mission du FMI fournit souvent aux autorités un exposé de ses constatations préliminaires au moment de la clôture des discussions avec celles-ci. Certains pays, dont le Canada, publient maintenant ces exposés. Le plus récent rapport établi sur le Canada aux termes de l'article IV est disponible sur le site Web du FMI, à l'adresse <http://www.imf.org/external/country/CAN/index.htm>.

Mise en œuvre des normes et des codes internationaux

La communauté internationale presse le FMI et d'autres organismes de normalisation à mettre au point des normes et des codes portant sur un certain nombre de questions économiques et financières pour améliorer l'élaboration des politiques économiques et renforcer le système financier international. Le Fonds est responsable des questions névralgiques relevant de son expertise. Ainsi, en 1998, il a adopté un Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques pour aider les pays membres à améliorer la reddition de comptes et à accroître la crédibilité de leur politique budgétaire. En 1999, le FMI a adopté un code semblable qui s'applique aux politiques monétaire et financière. D'autres institutions, comme la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, s'occupent d'autres questions, notamment des régimes de solvabilité, de la régie des sociétés et du contrôle bancaire.

Pour évaluer la conformité, le Forum sur la stabilité financière a retenu une série de 12 normes et codes (portant sur la politique macroéconomique et la transparence des données, la régie des sociétés de même que la réglementation et la surveillance du secteur financier) qu'il juge déterminants pour la santé des systèmes financiers et dont la mise en œuvre devrait être prioritaire selon la situation des différents pays. Pour renforcer la crédibilité, le G-7 et le Groupe des Vingt (G-20) ont encouragé les pays à annoncer publiquement leur décision d'adopter les normes, à faire connaître leurs plans d'action et à participer aux programmes d'évaluation dirigés par le FMI.

De façon générale, on s'entend pour dire que le FMI a un rôle de coordination clé à jouer pour évaluer l'observation des codes et des normes au moyen de ses rapports sur l'observation des normes et codes, de même que par l'intermédiaire du Programme d'évaluation du secteur financier mené conjointement par le FMI et la Banque mondiale. Plus de 30 pays se sont engagés à mettre en œuvre des éléments des rapports sur l'observation des normes et codes, tandis que le FMI et la Banque mondiale ont récemment convenu d'étendre la portée du Programme d'évaluation du secteur financier. Les changements récents du Programme sont décrits à la rubrique « Questions communes ».

À l'égard des rapports sur l'observation des normes et codes, le Fonds a adopté une méthode par modules en vertu de laquelle des évaluations détaillées de la conformité des membres à une série de normes internationales peuvent être élaborées au fil du temps pour chaque norme. Ces rapports donnent une idée de la mesure dans laquelle les pays observent ces normes en insistant surtout sur les questions opérationnelles qui préoccupent directement le FMI, comme la diffusion de l'information et la transparence des finances publiques. Des modules des rapports pour le secteur financier sont en voie d'élaboration à titre de sous-produits du Programme d'évaluation du secteur financier. Le Canada est le premier pays à avoir publié, sous forme de rapports sur l'observation des normes et codes, les résultats de l'évaluation de sa conformité aux normes internationales effectuée par le truchement de son programme d'évaluation du secteur financier. Les rapports du Canada sont diffusés sur le site Web du FMI, à l'adresse <http://www.imf.org/external/np/rosc/can/index.htm>. Au mois de décembre 2000, 83 modules de rapports sur l'observation des normes et codes avaient été établis pour 32 pays.

Forum sur la stabilité financière

Le Forum sur la stabilité financière a été mis sur pied en avril 1999 pour promouvoir la stabilité financière internationale grâce à un meilleur échange d'information et à une coopération internationale accrue en matière de supervision et de contrôle des marchés financiers. Il est en mesure de promouvoir cet objectif du fait qu'il réunit périodiquement des cadres supérieurs des ministères des Finances, des banques centrales et des organismes de surveillance du secteur financier de pays où l'on retrouve des centres financiers importants, ainsi que des représentants des organismes internationaux de surveillance, de la Banque des règlements internationaux (BRI), du FMI et de la Banque mondiale. Le Forum a pour rôle de déterminer les lacunes en matière de réglementation des systèmes financiers et à élaborer des solutions.

Lors de leur réunion du 25 octobre 2000, à Montréal, les membres du G-20 ont convenu de l'importance des normes et des codes internationaux pour la réduction de la vulnérabilité des pays aux crises financières, et ils ont appuyé les recommandations du Forum sur la stabilité financière. Les pays membres du G-20 ont réitéré l'engagement – pris lors de la première rencontre des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G-20, à Berlin, en décembre 1999 – de participer au Programme d'évaluation du secteur financier et à la production de rapports sur l'observation des normes et codes.

Groupe des Vingt (G-20)

Le G-20 a été mis sur pied à l'automne 1999 pour favoriser une plus grande participation aux débats sur les dossiers financiers internationaux de pays qui, par leur taille ou leur importance stratégique, jouent un rôle particulièrement crucial dans l'économie mondiale. Il regroupe les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales de 19 pays industrialisés et économies de marché naissantes, ainsi que des représentants de l'Union européenne, de la Banque centrale européenne, du FMI et de la Banque mondiale et de leurs comités stratégiques. Le ministre des Finances du Canada, M. Paul Martin, a été nommé le premier président du G-20.

Dans la foulée du Sommet de Halifax, en 1995, le FMI a entamé l'élaboration de nouvelles normes en matière de données pour mieux informer les marchés au sujet de l'évolution de la situation financière et économique et renforcer ses activités de surveillance. Les pays qui empruntent sur le marché financier mettent, en temps opportun, des données détaillées à la disposition du public conformément à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI, établie en avril 1996. Des renseignements sur les méthodes statistiques des membres qui adhèrent à cette norme sont présentés au tableau d'affichage des normes de diffusion du FMI, sur Internet, à l'adresse <http://dsbb.imf.org/>. Le Canada a été l'un des premiers pays à souscrire à cette norme; les renseignements sur ses méthodes statistiques se trouvent à l'adresse <http://dsbb.imf.org/country/cancats.htm>.

En 1999, le FMI a resserré la NSDD en exigeant la communication mensuelle de renseignements complémentaires sur les réserves de liquidités internationales et en encourageant la communication hebdomadaire des principaux avoirs de réserve. En coopération avec le Comité sur le système financier mondial des banques centrales des pays du Groupe des Dix (G-10), il a mis au point un nouveau modèle de données sur les réserves de liquidités internationales. Ce modèle englobe l'information sur la valeur et la composition des avoirs de réserve, d'autres avoirs étrangers détenus par les gouvernements et les banques centrales, des dettes extérieures à court terme ainsi que des activités connexes pouvant avoir une incidence sur les réserves (p. ex., les positions sur instruments dérivés et les garanties accordées par les gouvernements au titre d'emprunts privés). Le Canada a été, en juillet 1999, l'un des premiers pays à diffuser les données complémentaires exigées par la norme élargie. De plus, le Canada publie sur une base hebdomadaire des renseignements clés sur ses réserves de liquidités internationales, ce qui va au-delà de la norme en vigueur. Le FMI a fait le point sur les progrès en regard de la NSDD en mars 2000, et une catégorie sur les dettes extérieures assorties d'une exigence de diffusion trimestrielle des données y a été intégrée. Les pays participant disposent d'une période de transition de trois ans, qui prend fin en mars 2003, pour intégrer la nouvelle catégorie de données.

Réforme des mécanismes du FMI

L'une des principales réalisations du FMI en 2000 a été la réforme de ses mécanismes de prêt non concessionnel. Il s'agissait d'adapter les activités financières du FMI pour mieux refléter la nature changeante de l'économie mondiale. En mars 2000, le Fonds a accepté d'éliminer certains mécanismes peu utilisés et désuets et de rationaliser la Facilité de financement compensatoire. D'autres discussions ont eu lieu pour obtenir des changements plus en profondeur afin de garantir l'utilisation plus efficace des ressources du FMI et de réorienter les activités de prêt de ce dernier vers la prévention des crises. En novembre 2000, on a convenu d'une structure rationalisée de mécanismes de prêt qui vise à encourager les pays à solliciter des capitaux privés et à décourager l'utilisation excessivement prolongée ou importante des ressources du FMI. Les principaux changements sont les suivants :

- Les **lignes de crédit à titre éventuel**, mises sur pied en 1998 pour offrir aux pays membres qui satisfont à de stricts critères d'admissibilité une marge de crédit pour se protéger contre la contagion externe, et qui n'ont pas été utilisées, ont été améliorées en élargissant l'accès aux ressources. Le taux d'intérêt applicable a été réduit en abaissant de moitié le supplément initial par rapport au taux de base, pour le ramener à 150 points de base, et en réduisant les droits d'engagement qui s'appliquent aux mécanismes de plus grande envergure du FMI. En outre, le contrôle effectué en vertu de ces lignes de crédit sera moins intensif que dans le cadre des autres mécanismes.
- Les modalités des **accords de confirmation**, le principal mécanisme utilisé par le FMI pour corriger les déséquilibres temporaires de la balance des paiements, et le **mécanisme élargi de crédit**, que le FMI utilise pour corriger les problèmes de longue durée de la balance des paiements, ont été adaptés pour encourager les pays à ne pas recourir aux ressources du FMI pour des périodes exagérément longues ou pour obtenir des montants démesurés.
- Le problème de l'utilisation des ressources du FMI pour des périodes exagérées sera corrigé en instaurant des calendriers d'attentes en matière de rachat anticipé, en vertu desquels les pays membres qui sont en mesure de rembourser leurs prêts avant la date d'échéance finale seront tenus de le faire.
- Des intérêts supplémentaires s'appliqueront en contrepartie de l'utilisation des ressources du FMI au-delà d'un encours des prêts élevé (c'est-à-dire qui représente plus de 200 % de la quote-part) pour décourager l'utilisation excessive des ressources.
- Le recours au mécanisme élargi de crédit sera restreint aux cas où on peut raisonnablement s'attendre à ce que les problèmes de balance des paiements du pays membre en question soient relativement de longue durée, notamment en raison d'un accès limité aux marchés de capitaux. Contrairement à la pratique récente, la vigueur des réformes structurelles proprement dites ne suffira pas à justifier le recours au mécanisme élargi

de crédit. On prévoit que ce mécanisme conviendra particulièrement aux pays à faible revenu qui n'ont plus besoin de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et à certaines économies en transition qui n'ont pas accès aux marchés de capitaux.

- Pour mieux gérer les ressources du FMI et aider à préserver les réalisations des différents mécanismes, il a été convenu de renforcer la **surveillance à la suite de l'application des programmes** de la part du FMI sur le plan de la conjoncture et des politiques économiques après l'échéance des mécanismes. Les pays membres dont l'encours des prêts à l'échéance d'un mécanisme serait élevé feraient l'objet d'une surveillance plus formelle à la suite de l'application des programmes.

Selon un aspect important des accords du FMI, les pays doivent s'engager à corriger leur problème sous-jacent de la balance des paiements et à recouvrer la capacité de rembourser le FMI. L'application des conditions d'obtention a évolué en réponse aux transformations de l'économie mondiale et des pays membres du FMI. Plus particulièrement, la condition d'obtention du soutien du Fonds a été adaptée pour refléter l'évolution des besoins et des objectifs d'ajustement. Les programmes du FMI vont au-delà de la gestion macroéconomique traditionnelle pour inclure des questions de structure ou d'efficacité, de même que la dimension sociale des politiques économiques.

Des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'effet et de l'efficacité des conditions d'obtention, même si celles-ci ont pu convenir dans certains cas. Les critiques soutiennent généralement que le succès de ces conditions est mitigé, que les programmes débordent du cadre d'expertise du FMI, que les conditions d'obtention ont été trop assouplies, particulièrement dans le domaine des politiques structurelles, et que les pays emprunteurs pourraient ne jamais revendiquer la propriété des programmes.

Dans leur rapport aux chefs d'État et de gouvernement, les ministres des Finances du G-7 ont souligné que les conditions régissant les prêts accordés par le FMI devaient miser sur des enjeux macroéconomiques. Le directeur général du FMI, M. Köhler, reconnaît que la portée des activités du FMI s'est élargie. Il souligne qu'il y a promotion de la prise en charge et de la mise en œuvre lorsque les conditions d'obtention de l'aide du FMI mettent l'accent sur les éléments déterminants pour la stabilité macroéconomique et la croissance. M. Köhler ajoute que la conception des programmes devrait tenir compte de la dimension sociale des programmes d'ajustement et des caractéristiques propres à chaque pays. À l'occasion de leur réunion de l'automne dernier à Prague, les membres du Comité monétaire et financier international – l'organe ministériel consultatif du FMI – ont encouragé le Fonds à rationaliser et à cibler les conditions d'obtention pour rehausser la qualité des programmes du FMI et leur propriété. À titre de suivi, le FMI examinera au cours des prochains mois la question des conditions d'obtention de l'aide.

Protéger les ressources du FMI

Les cas évidents de déclarations inexactes et de mauvaise utilisation des ressources du FMI sont rares, mais la multiplication des allégations à cet égard en 1999 et au début de 2000 montre que le FMI doit revoir l'adéquation des mécanismes en place pour protéger ses ressources. Le FMI est préoccupé par ces allégations et incidents puisqu'ils menacent la crédibilité et l'intégrité de l'institution. Avec l'aide d'un groupe d'experts de l'extérieur, qui a fourni une évaluation indépendante des propositions formulées par des membres de son personnel, le FMI a adopté au début de 2000 une approche à plusieurs volets visant à mieux encadrer l'utilisation de ses ressources. Les banques centrales des pays membres qui utilisent les ressources du FMI devront publier des états financiers annuels ayant été vérifiés de manière indépendante conformément aux normes internationales de vérification.

Un processus en deux étapes a également été instauré. Dans un premier temps, la banque centrale d'un pays cherchant à conclure un nouvel accord avec le FMI devra fournir à ce dernier des renseignements et des documents sur ses méthodes de contrôle interne et de vérification externe et garantir l'accès à ses vérificateurs indépendants. Si les mécanismes de contrôle, de rapport et de vérification de la banque centrale semblent adéquats à cette étape, aucune autre mesure ne sera prise. Dans le cas contraire, on procédera à un examen sur place faisant appel à des experts provenant de cabinets de comptables internationaux, et peut-être à une aide technique, pour améliorer les mécanismes de contrôle. Ces mesures constituent un important complément aux balises suivantes : conception des programmes; conditions d'accès et mesures de contrôle; initiatives de transparence et de régie, notamment la mise en place et le contrôle des codes et des normes; et procédures judiciaires prévues en cas de déclaration inexacte. Les procédures et les mesures permettant de réagir aux cas de déclaration inexacte ont également été étendues et renforcées.

Renforcer la régie et la responsabilisation

De meilleurs renseignements sur le FMI aident le public à comprendre les rouages de cette institution. En plus d'appuyer les mesures visant à rehausser la transparence et la responsabilisation du FMI, le Canada compte parmi ses priorités la promotion d'une saine régie. En 1997, le FMI a adopté des lignes directrices à l'égard de son rôle en matière de régie, et il insiste davantage sur les liens entre une régie déficiente et une mauvaise performance économique. Au chapitre de la transparence et de la responsabilisation, le FMI a pris plusieurs mesures au cours de la dernière année.

- Il a commencé à publier un document périodique, le plan trimestriel des opérations financières, sur le financement des prêts du FMI. Ce dernier a été encouragé à examiner des façons de simplifier ses méthodes comptables pour que le public comprenne mieux les modalités de ses activités financières et ses états financiers.

- Il a mis sur pied un bureau d'évaluation indépendant, ce que le Canada réclamait depuis un certain temps. Le représentant du Canada auprès du Conseil d'administration du FMI, M. Thomas A. Bernes, a présidé un comité qui a recommandé la mise sur pied de cette nouvelle entité et en a élaboré le mandat. Même si le Fonds effectue des évaluations indépendantes à titre expérimental depuis 1996, un certain nombre de gouvernements membres et de groupes d'intérêt public ont recommandé que le FMI évalue ses activités et politiques de façon plus systématique. Le nouveau bureau, qui effectuera des évaluations objectives des activités, des politiques et des programmes du FMI, devrait amorcer ses activités plus tard cette année.
- Il a adopté un Code de déontologie pour fournir aux 24 membres du Conseil d'administration, à leurs substituts et à leurs conseillers des consignes en matière d'éthique pour les aider à s'acquitter de leur rôle et de leurs responsabilités au sein du FMI. Le Code prévoit l'élaboration de rapports financiers périodiques et souligne l'importance de se conformer aux principes d'éthique les plus rigoureux.
- Il a approuvé une méthode plus systématique et transparente pour rajuster la rémunération du directeur général, comme le recommandait un groupe de travail du Conseil d'administration présidé par l'administrateur représentant le Canada auprès du FMI. De plus, des détails sur la rémunération totale versée aux dirigeants du FMI paraîtront dans le rapport annuel du Fonds.

En outre, le FMI diffuse sur son site Web de plus en plus d'ébauches de documents portant sur d'importantes questions stratégiques afin que les points de vue de la société civile et des autres segments du public puissent être pris en considération.

Il importe également que la structure décisionnelle du FMI demeure empreinte de responsabilisation. Le principal défi consiste à faire en sorte que les quotes-parts du FMI reflètent mieux l'évolution de l'économie mondiale, et que les mécanismes de régie du FMI soient représentatifs de ses membres. Le rapport d'un groupe d'experts de l'extérieur sur le calcul des quotes-parts a été examiné par le FMI l'été dernier, et les membres de son personnel ont été priés d'étudier de plus près les formules servant à déterminer la quote-part des membres. Le FMI devrait examiner les résultats de ces travaux plus tard cette année. Dans l'intervalle, une entente a été conclue récemment pour accroître la quote-part de la Chine afin de mieux refléter la contribution de ce pays à l'économie mondiale dans la foulée du rétablissement de la souveraineté chinoise sur Hong Kong.

Pour obtenir des renseignements du FMI

Un éventail de documents, notamment des fiches d'information, des communiqués, des discours, le *Bulletin du FMI*, des rapports annuels, les *Perspectives de l'économie mondiale*, des rapports par pays et des documents de travail, sont diffusés sur le site Web du FMI, à l'adresse <http://www.imf.org/>. En outre, le Service des publications du FMI fournit une gamme de documents sur les politiques et les activités du Fonds ainsi que sur la conjoncture financière et économique internationale :

- rapports annuels du FMI;
- *Perspectives de l'économie mondiale*;
- *Marchés internationaux des capitaux*;
- rapports par pays;
- *Statistiques financières internationales*;
- rapports annuels sur les régimes et les restrictions de change;
- communiqués;
- *Bulletin du FMI*.

Le Service des publications est situé à l'adresse suivante : 700 – 19th Street N.W., Washington DC 20431, États-Unis. Téléphone : (202) 623-7430; télécopieur : (202) 623-7201. Courrier électronique : publications@imf.org.

Participation du secteur privé à la prévention et au règlement des crises

On s'entend généralement pour dire que la participation adéquate du secteur privé aux activités de prévention et de règlement des crises financières internationales est déterminante pour le succès des initiatives permanentes visant à refléter les mouvements de capitaux privés et de grande envergure que l'on observe de nos jours. En effet, une approche en vertu de laquelle les gouvernements financent l'exode massif des capitaux, comme ce fut le cas lors des récentes crises financières, n'est ni durable, étant donné que les capitaux privés sont nettement plus imposants que les ressources des gouvernements, ni souhaitable, puisque cela fausse l'évaluation des risques et des rendements sur les marchés de capitaux internationaux et favorise, en matière d'octroi de prêts, la prise de décisions déstabilisatrices.

Depuis deux ans, le Canada n'hésite pas à intervenir sur cette question. Il estime que le FMI a un rôle important à jouer afin de mettre en place le cadre opérationnel nécessaire pour améliorer la participation du secteur privé à la gestion des crises. Cela reflète la position centrale que le FMI occupe dans le système financier international et, qui plus est, le fait qu'il dispose d'un certain nombre de mécanismes susceptibles de faciliter le règlement plus ordonné et

mieux concerté des problèmes de paiements d'envergure internationale. À titre d'exemple, citons sa capacité de consentir des prêts à partir des arriérés des créanciers privés. L'an dernier, les membres du Conseil d'administration du FMI ont intensifié leurs discussions au sujet des principes et des modalités de participation du secteur privé, et des progrès encourageants ont été accomplis dans l'ébauche de lignes directrices opérationnelles de portée générale.

Ces progrès se reflètent dans le communiqué d'avril 2000 du Comité monétaire et financier international, qui étoffe l'approche que le FMI pourrait adopter lorsque le rétablissement rapide de l'accès intégral au marché, à des conditions conformes à la durabilité externe à moyen terme, est jugé non réaliste et que la restructuration ou la réduction de la dette est considérée nécessaire. Il s'agit là d'un progrès nettement encourageant, mais le Canada insiste sur l'articulation de certains aspects du cadre qu'il reste encore à définir. Cela vaut particulièrement pour les mesures que les gouvernements devraient prendre si le règlement volontaire des problèmes de balance des paiements n'est pas imminent.

Réduction de la pauvreté et allègement de la dette

Le Canada tient beaucoup à la réduction de la pauvreté et à ce que l'allègement de la dette y soit effectivement consacré. Même si la Banque mondiale joue un rôle clé dans la réduction de la pauvreté, la stabilité macroéconomique – condition essentielle à la réduction de la pauvreté et à la croissance – relève du FMI. Conjointement avec le mécanisme renforcé de la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), et dans le cadre de sa contribution aux efforts internationaux de la lutte contre la pauvreté, le FMI a remplacé en 1999 son mécanisme de financement concessionnel, la Facilité d'ajustement structurel renforcée, par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, un mécanisme mieux ciblé. C'est ainsi que les mesures de lutte directe contre la pauvreté sont au cœur des programmes appuyés par le FMI, la Banque mondiale et d'autres prêteurs. Les programmes soutenus par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance – et par le guichet de financement concessionnel de la Banque mondiale, l'Association internationale de développement (IDA) – gravitent autour des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, qui « appartiennent » aux pays en cause. Ces documents sont élaborés par le pays débiteur et reposent sur un mécanisme faisant appel à la participation de la société civile, des organisations non gouvernementales (ONG), des donateurs et des institutions internationales. La rubrique « Questions communes » et le rapport de la Banque mondiale traitent de façon plus détaillée du rôle du FMI à cet égard.

Prêts : la situation en 2000

L'une des principales activités du FMI consiste à fournir une aide financière à court et à moyen terme aux pays membres qui font face à des problèmes de balance des paiements, de manière à leur permettre de corriger les déséquilibres provisoires de leur balance des paiements tout en limitant le plus possible la perturbation du système monétaire international. Le soutien financier du FMI et l'aide supplémentaire qu'il mobilise souvent auprès d'autres sources permettent aux pays de faire en douceur les ajustements économiques nécessaires.

À la fin de 2000, le FMI avait conclu des accords de prêts d'une valeur de 44,2 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS) avec 57 pays membres (annexe 1). Les tirages effectués par ces pays en 2000 ont diminué, pour s'établir à 7,7 milliards de DTS, à mesure que la demande pour les ressources du Fonds a continué de fléchir par rapport au niveau exceptionnel observé en 1998. La réduction des prêts reflète la situation économique et financière mondiale généralement favorable pendant la majeure partie de l'année et la poursuite de la reprise observée dans certains pays membres après les dures crises qui ont perturbé leur économie en 1998. La Turquie a effectué les tirages les plus importants, obtenant 1,7 milliard de DTS dans le cadre de la Facilité de réserve supplémentaire, le mécanisme de prêt à court terme du FMI qui est utilisé lors de crises, et 0,9 milliard de DTS aux termes d'un accord de confirmation. L'Indonésie a été le principal bénéficiaire du mécanisme élargi de crédit, recevant 0,8 milliard de DTS. Tout comme l'an dernier, les rachats (remboursements) ont été plus élevés que les achats en 2000, ce qui est attribuable en grande partie aux remboursements par les pays ayant effectué d'importants décaissements à l'occasion de crises financières antérieures. Le Brésil et la Russie ont remboursé d'importantes sommes, tandis que le Mexique s'est entièrement acquitté de son obligation envers le FMI.

Tableau 1
Flux des ressources du FMI

	1999	2000
	(en milliards de DTS)	
Achats totaux	10,8	7,7
Dont :		
Accords de confirmation	7,5	5,8
Mécanisme élargi de crédit	1,9	1,3
Facilité de financement compensatoire	0,7	0,0
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	0,7	0,5
Autres	0,0	0,1
Rachats totaux	19,4	15,8
Rachats nets	-8,6	-8,1

Les prêts accordés en vertu du mécanisme de financement concessionnel du FMI, la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, ont légèrement diminué. Aucun tirage n'a été effectué dans le cadre de la Facilité de financement compensatoire, l'un des autres mécanismes à fins déterminées du FMI qui a été rationalisé au début de 2000.

La gestion des intérêts du Canada au FMI

Le ministre des Finances représente le Canada au Conseil des gouverneurs du FMI, et il est chargé de gérer les intérêts canadiens auprès du Fonds. Il intervient dans les dossiers du FMI par l'intermédiaire de l'administrateur du Canada au Conseil d'administration, en participant aux réunions du Comité monétaire et financier international au printemps et à l'automne, en prononçant une allocution à l'occasion de l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale, et en rencontrant périodiquement le directeur général du Fonds (on peut consulter les discours du ministre sur le site Web du ministère des Finances, à l'adresse <http://www.fin.gc.ca/>). Le gouverneur de la Banque du Canada, est le gouverneur suppléant du Canada auprès du FMI. Il participe également aux réunions du Fonds au printemps et à l'automne.

La gestion des intérêts du Canada dans le cadre des travaux permanents du FMI relève de l'administrateur, M. Thomas A. Bernes, qui représente le Canada au Conseil d'administration. Outre le Canada, il représente 11 pays (l'Irlande et 10 pays des Caraïbes), qui forment un groupe au Conseil d'administration. Ce dernier compte 12 représentants de pays en développement ou en transition et 12 représentants de pays industrialisés. À titre de principal organe décisionnel du Fonds, le Conseil d'administration tient habituellement trois réunions par semaine.

Le ministère des Finances coordonne les conseils stratégiques que fournit le Canada à l'égard des questions soulevées au FMI et des intérêts opérationnels du Canada. En outre, la Banque du Canada collabore étroitement avec le ministère des Finances pour fournir à l'administrateur du Canada des conseils sur les questions d'intérêt. Au nombre des autres ministères et organismes mis à contribution, mentionnons le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que l'Agence canadienne de développement international. Au ministère des Finances, le secrétariat des réunions du ministre des Finances et la Division de l'analyse économique et des finances internationales sont expressément chargés d'effectuer des analyses et de préparer des conseils sur les questions stratégiques et les programmes propres à certains pays, qui sont soumis au Conseil d'administration. Le ministère des Finances et le bureau de l'administrateur du Canada collaborent étroitement avec le bureau de l'administrateur du Canada à la Banque mondiale et rencontrent fréquemment les représentants des ONG canadiennes.

Le Parlement est informé des activités et des opérations des institutions issues des accords de Bretton Woods au moyen du rapport annuel sur les opérations de ces institutions, des communiqués du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement, et grâce à la participation des administrateurs et des fonctionnaires canadiens aux travaux des comités parlementaires.

Participation du Canada aux décisions du FMI

Puisque la plupart des décisions du FMI font l'objet d'un consensus, il est rare que les gouverneurs et le Conseil d'administration soient appelés à voter de façon officielle. Le Canada tente d'orienter l'élaboration des propositions touchant les politiques du Fonds avant qu'elles n'atteignent le Conseil d'administration (le plus souvent, en faisant circuler des mémoires énonçant sa position) ou d'influencer les autres membres par l'intermédiaire de discussions au Conseil. En 2000, le Canada a toutefois voté contre l'augmentation du traitement des administrateurs et s'est abstenu de voter sur la question de la hausse des salaires du personnel du FMI. Le Canada s'est également abstenu de voter sur une proposition concernant l'allègement de la dette du Rwanda, et il n'a pas appuyé le rétablissement du droit de vote et des droits connexes du Soudan auprès du FMI (en raison de l'ampleur des arriérés de ce pays à l'égard du Fonds) en août 2000, considérant qu'il était prématuré de lever la suspension.

Bureau du Canada au FMI

Outre l'administrateur, le bureau du Canada compte deux conseillers et un adjoint technique canadiens. L'Irlande choisit l'administrateur suppléant, et les pays des Caraïbes désignent un autre conseiller.

La responsabilité principale du bureau de l'administrateur consiste à défendre les intérêts du Canada et des autres pays représentés par le Canada au Conseil d'administration du Fonds. Le bureau participe aux discussions du Conseil qui portent sur une vaste gamme de questions stratégiques, opérationnelles et administratives, notamment la surveillance, les demandes d'aide des pays et les examens connexes.

Personnel canadien du bureau de l'administrateur

Administrateur :	Thomas A. Bernes
Conseiller canadien :	Jeffrey Allen Chelsky
Conseiller canadien :	Paul Fenton
Adjoint canadien :	John Nelmes
Téléphone/télécopieur :	(202) 623-7778/(202) 623-4712
Adresse :	11-112, 700 – 19th Street N.W., Washington, DC 20431, États-Unis

La participation financière du Canada

La participation financière du Canada au FMI se compose principalement de sa quote-part, laquelle, par suite de la majoration découlant de l'entrée en vigueur de la onzième révision générale, s'établit à 6 369,2 millions de DTS, soit environ 3 % du total des quotes-parts. Cette quote-part représente un avoir mis à la disposition du Fonds et libellé en partie en dollars canadiens et en partie en devises, notamment en dollars américains ou en DTS. Ces montants en devises continuent de faire partie des réserves de change du Canada. Puisqu'elle constitue un avoir, la quote-part du Canada n'est pas comptabilisée comme une dépense dans le budget du gouvernement du Canada.

Seule une très faible partie de la quote-part du Canada en dollars canadiens est effectivement maintenue en espèces par le FMI. Le reste est conservé par la Banque du Canada sous forme de billets à vue, au cas où le FMI aurait besoin de ressources additionnelles. Le Canada reçoit des intérêts sur sa quote-part lorsque le dollar canadien est utilisé pour effectuer des prêts, c'est-à-dire lorsque d'autres pays membres effectuent des tirages en dollars canadiens. En 2000, le Canada a reçu 72,9 millions de DTS en raison de sa position créditrice nette. Le revenu net tiré de cette position créditrice nette auprès du Fonds est versé au Compte du fonds des changes du Canada et s'ajoute aux réserves de change du pays.

Tableau 2
Position financière du Canada au FMI

	31 décembre 2000	31 décembre 1999
	(en millions de DTS)	
Quote-part	6 369,2	6 369,2
Réserves du Fonds en dollars canadiens	4 443,4*	4 061,3*
Position de réserve du Fonds	1 925,8**	2 307,9**

* En vertu de ses règlements, le Fonds conserve au moins 0,25 % de la quote-part du Canada sous forme de dépôts en dollars canadiens auprès de la Banque du Canada. Le solde de l'avoir du Fonds en dollars canadiens prend la forme de billets à vue ne portant pas intérêt, également confiés à la Banque du Canada.

**Montant que le Canada peut tirer à vue au FMI pour les besoins de sa balance des paiements. Ce montant résulte à la fois de la partie de la quote-part du Canada mise à la disposition du Fonds en devises sur une certaine période, de l'utilisation du dollar canadien dans le cadre des opérations financières du Fonds avec d'autres pays membres et de prêts consentis au FMI en vertu d'accords d'emprunt comme les Accords généraux d'emprunt et les Nouveaux accords d'emprunt. Comme sa désignation l'indique, la position de réserve du Fonds fait partie des réserves officielles de change du Canada.

Droits de tirage spéciaux

- Le DTS est un élément des réserves de liquidités internationales créé par le FMI et alloué périodiquement à ses membres à titre de supplément de leurs réserves de devises et d'or.
- Pour procéder à une allocation générale de DTS, le Conseil des gouverneurs du FMI doit statuer sur l'existence d'un besoin mondial d'augmentation des réserves existantes.
- Les DTS ont été alloués pour la première fois aux membres en 1970. Deux autres allocations générales ont été effectuées, la plus récente en 1981. L'encours des DTS en circulation se chiffre actuellement à 21,4 milliards de DTS.
- En septembre 1997, les gouverneurs du FMI ont approuvé une allocation ponctuelle spéciale de 21,4 milliards de DTS pour s'assurer que tous les membres reçoivent une part équitable des allocations cumulatives de DTS (la modification des statuts du FMI requise pour ratifier cette allocation n'a pas encore été approuvée par un nombre suffisant de membres).
- Le Canada a reçu des allocations totalisant 779,3 millions de DTS. En tenant compte de l'allocation ponctuelle spéciale, les allocations reçues par le Canada atteindront 1 266,5 millions de DTS.

À la fin de l'année, le Canada détenait 440,6 millions de DTS, soit 56,5 % de son allocation cumulative. En 2000, la quantité de DTS que détenait le Canada étant inférieure à son allocation, il a versé 16,0 millions de DTS à titre d'intérêts nets².

L'an dernier, conformément à ses engagements antérieurs, le Canada a versé une contribution additionnelle à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI, l'ancienne Facilité d'ajustement structurel renforcée. Cette facilité offre une aide financière assortie de conditions de faveur à des pays à faible revenu aux prises depuis longtemps avec des problèmes de balance des paiements. En avril 2000, le gouvernement a autorisé l'octroi d'un prêt supplémentaire de 200 millions de DTS à la nouvelle Facilité. Le total des engagements du Canada à l'égard de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance comprend un prêt de 700 millions de DTS et une subvention d'environ 190 millions de DTS. À la fin de 2000, les remboursements à l'égard de ces prêts totalisaient 487 millions de DTS (sur 700 millions), et les subventions représentaient 150,5 millions de DTS (sur 190 millions).

En outre, le Canada participe aux Nouveaux accords d'emprunt, un mécanisme de crédit établi pour suppléer aux besoins de ressources du Fonds en cas de crise financière. Ce mécanisme n'a pas été utilisé en 2000 (encadré ci-dessous). En outre, le Canada participe aux Accords généraux d'emprunt, établis antérieurement par le G-10. L'engagement du Canada à l'égard des Accords généraux d'emprunt représente 892,5 millions de DTS. Cette marge de crédit n'a pas été utilisée en 2000.

Nouveaux accords d'emprunt

Voici les principales caractéristiques des Nouveaux accords d'emprunt, entrés en vigueur en 1998 :

- Les pays participants consentiront des prêts au FMI lorsque ce dernier aura besoin de ressources supplémentaires pour prévenir ou corriger les insuffisances du système monétaire international ou redresser une situation exceptionnelle qui menace la stabilité du système.
- Vingt-cinq pays ont convenu de prêter jusqu'à 34 milliards de DTS (environ 68 milliards de dollars canadiens) au Fonds en cas d'urgence financière.
- La part du Canada s'établit à 4,1 %, sous forme d'un engagement à consentir des prêts non budgétaires au FMI à partir de ses réserves de liquidités internationales.
- Les Nouveaux accords d'emprunt ne remplacent pas les Accords généraux d'emprunt, qui demeureront en vigueur. Ils constituent cependant le premier et le principal recours du FMI en cas de besoin de ressources supplémentaires.

² Lorsque les réserves de DTS d'un pays membre sont supérieures (inférieures) à son allocation cumulative, ce membre (le Fonds) touche des intérêts sur la différence.

Les prochains défis

Le Fonds aura pour principal défi de veiller à ce que sa mission satisfasse aux besoins du système économique mondial, qui devient de plus en plus intégré. L'évolution de la place qu'occupe le Fonds dans le système financier international doit continuer de refléter les changements de l'économie mondiale. Plus particulièrement, il faut évaluer le rôle du Fonds dans un contexte caractérisé par des mouvements de capitaux privés de grande envergure. Pour relever ces défis :

- le Fonds doit continuer de travailler en partenariat avec la Banque mondiale et les autres institutions financières internationales pour aider les pays à adopter des politiques qui leur permettront de tirer avantage de la mondialisation. Le Fonds est bien placé pour veiller à ce que les retombées de la mondialisation soient partagées le plus largement possible;
- le Fonds doit aussi renforcer la revendication et l'exécution des programmes qu'il appuie. On peut promouvoir ces objectifs lorsque la condition d'admissibilité à l'aide du Fonds repose avant tout sur les mesures nécessaires à la stabilité macroéconomique et à la croissance et tient dûment compte de la situation particulière d'un pays et de sa capacité d'exécution.
- Le Fonds doit veiller à ce que les quotes-parts des pays membres tiennent davantage compte de la conjoncture économique mondiale et garantir la représentativité de ses mécanismes de régie.

BANQUE MONDIALE

Aperçu

En sa qualité de membre de la Banque mondiale, le Canada participe de près à l'étude des grandes questions de développement au sein de la plus importante banque multilatérale de développement au monde. Avec 182 membres³ et des prêts et crédits consentis à 88 pays membres en développement ou en transition au cours de l'exercice 2000 (clos le 30 juin 2000), la Banque mondiale exerce une grande influence sur le développement mondial et la réduction de la pauvreté. Elle fournit en outre des conseils sur des questions stratégiques et un appui financier qui sont essentiels à l'amélioration des perspectives à long terme de développement et de réduction de la pauvreté des pays membres. Par ailleurs, elle appuie ses membres, qu'il s'agisse de pays en développement ou de pays faisant la transition d'une économie planifiée à une économie de marché, en leur fournissant une aide à des conditions de faveur et en leur donnant un accès élargi aux marchés financiers internationaux à des fins de développement. Depuis sa création, il y a plus de 50 ans, la Banque mondiale a versé aux pays en développement des prêts d'une valeur avoisinant 470 milliards de dollars américains (annexe 3).

Au cours de l'exercice 2000, la Banque mondiale (la Banque internationale pour la reconstruction et le développement [BIRD] et l'IDA) s'est engagée à accorder des prêts et des crédits totalisant environ 15,0 milliards de dollars américains aux pays en développement et en transition (annexe 2), ce qui est considérablement inférieur au total de 29,0 milliards de dollars américains de l'exercice 1999 et à la moyenne de 21,5 milliards pour les exercices 1992 à 1997. Ce recul s'explique principalement par la diminution de 50 % des prêts consentis par la BIRD (le guichet des prêts aux conditions du marché consentis aux pays à revenu moyen). Il reflète le nombre considérablement inférieur de prêts à l'ajustement consentis aux pays d'Asie de l'Est, en particulier au secteur financier de la région, en raison de la reprise des activités après les crises financières. Les prêts consentis par la BIRD s'établissaient à 10,9 milliards de dollars américains au cours de l'exercice 2000, en baisse par rapport au niveau de 22,2 milliards de dollars américains enregistré en 1999.

Les pays de l'Asie de l'Est se remettent de la crise financière de 1997-1998, de sorte que la Banque mondiale a changé l'orientation géographique et opérationnelle de ses activités de prêts. En 2000, les prêts de la Banque mondiale en Asie de l'Est ont représenté seulement 1,5 milliard de dollars américains (10 % de l'encours des prêts), en baisse par rapport au niveau de 8,8 milliards (30 % de l'encours des prêts) atteint en 1999. Si l'Asie de l'Est a enregistré la baisse régionale la plus appréciable, les volumes des prêts ont reculé dans toutes les régions géographiques autres que l'Afrique.

³ Le 21 septembre 2000, San Marino est devenu le 182^e pays membre de la Banque mondiale. Au moment de mettre sous presse, la République fédérale de Yougoslavie négociait son adhésion avec la Banque mondiale. L'adhésion de la République est conditionnelle à une entente de règlement de l'encours de la dette envers la Banque mondiale de l'ancienne République fédérale socialiste de Yougoslavie.

Les prêts octroyés à un plus grand groupe d'emprunteurs en état de crise (l'Argentine, le Brésil, l'Indonésie, la République de Corée, la Russie et la Thaïlande), qui ont atteint 13 milliards de dollars américains en 1999 (45 % de l'encours des prêts), ont chuté en 2000, pour s'établir à 1,8 milliard de dollars américains (12 % de l'encours des prêts). La baisse de la demande de financement de la BIRD s'explique par le plus grand accès aux capitaux privés dont jouissent à nouveau ces pays depuis 1998. L'Amérique latine et la région des Caraïbes ont obtenu la plus grande part régionale des prêts de la Banque, mais la Turquie et la Chine se sont classées respectivement au premier et au deuxième rang des emprunteurs individuels pour l'exercice 2000.

La Banque continue de venir en aide aux pays en difficulté financière. La dégradation rapide de la situation financière de la Turquie en novembre 2000 a donné lieu à une augmentation des prêts à l'ajustement accordés à ce pays à la fin de l'année civile. En décembre 2000 (à la fin de la première moitié de l'exercice 2001), la Banque a approuvé des prêts à l'ajustement de 5 milliards de dollars américains pour la période comprise entre décembre 2000 et juin 2003. Ces prêts appuieront les efforts de création d'emplois, de protection et d'expansion des services sociaux ainsi que d'amélioration de la gestion du secteur public et de l'environnement.

Toutefois, en raison de la baisse marquée de la demande générale en provenance des pays touchés par des crises, la Banque reporte maintenant son attention sur son but central : soutenir la réduction de la pauvreté. De plus en plus, les opérations de la Banque cherchent à aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement international, à savoir réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015. Ces objectifs, adoptés par suite d'un certain nombre de conférences internationales qui ont eu lieu au cours des années 1990, ont été avalisés par les dirigeants mondiaux lors du Sommet du millénaire tenu en septembre 2000.

Le volume plus faible d'opérations de prêts de la Banque au cours de l'exercice 2000 reflète également un changement dans la nature des projets qu'elle finance. Les opérations de la Banque, sur la lancée de l'approche intégrée que celle-ci adopte en matière de soutien des stratégies de réduction de la pauvreté émanant des pays, s'éloignent des grands projets d'infrastructure en faveur de plus petites opérations qui appuient la construction d'institutions et le développement humain (par exemple, dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de la protection sociale, de la réforme de la fonction publique et de l'amélioration de la régie). Cette nouvelle orientation se traduit par des prêts moyens moins élevés. Au cours de l'exercice 2000, la Banque a approuvé en moyenne des prêts de 69 millions de dollars américains comparativement à 93 millions en 1990.

En revanche, au cours de l'exercice 2000, la Banque s'est tournée davantage vers les services autres que les prêts pour accroître l'efficacité de son aide. Elle offre une vaste gamme de services de conseil, d'analyse, de formation et de perfectionnement des connaissances à l'appui du renforcement des capacités intérieures. Ainsi, la Banque offre de précieux conseils stratégiques qui stimulent l'efficacité de ses activités d'investissement et de prêts à l'ajustement.

L'exercice 2000 a marqué la dernière année du Programme stratégique triennal mis sur pied par la direction et les actionnaires de la Banque et approuvé par le Conseil d'administration le 31 mars 1997. Dans le cadre de ce programme, 250 millions de dollars américains supplémentaires ont été injectés dans les ressources budgétaires pour une durée de 30 mois, à l'appui d'un ambitieux programme de reciblage des activités de la Banque en faveur d'initiatives de réduction de la pauvreté lancées par des pays. Le Programme visait à augmenter la reddition de comptes aux actionnaires par la Banque. Conformément à l'engagement de la direction pris en vertu de ce programme de revenir aux niveaux qui avaient cours avant le lancement de ce dernier, le budget administratif de la Banque pour l'exercice 2000 s'est établi à 1,445 milliard de dollars américains, soit 106 millions de moins que pour l'exercice 1999. En juin 2000, les administrateurs ont approuvé le budget administratif pour 2001, qui totalise 1,442 milliard de dollars américains.

Rapport sur le développement dans le monde, 2000-2001

Au milieu de 2000, la Banque a diffusé le *Rapport sur le développement dans le monde, 2000-2001 : lutter contre la pauvreté*, une étude qui fait date sur les causes de la pauvreté et sur les mécanismes éventuels de lutte contre celle-ci. S'inspirant de la dernière évaluation complète de la pauvreté effectuée par la Banque, publiée en 1990, le Rapport pousse l'analyse de la réduction de la pauvreté au-delà de l'incidence de la croissance économique pour examiner les retombées d'une répartition plus équitable des chances. Il conclut que, pour combattre efficacement la pauvreté, les pays en développement doivent élaborer des stratégies qui dépassent la simple promotion d'une croissance à forte incidence de main-d'œuvre et du développement du capital humain. Ces pays doivent concentrer leur attention sur le contexte institutionnel plus vaste et traiter des iniquités structurelles et des obstacles sociaux auxquels font face les groupes défavorisés (les très pauvres, les femmes, les minorités), qui perpétuent la pauvreté dans les pays.

Le Rapport propose, au niveau des pays, l'application d'un cadre d'action général reposant sur trois piliers :

- promouvoir les chances économiques pour les pauvres grâce à une croissance équitable, à un meilleur accès aux marchés et à des biens plus vastes;
- augmenter les pouvoirs des pauvres en obligeant les institutions de l'État à leur rendre davantage de comptes et en abolissant les obstacles sociaux qui excluent les femmes, les minorités ethniques et les démunis sur le plan social;
- accroître la sécurité grâce à la prévention et à la gestion des chocs qui se font sentir sur l'ensemble de l'économie et à l'instauration de mécanismes qui réduisent la vulnérabilité des pauvres.

Outre les mesures prises par les pays, le Rapport conclut que des mesures internationales de promotion de la réduction de la pauvreté s'imposent. Ces mesures exigeraient des initiatives visant à promouvoir la stabilité financière internationale et à atténuer les risques de crise financière, à veiller à ce que les innovations technologiques, scientifiques et médicales profitent aux pays pauvres, à réduire la dette des pays en développement, à faciliter l'administration de l'aide officielle au développement, à améliorer l'accès aux marchés des pays développés et à permettre aux pays en développement de se faire entendre dans le cadre des tribunes internationales.

Les rouages du Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de quatre organismes complémentaires, mais distincts : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et la Société financière internationale (SFI).

La BIRD et l'IDA (couramment désignées ensemble sous le terme « Banque mondiale ») fournissent toutes deux des fonds pour la réalisation de projets d'investissement et pour des activités d'ajustement (ou de réformes économiques). La BIRD prête des fonds à des conditions commerciales (légèrement supérieures au taux d'intérêt de ses propres emprunts) aux membres les mieux nantis, tandis que l'IDA offre des crédits sans intérêt aux membres les plus démunis. La BIRD puise la majorité de ses fonds d'emprunt sur les marchés internationaux en fonction de sa cote AAA. En pratique, elle consent des prêts à des pays emprunteurs à un taux d'intérêt bien inférieur à celui qu'ils obtiendraient ailleurs. Pour sa part, l'IDA reçoit des fonds sous forme de subventions accordées par des donateurs et d'autres sources, notamment le revenu net de la Banque mondiale. En juin 2000, l'encours des prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA totalisaient, respectivement, 120,1 milliards et 85,2 milliards de dollars américains.

La SFI supplée les activités de la BIRD et de l'IDA en effectuant des placements à des conditions commerciales dans des entreprises privées rentables. Elle offre des prêts directs au secteur privé, des prises de participation, une mobilisation des ressources et une aide technique. En juin 2000, l'encours des prêts et des participations de la SFI avoisinait 11 milliards de dollars américains. Le mandat de l'AMGI complète celui de la SFI : l'Agence favorise les placements étrangers directs du secteur privé dans les pays en développement, principalement en assurant des risques non commerciaux comme l'impossibilité de convertir des devises lors de conflits civils. En juin 2000, l'encours des garanties de l'AMGI s'élevait à 4,4 milliards de dollars américains.

Les avantages de l'adhésion

- La part de 3 % des voix que détient le Canada à la Banque mondiale lui confère un siège (sur 24) au Conseil d'administration de cette dernière et un siège au Comité du développement du FMI et de la Banque mondiale. Le Canada peut, par l'intermédiaire tant du Conseil d'administration que des discussions à la Banque, participer directement à l'élaboration des politiques de cette dernière et à la prise de décisions touchant ses opérations. Le Canada et d'autres actionnaires conseillent la Banque dans le but ultime d'accroître la performance économique, sociale et environnementale des pays en développement. Compte tenu du système de représentation des membres au Conseil d'administration, l'administrateur du Canada représente également l'Irlande et 11 pays des Caraïbes. L'administrateur du Canada est le seul représentant du G-7 au Conseil de la Banque mondiale à représenter un pays pauvre très endetté (la Guyane).
- L'adhésion à la Banque donne l'occasion de participer aux discussions portant sur les questions relatives à la politique de développement international qui préoccupent les Canadiens. Le Canada est l'un des principaux intervenants aux discussions que le Conseil d'administration a eues sur la mise en œuvre de l'Initiative améliorée d'aide aux PPTE et des discussions stratégiques en vue de resserrer le lien entre les objectifs de cette dernière et ceux des efforts de réduction de la pauvreté.
- Le Canada profite du rôle de premier plan que joue la Banque pour rassembler les donateurs afin de réagir rapidement aux situations d'urgence dans divers pays à la suite d'un conflit. La Banque mondiale a fourni au Canada une tribune par l'intermédiaire de laquelle il a pu conjuguer ses efforts à ceux d'autres donateurs afin d'établir un point de vue commun sur les suites à donner à la crise financière des marchés naissants. Dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, le Canada a participé de près aux efforts de la Banque afin de mobiliser des ressources destinées à la Cisjordanie et à la bande de Gaza. Grâce à cette coopération, il exerce une grande influence sur les pays en développement, dépassant celle qui découle de ses programmes bilatéraux.
- Le Canada profite du rôle que joue la Banque mondiale au chapitre de la mobilisation des donateurs dans le cadre de groupes consultatifs pour offrir une aide à certains pays dans le besoin. Par l'intermédiaire des groupes consultatifs, les pays donateurs peuvent mieux coordonner leurs conseils stratégiques et leurs programmes opérationnels de manière à uniformiser les conseils fournis aux emprunteurs et à optimiser l'incidence de leurs opérations. L'an dernier, la Banque mondiale a participé à 25 groupes consultatifs et groupes donateurs distincts. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) et d'autres donateurs profitent également du fait que la Banque coordonne d'importants programmes internationaux, comme le programme spécial d'aide à l'Afrique. On cherche maintenant à renforcer cette coordination grâce aux *Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté* et au *Cadre de développement intégré de la Banque*.
- Le gouvernement canadien fait largement appel aux travaux de recherche et aux politiques de la Banque pour mieux comprendre le processus du développement international. La consultation des directeurs et des analystes de la Banque permet à l'ACDI de profiter de la vaste expertise analytique et technique de la Banque, de mieux comprendre l'environnement de la politique économique et sociale des pays bénéficiaires et de bien situer l'aide bilatérale du Canada.
- Enfin, les Canadiens et les sociétés canadiennes profitent d'une façon soutenue de la participation du Canada au Groupe de la Banque mondiale. Au cours de l'exercice 2000, les décaissements relatifs à des biens et services canadiens ont totalisé 95 millions de dollars américains, portant le total des décaissements cumulatifs à plus de 3,7 milliards de dollars américains.

Appuyer les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté lancées par les pays

Au cours de la dernière année, la Banque a continué d'appliquer à ses opérations les principes du développement émanant des pays qui sous-tendent le Cadre de développement intégré. En 2000, elle a poursuivi les 12 projets pilotes relevant du Cadre⁴. Dans le cadre de ces projets, les autorités nationales formulent une vision stratégique à long terme qui tente d'incorporer des facteurs sociaux, structurels et institutionnels aux stratégies nationales de développement. Ces projets visaient à appliquer les processus nationaux de consultation pour que les gouvernements et les intervenants de la société civile puissent prendre en charge les programmes de développement. Les 12 projets n'ont pas tous vu le même progrès en 2000, mais certains pays ont instauré des stratégies de développement davantage intégrées et, à la Banque, la stratégie de développement continue de s'éloigner de la planification fondée sur les projets en faveur de la planification fondée sur les pays. Un développement encore plus important est survenu, soit la rapide transformation des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté en des énoncés plus complets de politiques nationales de développement. Les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté avaient été conçus en 1999 à titre de mécanisme stratégique complet visant à établir un lien plus étroit entre l'aide aux PPTÉ et les initiatives de réduction de la pauvreté. Lorsqu'ils élaborent leurs cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, les gouvernements de pays en développement s'acheminent vers les genres de processus consultatifs à large assise et de planification plus large du développement qui constituent les composantes essentielles du cadre de développement intégré.

À titre d'exemple de la nouvelle approche retenue par la Banque pour appuyer les initiatives de réduction de la pauvreté sous instigation nationale, celle-ci a approuvé en janvier 2001 des prêts de 60 millions de dollars américains pour le Nigeria et de 30 millions de dollars américains pour le Sénégal. Ces prêts ont été consentis aux gouvernements nationaux et aux collectivités locales pour les aider à accroître leur capacité de mettre en œuvre des initiatives de réduction de la pauvreté en concertant leurs efforts d'élaboration d'initiatives axées sur la collectivité pour l'infrastructure sociale et économique fondamentale.

Les principaux défis associés à l'approche du Cadre de développement intégré et des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté sont les suivants : l'amélioration de la capacité institutionnelle des gouvernements des pays en développement de planifier et de mettre en œuvre des stratégies

⁴ Les pays et les régions qui suivent participent aux projets pilotes : la Bolivie, la Côte d'Ivoire, la République dominicaine, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Ghana, le Kirghizistan, le Maroc, la Roumanie, l'Ouganda, le Vietnam, ainsi que la Cisjordanie et la bande de Gaza.

intégrées de réduction de la pauvreté; la volonté et la capacité des gouvernements de respecter, à moyen et à long terme, les engagements envers la saine régie et les principes du Cadre de développement intégré; l'atteinte de l'équilibre qui convient entre, d'une part, les processus de consultation du Cadre de développement intégré et des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et, d'autre part, le mandat légitime des représentants élus des pays bénéficiaires d'établir des priorités stratégiques et de prendre des décisions; et l'amélioration de la coordination des donateurs.

La nouvelle orientation de la Banque en matière de soutien des stratégies de développement et de réduction de la pauvreté émanant des pays se reflète en partie dans le niveau de prêts à l'ajustement, qui demeure élevé par rapport au financement global accordé par la Banque⁵. Même s'ils n'ont représenté que 41 % de l'encours des prêts de la Banque en 2000, contre 63 % en 1999 (alors que le mécanisme servait à assurer un soutien social et financier aux pays en crise), les prêts à l'ajustement servent à appuyer les réformes et les restructurations pansectorielles dans nombre de domaines. Des programmes de prêts pansectoriels et adaptables appuient les efforts que déploient les pays en développement pour traiter des problèmes complexes et interreliés d'un secteur ou d'un sous-secteur. Les approches pansectorielles encouragent la coordination des donateurs et les partenariats et peut même réduire les coûts que le gouvernement doit assumer pour traiter avec de nombreuses agences de développement. Les prêts que la Banque consent dans le cadre de son programme pansectoriel et adaptable se sont accrus considérablement. En Afrique, ces prêts atteignent maintenant 35 % des prêts accordés par la Banque. En ce qui concerne les secteurs, la plupart des prêts à l'ajustement accordés par la Banque appuient la gestion du secteur public, les réformes du secteur financier et l'amélioration de la régie.

Dans son rapport annuel pour l'exercice 2000 portant sur l'efficacité des opérations de développement de la Banque, le Département de l'évaluation rétrospective des opérations – l'unité indépendante chargée d'évaluer les opérations de la Banque – a constaté une amélioration des résultats des prêts à l'ajustement au cours des années 1990. Il attribue cette amélioration constante à l'intégration des apprentissages tirés des expériences antérieures de la Banque en matière de prêts à l'ajustement, notamment une plus grande attention accordée à la prise en charge par les emprunteurs, la diminution du nombre de conditions relatives aux prêts et l'utilisation accrue des opérations par tranche accordant des décaissements en fonction des mesures stratégiques prises plutôt qu'en fonction des engagements stratégiques.

⁵ Un prêt à l'ajustement est un instrument de prêt à décaissement rapide dont se sert la Banque pour accorder un soutien au programme de réformes structurelles d'un gouvernement. Toutefois, les opérations de prêt de la Banque se composent surtout de prêts d'investissement, qui sont octroyés au cours des périodes de mise en œuvre, à moyen ou à long terme, de projets de développement particuliers.

Le Département estime également que l'amélioration de l'efficacité au plan du développement des prêts à l'ajustement découle du fait que les opérations de la Banque sont davantage tournées vers les pays qui se sont engagés à instaurer de bonnes politiques et qui les mettent en œuvre.

Pour s'assurer que la lutte contre la pauvreté garde une place prééminente dans ses opérations, la Banque a mis sur pied en 1997 le Réseau pour la lutte contre la pauvreté et la gestion économique. Le Réseau, qui a pour tâche de concevoir une formule globale d'évaluation de la pauvreté, conseille les équipes de pays de la Banque sur les effets des nouveaux programmes et politiques et des projets individuels. Les évaluations de la pauvreté effectuées pour des pays particuliers continuent d'offrir un précieux appui aux efforts déployés par la Banque en vue de réduire la pauvreté. En raison de la plus grande importance accordée au renforcement de la règle de droit, le Réseau permet en outre de concevoir des évaluations des institutions et de la régie, qui seront intégrées aux stratégies d'aide par pays. Au cours de l'exercice 2000, la Banque a effectué 10 évaluations de la pauvreté des pays, qui ont porté sur près du tiers des personnes les plus démunies au monde. Toutefois, la qualité des données sur la pauvreté est inégale, et la Banque poursuit ses efforts en vue d'améliorer l'uniformité de ces évaluations.

Biens collectifs mondiaux

Les questions touchant la réduction de la pauvreté n'interviennent pas seulement au niveau du pays. Pour répondre aux demandes des actionnaires, la Banque s'est activée encore plus, en collaboration avec d'autres agences multilatérales et bilatérales, à relever les défis de développement qui transcendent les frontières naturelles, en faisant la promotion des « biens collectifs mondiaux ». En 2000, le Comité du développement a donné son aval à cinq grands secteurs de biens collectifs mondiaux susceptibles de recevoir l'appui de la Banque mondiale, à savoir la régie financière et économique; le commerce; les maladies transmissibles et infectieuses comme le virus de l'immunodéficience humaine (VIH)/syndrome d'immuno-déficience acquise (SIDA); l'environnement mondial; et l'information et le savoir. Au cours de l'exercice 2000, la Banque s'est occupée davantage de la lutte contre les maladies infectieuses en général et contre le VIH/SIDA en particulier.

La Banque aide les pays à lutter contre le VIH/SIDA

Le VIH/SIDA n'est plus seulement une question de santé publique : les forts taux d'infection dans les pays en développement tuent ou invalident nombre des particuliers les plus productifs de ces économies et font de la maladie une crise de développement qui menace la stabilité économique et sociale. Dans les pays les plus durement touchés, qui se trouvent pour la plupart en Afrique subsaharienne, le VIH/SIDA menace d'annuler tous les gains réalisés au chapitre du développement au cours des 30 dernières années. Quelque 24 millions de personnes, soit 8,6 % de la population de l'Afrique subsaharienne, sont infectées. À la fin de l'exercice 2000, la Banque avait engagé plus de 1 milliard de dollars américains dans 99 projets liés au VIH/SIDA dans 56 pays. Le nombre de programmes relatifs au VIH/SIDA est appelé à augmenter dans un avenir rapproché puisque davantage de pays se tournent vers l'aide technique et financière offerte par la Banque. Cette dernière est déterminée à augmenter considérablement sa réponse aux initiatives liées au VIH/SIDA. Lors de la réunion d'avril 2000 du Comité du développement, la Banque a fait valoir qu'elle accorderait un soutien appréciable aux programmes nationaux bien conçus qui portent sur le VIH/SIDA.

Pendant l'exercice 2000, la Banque a mis sur pied nombre de programmes liés au VIH/SIDA, dont le Programme multinational de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique, de l'IDA. Ce programme constitue un mécanisme de prêt novateur, rapide et souple grâce auquel des prêts de 500 millions de dollars américains seront octroyés pour la prévention et le traitement sur l'ensemble du continent. Des sous-projets ont déjà été approuvés pour le Kenya, l'Éthiopie et le Ghana en vertu du programme, et d'autres sous-projets pour l'Ouganda, le Cameroun et la Gambie devraient pouvoir être pris en considération au début de 2001. Un projet distinct relatif au VIH/SIDA qui appuie la réforme du secteur de la santé au Kenya a également été approuvé en 2000. La Banque s'est aussi engagée envers des projets de prévention du VIH/SIDA au Bangladesh, dans les pays des Caraïbes, en Asie (surtout en Inde) et en Russie.

Au nombre des autres questions transnationales sur lesquelles la Banque porte son attention, mentionnons la protection de l'environnement et l'intervention en cas de catastrophes naturelles. Le soutien offert par la Banque prend la forme d'un financement direct ainsi que de services de recherche, de conseil et de représentation, de renforcement des capacités, d'établissement des normes, de coordination des donateurs et de mobilisation des ressources. Parmi les exemples précis du soutien accordé par la Banque aux biens collectifs mondiaux se trouvent son partenariat avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA et l'Alliance mondiale pour la vaccination et la production de vaccins en Afrique subsaharienne. Notons aussi ses partenariats avec d'autres agences internationales, des gouvernements donateurs et des organisations privées

à l'égard du fonds en fiducie pour les polluants organiques persistants. Ce fonds a été créé en 2000 grâce aux contributions de divers donateurs, dont l'ACDI, pour venir en aide aux pays en développement. En mars 2000, l'ACDI et la Banque mondiale ont créé un fonds en fiducie pour les polluants organiques persistants doté d'un budget de 20 millions de dollars, qui vise à renforcer les capacités des économies en développement et en transition à réduire ou à éliminer les émissions de ces polluants. La stabilité financière constitue un autre bien collectif mondial d'importance. La Banque a lancé à cet égard le Réseau du développement mondial pour soutenir le partage de l'information et des points de vue d'un réseau mondial d'instituts de recherches et d'élaboration de politiques sur des dossiers tels que les stratégies en matière de concurrence et la régie des entreprises.

Par ailleurs, la Banque déploie des efforts supplémentaires pour catalyser le soutien du secteur privé à l'égard des programmes de développement et des programmes de réduction de la pauvreté. Au cours de l'exercice 2000, en collaboration avec les gouvernements du Royaume-Uni et du Japon, elle a instauré un mécanisme d'assistance technique comportant plusieurs donateurs, la Facilité consultative publique-privée pour l'infrastructure, qui vise à aider les pays en développement à améliorer la qualité de leur infrastructure grâce à la participation du secteur privé. La Facilité fournit de l'aide technique aux pays en développement et elle décèle, diffuse et préconise les pratiques exemplaires relatives à la participation du secteur privé en matière d'infrastructure. Pendant l'exercice 2000, la Facilité a approuvé des subventions de plus de 15 millions de dollars américains pour quelque 70 activités distinctes.

Consultations et communication de l'information

Les consultations de la société civile, organisées par les gouvernements nationaux, constituent les éléments fondamentaux des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Pour sa part, la Banque a augmenté ses activités de consultation des groupes de la société civile sur ses propres politiques et procédures. Au cours de l'exercice 2000, elle a consulté des représentants de la société civile et d'ONG nationales et internationales sur une vaste gamme de questions opérationnelles, dont l'intervention en cas de catastrophes naturelles, l'intervention du secteur social et les initiatives de développement à long terme. Afin de favoriser un plus grand dialogue avec les ONG nationales et internationales, la Banque a organisé une série de séances d'information à leur intention lors de la réunion du printemps et de la réunion annuelle de la Banque et du FMI tenues en 1999 et en 2000. Ces réunions ont porté sur des sujets tels les PPTE, l'engagement de la société civile au Cadre de développement intégré ainsi que le groupe d'inspection indépendant de la Banque.

Au cours des huit dernières années, la Banque n'a cessé d'élargir les catégories d'information mises à la disposition du grand public. Ainsi, toutes les stratégies d'assistance aux pays de l'IDA sont publiées, tout comme le sont, notamment, les documents du Conseil portant sur l'initiative d'aide aux PPTE, les documents d'information sur les projets ainsi que les analyses

environnementales des projets à risques élevés. Toutefois, puisque les actionnaires demandent une plus grande transparence de toutes les institutions financières internationales, que de nombreuses catégories de documents ont été créées et que, dernièrement, on s'est inquiété davantage de la portée de l'application de la politique de la Banque en matière de communication, cette dernière a amorcé l'examen de sa politique de communication en 2000. Les résultats préliminaires de cet examen ont été présentés aux administrateurs vers le milieu de 2000. Une ébauche de la politique en matière de communication de l'information a été affichée sur le site Web de la Banque, et des consultations générales du public sur cette ébauche ont été amorcées. Ces consultations devraient s'achever à la fin de mars 2001 et, à ce moment-là, une version finale de la politique en matière de communication de l'information sera rédigée et soumise à l'examen du Conseil d'administration.

L'ébauche de la politique de la Banque continue de se fonder sur le principe de la communication, sous réserve de quelques contraintes minimales (comme la nécessité de protéger l'information confidentielle ou exclusive reçue de tiers, l'intégrité du processus de délibération et les renseignements personnels sur les employés de la Banque). On y propose d'élargir les catégories de documents diffusés dans le public (stratégies de soutien de transition aux pays après un conflit, évaluations des mécanismes de protection, documents d'évaluation, mémoires opérationnels et conclusion du président du Conseil après discussion sur des documents qui sont eux-mêmes visés par la politique de communication). La politique proposée prévoit également l'accès aux documents des archives de la Banque après 20 ans, sous réserve de mesures de protection des renseignements confidentiels et personnels. L'ébauche se fonde sur l'hypothèse de la communication de l'information concernant l'approche que la Banque adopte en matière de plans de réinstallation et de plans de développement des peuples autochtones. Toutefois, la politique proposée n'exige pas la diffusion dans le public des stratégies d'assistance aux pays de la BIRD, la communication de ces dernières demeurant à la discrétion des gouvernements des pays visés.

En 2000, les employés de la Banque, les administrateurs de cette dernière et les représentants du gouvernement canadien ont collaboré étroitement avec des ONG sur la question de la participation de la Banque à deux de ses projets : le Projet d'exploitation et de transport par pipeline du pétrole du Tchad et du Cameroun ainsi que le volet relatif à la province de Qinghai du Projet de réduction de la pauvreté en Chine occidentale. Dans le premier cas, les ONG se sont interrogées sur l'ouverture du processus de consultation, l'effet éventuel du projet sur les populations autochtones et l'environnement ainsi que l'engagement des deux gouvernements à utiliser les recettes produites par le projet pour réduire la pauvreté. Dans le cas du second projet, qui proposait le soutien de la Banque au transfert de quelque 60 000 personnes pauvres des régions plus densément peuplées vers des régions moins densément peuplées de la province de Qinghai, les ONG se sont inquiétées du niveau de consultation des personnes visées ainsi que de l'incidence du projet sur l'environnement.

En ce qui concerne le projet de pipeline du Tchad et du Cameroun, le Canada a reconnu l'apport potentiel des recettes pétrolières à la réduction de la pauvreté mais a vivement appuyé une surveillance exceptionnelle par la Banque mondiale de l'utilisation de ces recettes pour veiller à ce qu'elles soient affectées à la réduction de la pauvreté. De concert avec d'autres actionnaires, le gouvernement du Canada a donné son appui au projet à la condition que cette surveillance spéciale soit exercée. Les deux gouvernements ont accepté cette condition, et le Conseil d'administration a commencé à recevoir des rapports semestriels sur la mise en œuvre du projet.

Pour ce qui est du volet de la province de Qinghai du Projet de réduction de la pauvreté en Chine occidentale, le groupe d'inspection indépendant a reproché à la Banque de ne pas avoir suivi ses propres politiques et procédures au cours de la préparation du projet. Le gouvernement de la Chine a retiré sa demande de financement après qu'une majorité des administrateurs de la Banque (dont celui du Canada) ait demandé au Conseil d'avaliser les travaux environnementaux supplémentaires que la Banque proposait de mener pour alléger les préoccupations du groupe d'inspection. (Le rapport du groupe d'inspection peut être consulté sur le site Web de la Banque.)

Améliorer la coordination avec d'autres organismes

En 1998, à la demande des actionnaires, la Banque et le FMI se sont livrés à une évaluation franche de leur travail conjoint et ont défini d'importantes mesures visant à améliorer leur collaboration. Ces mesures, en cours d'application, comprennent un partage plus net des responsabilités ainsi que la mise sur pied d'un comité de liaison de la haute direction chargé d'améliorer les travaux de la Banque et du FMI auprès des organismes internationaux de surveillance. Grâce à ces liens plus étroits, le FMI a pu profiter de l'expérience de la Banque pour évaluer l'incidence à long terme en matière de développement de ses propres prêts à l'ajustement structurel. La Banque et le FMI ont collaboré de façon particulièrement étroite aux travaux critiques touchant le secteur financier. Ces travaux sont décrits en détail à la section « Questions communes ».

Au cours de l'année écoulée, la Banque mondiale a consolidé ses partenariats avec les banques régionales de développement et d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux (notamment l'OMC et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement).

- Un mécanisme de consultation tripartite réunissant la Banque, le FMI et la Banque asiatique de développement a été mis en place afin de coordonner les programmes en cours dans les économies asiatiques en crise.
- La Banque a conclu un protocole d'entente avec la Commission européenne, le Conseil de la Banque européenne de développement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Le protocole traite de la collaboration entre ces institutions à l'égard des activités dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est qui demandent l'adhésion à l'Union européenne.

- Pour mieux coordonner leurs activités, la Banque mondiale et les Nations Unies ont formé le Groupe de Philadelphie, qui symbolise le fait que cette ville se trouve à mi-chemin entre Washington et New York, afin de partager leur point de vue sur des programmes de travail d'intérêt commun comme ceux touchant la politique sociale, la réduction de la pauvreté et la régie.
- La Banque a conjugué ses efforts à ceux du FMI, de l'OMC et de plusieurs organismes des Nations Unies afin d'élaborer un cadre intégré pour aider les pays moins développés à participer de façon efficace au système de commerce international.
- Pour renforcer ses partenariats stratégiques avec des banques régionales de développement, la Banque a conclu en mars 2000 un protocole d'entente avec le Groupe de la Banque de développement de l'Afrique, qui prévoit un cadre de collaboration plus étroite pour les activités des deux institutions. La Banque négocie des protocoles d'entente semblables avec d'autres banques régionales de développement.

Autres activités de la Banque mondiale au cours de l'exercice 2000

A) Appuyer les réformes institutionnelles et de régie

Il faut de solides institutions et une saine régie pour réduire la vulnérabilité des pays face aux crises. De telles institutions stimulent en outre l'investissement privé et favorisent la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Grâce à ses prêts à l'ajustement et à ses projets d'aide technique, la Banque appuie diverses réformes du secteur public visant à améliorer la régie en rehaussant la responsabilisation et la transparence des organismes gouvernementaux. De plus, la Banque conseille les gouvernements sur l'élaboration de lois en matière de régie, notamment des mesures législatives pour faire échec à la corruption. Ce travail s'appuie sur les analyses poussées de la Banque en ce qui a trait aux processus budgétaires et à l'efficacité des institutions.

Pour améliorer la transparence et la responsabilisation globales des activités du secteur public, la Banque, en collaboration avec le FMI, appuie des mesures de renforcement des systèmes de gestion des dépenses publiques des pays emprunteurs. Un certain nombre de pays demandent à la Banque de les aider à convertir les industries de type militaire (la Chine, l'Afrique du Sud et la Hongrie), tandis que d'autres (dont l'Angola, le Rwanda, le Cambodge et la Sierra Leone) lui ont demandé de l'aide pour la démobilisation et la démilitarisation.

L'Institut de la Banque mondiale⁶ est un mécanisme important de formation à la régie et aux mesures de lutte contre la corruption. Il met à profit son programme de réforme du secteur public afin de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la corruption pour ceux qui demandent

⁶ En mars 1999, afin d'améliorer l'efficacité de ses programmes d'enseignement et de formation, la Banque a fusionné son Centre de formation continue et de perfectionnement des cadres avec l'Institut de développement économique, pour former l'Institut de la Banque mondiale.

l'appui direct de la Banque à cet égard. L'Institut a aidé près de 30 pays, dont la Bolivie, le Chili, l'Éthiopie, le Nicaragua, l'Ouganda et l'Ukraine, à procéder à une analyse approfondie des faiblesses des politiques et des institutions qui sous-tendent la corruption. Ces analyses, auxquelles ont participé de nombreux groupes de la société civile, permettent aux gouvernements de concevoir des stratégies pour faire échec à la corruption.

Dans le secteur des entreprises, la Banque aide les gouvernements à développer des cadres en matière de restructuration des entreprises et de faillite, des politiques de concurrence plus rigoureuses et des réformes dans les domaines de la régie des sociétés et du droit. De concert avec le FMI, la Banque a accru son aide aux réformes du secteur financier au cours de l'exercice 1999. Ayant ajouté 50 personnes à son équipe d'experts, la Banque a aidé les gouvernements à améliorer la surveillance et la réglementation du secteur financier, à développer les marchés de capitaux et à former le personnel des organismes nationaux de réglementation.

Centre de Toronto

Sensibles à la nécessité de renforcer la réglementation et la surveillance du secteur financier dans les économies en crise, le gouvernement du Canada et la Banque mondiale ont annoncé en 1997 la mise sur pied du Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier, à Toronto. Les principaux responsables de la surveillance et de la réglementation au sein des marchés naissants y reçoivent une formation fondée sur l'expérience. Le Centre met l'accent sur le leadership exercé dans le cadre de la fonction de surveillance et propose à cette fin des programmes pragmatiques, suivant le principe que nul enseignement ne vaut l'expérience. Le gouvernement canadien assure le financement du Centre de Toronto par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international et plusieurs banques canadiennes (la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Royale du Canada et la Banque Toronto-Dominion). Le FMI et l'Institut de stabilité financière de la Banque des règlements internationaux (BRI) ont chacun versé 500 000 \$US pour le soutien financier du Centre, tandis que la Banque mondiale s'est engagée à verser 1,38 million de dollars américains.

En 2000, le Centre de Toronto a ajouté à ses cours habituels sur la surveillance bancaire des cours sur les titres et l'assurance. Il a également commencé à offrir des programmes conjoints avec l'Institut de stabilité financière de la BRI à Bâle, en Suisse, de même que des programmes à vocation régionale. Il prévoit de plus offrir des programmes particuliers à des pays, qui se tiendront dans les pays à marchés naissants tout au long de 2001. En février 2000, M. David Winfield a pris la place de M. Paul Cantor à titre de directeur exécutif du Centre.

On peut rejoindre le Centre de Toronto par l'entremise de son site Web, à l'adresse <http://www.torontocentre.org/>.

B) Soutien d'urgence et à la suite d'un conflit

En 1997, la Banque a créé le Fonds fiduciaire après-conflit afin de financer les premières étapes de la participation de l'institution à la suite d'un conflit et de promouvoir les pratiques exemplaires de prévention des conflits. À la fin de l'exercice 2000, le Fonds avait versé des subventions de 22 millions de dollars américains à 25 pays pour des activités telles le financement des salaires des enseignants et des travailleurs de la santé au Kosovo, le financement de la mission d'évaluation initiale par la communauté internationale et le démarrage du programme de régie au Timor oriental. Dans les pays qui viennent de sortir d'une crise, le soutien de la Banque vise à faciliter la transition vers la paix. La Banque aide les pays à rebâtir l'infrastructure matérielle, à reconstituer la capacité des institutions et à instaurer de grandes réformes économiques.

C) Aide aux petits États

En juillet 1998, la Banque mondiale et le Secrétariat du Commonwealth ont formé le Groupe d'intervention commun sur les petits États, chargé de relever les défis particuliers que ces pays connaissent en matière de développement. Le rapport final du groupe de travail, intitulé *Petits États : relever les défis de la mondialisation*, a été remis au Comité du développement lors de sa réunion d'avril 2000. Au cours des discussions, le ministre des Finances, Paul Martin, représentant à la fois le Canada et 11 petits États des Caraïbes, a invité le premier ministre de la Barbade, Owen Arthur, à commenter le rapport. Les ministres du Comité du développement ont réservé un bon accueil au rapport et pris note de la recommandation selon laquelle les circonstances particulières aux petits États devraient être prises en compte dans les politiques et les programmes des institutions multilatérales de développement, des institutions multilatérales commerciales et des institutions multilatérales financières. Ils ont appuyé les propositions de la Banque mondiale et du FMI concernant les activités de programme sur les enjeux des petits États, comme l'avait précisé le cadre d'aide aux petits États de la Banque contenu dans le rapport. Ils ont également convenu de la contribution précieuse de ces activités, qui permettent aux petits États de surmonter les défis en matière de développement.

Le Groupe d'intervention a conclu que les petits États partageaient certaines caractéristiques qui minaient leur développement (manque de capacité des institutions, difficulté d'arriver à des économies d'échelle dans leur production, capacité restreinte de diversifier le risque dans leurs économies nationales) et que pour réussir à surmonter ces défis, il leur faudrait la collaboration et l'aide d'institutions multilatérales et bilatérales de développement de même que des améliorations de l'environnement extérieur. Le rapport a cerné un plan d'action et d'analyse par les petits États et par la communauté internationale qui faisait ressortir quatre grands enjeux : résoudre les problèmes liés à la volatilité, à la vulnérabilité et aux catastrophes naturelles; renforcer la capacité; régler les questions de transition vers le régime commercial mondial changeant; et gérer les nouvelles occasions et les nouveaux défis émanant de la mondialisation.

Dans le cadre de son programme d'activités concernant les petits États, la Banque mondiale a accepté d'être l'hôte d'un forum annuel des petits États où les représentants des petits pays peuvent échanger des expériences, rencontrer des partenaires de développement pour évaluer les progrès réalisés à l'égard du programme visant les petits États et établir les priorités des prochains travaux. Le Premier forum annuel des petits États s'est tenu en septembre 2000 et de nombreux pays y ont été représentés. Le premier ministre de la Barbade, Owen Arthur, a présidé l'événement. Des représentants de six institutions multilatérales – la Banque mondiale, le Secrétariat du Commonwealth, le FMI, l'Union européenne, l'OMC et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement – ont confirmé leur engagement à travailler avec les petits pays et à exécuter le programme énoncé dans le rapport du Groupe d'intervention. Le groupe a également convenu d'un programme et d'un plan de travail général qui mèneront au prochain forum annuel, qui se tiendra à l'automne 2001. Les participants ont fait remarquer l'importance du commerce pour les économies des petits États ainsi que la nécessité de tenir compte de leurs préoccupations à mesure que le régime commercial mondial se développe. Ils ont indiqué qu'il fallait en priorité régler les questions de volatilité et de vulnérabilité au cours de la prochaine année, notamment mener des travaux sur la gestion et l'atténuation des catastrophes et sur les mécanismes d'assurance contre les risques de catastrophes. Les participants ont apprécié l'importance accordée à la réduction des coûts de transactions liés à l'accès à l'aide des donateurs. Ils ont de plus fait valoir la nécessité de fournir une aide technique aux petits États pour qu'ils puissent traiter des initiatives internationales relatives aux centres financiers extraterritoriaux et de la concurrence fiscale déloyale.

Des 175 pays en développement dans le monde entier, 42 sont de petits États. Comme le Canada représente 11 petits États des Caraïbes à la Banque mondiale, il continuera de travailler avec ses partenaires des Caraïbes pour veiller à ce que les caractéristiques et défis particuliers des petits États soient bien formulés et pris en compte. Le Canada n'a pas ménagé ses efforts pour intégrer les points de vue, les expériences et l'expertise des petits États au processus d'élaboration des politiques.

D) Développement rural

Le secteur rural a reçu environ 10,5 % du total des prêts consentis par la Banque pendant l'exercice 2000. Le développement rural est essentiel à la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté visé par la Banque, étant donné que 70 % des personnes pauvres du monde vivent en milieu rural. Les travaux de la Banque en matière de développement rural sont vastes et incluent la gestion durable des ressources naturelles, l'irrigation, l'aménagement des bassins fluviaux, le financement rural, la recherche agricole et les travaux de prolongement. Au cours de l'exercice 2000, la Banque a approuvé 38 projets visant le secteur rural, d'une valeur totale de 1,6 milliard de dollars américains. Elle travaille en outre avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, un réseau de 16 centres internationaux de recherche agricole mobilisant les meilleures compétences en matière d'agriculture au profit des pays en développement.

Association internationale de développement

L'IDA est le guichet des prêts concessionnels consentis par le Groupe de la Banque mondiale. Elle offre des prêts à long terme sans intérêt aux pays en développement les plus pauvres, dans le cadre de sa mission consistant à réduire la pauvreté et à améliorer la qualité de vie. Pour ce faire, elle accorde son appui à des projets qui augmentent le niveau de vie et fait la promotion d'un accès équitable aux retombées du développement économique.

L'admissibilité à l'aide de l'IDA est établie en fonction d'une évaluation du revenu par habitant du pays visé (au cours de l'exercice 2000, le montant maximal de ce revenu s'établissait à 884 \$US). À la fin de l'exercice 2000, la Chine, l'un des plus importants bénéficiaires de l'aide de l'IDA, avait cessé d'être visée par les programmes de cette dernière, son revenu par habitant ayant enregistré une hausse.

L'IDA s'attache :

- aux résultats, afin de tirer le plus grand rendement – sous forme de développement – des rares ressources en matière d'aide offertes;
- à la durabilité, pour que les efforts de développement aient des effets durables, dans les limites d'un cadre respectueux à long terme de l'environnement;
- à l'équité, afin d'éliminer les barrières et d'offrir des débouchés aux défavorisés.

Pendant l'exercice 2000, l'IDA a consenti des prêts totalisant 4,4 milliards de dollars américains visant 126 nouvelles opérations dans 52 pays, soit une baisse de 35 % par rapport à l'exercice 1999. Ce recul est le fait de facteurs particuliers à des pays (dont la reprise des conflits dans des pays emprunteurs, comme l'Éthiopie et l'Érythrée) et de l'application de critères de prêts axés sur le rendement aux opérations de l'IDA. Au cours de l'exercice 2000, l'Inde est demeurée le plus grand pays emprunteur, tirant profit du soutien relatif aux programmes d'atténuation de la pauvreté, à la régie et aux services sociaux de base.

L'IDA trouve surtout son financement dans les contributions versées par les gouvernements des pays membres les plus riches; ses ressources sont reconstituées tous les trois ans. Convenue en novembre 1998, la Douzième reconstitution des ressources financera des projets sur la période de trois ans amorcée en juillet 1999. Grâce au financement de cette reconstitution, l'IDA sera en mesure de consentir des prêts d'environ 20,5 milliards de dollars pendant cette période. Les discussions entre les pays donateurs de l'IDA concernant les priorités et les niveaux de financement de la Treizième reconstitution, qui couvrira la période comprise entre l'exercice 2003 et l'exercice 2005, ont commencé au début de 2001.

L'attribution des ressources de l'IDA est fonction de la mise en place de politiques appropriées dans chaque pays bénéficiaire. À cette fin, la Banque a mis au point un système de cotation fondé sur 20 indicateurs qui font état de la performance dans trois grands secteurs stratégiques : la croissance durable et la réduction de la pauvreté, la réduction des inégalités et la gestion du secteur public (régie).

Priorités de l'IDA

La lutte contre la pauvreté est la pierre angulaire des activités de développement de l'IDA. Des politiques macroéconomiques et structurelles solides, des réformes institutionnelles et une saine régie sont les conditions indispensables à une diminution durable de la pauvreté. Au cours des dernières années, l'IDA a consacré d'importantes ressources à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de ses initiatives d'aide. La participation des gouvernements, des ONG et de la société civile est essentielle. La prise en charge de la question par les débiteurs et le niveau de participation des ONG et de la société civile ont augmenté de manière appréciable au cours des reconstitutions des ressources de l'IDA.

L'IDA concentre ses efforts dans les secteurs qui ont une forte incidence sur le développement. Ainsi, des travaux sont en cours en vue d'améliorer les résultats obtenus par l'IDA pour aider les pays débiteurs à formuler et à mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté qui tiennent suffisamment compte du rôle des femmes dans le développement. En outre, sensible à la possibilité qu'une faible régie, notamment la corruption, puisse freiner le développement, l'IDA a intégré des facteurs de saine régie dans ses activités.

Les mesures de lutte contre la pauvreté prises au cours des dernières années par la Banque mondiale, et particulièrement par l'IDA, privilégient les prêts visant les services sociaux. L'IDA favorise les prêts qui ciblent directement les pauvres, dans le cadre du Programme d'interventions ciblées (PIC). Par exemple, un projet du PIC en Algérie permet de fournir un logement abordable et des titres de biens-fonds à environ 50 000 ménages dans des secteurs à faible revenu, notamment les bidonvilles. Le projet permettra également d'offrir des services d'infrastructure de base : routes, eau potable, égouts, drainage et électricité. De 1996 à 2000, les prêts du PIC ont toujours représenté plus de 50 % des prêts d'investissement de l'IDA.

L'aide consentie par l'IDA dans le secteur de l'enseignement des filles constitue une autre caractéristique des efforts de lutte contre la pauvreté déployés au cours des 10 dernières années. La part des prêts à l'éducation accordés par l'IDA qui revient aux filles est passée à 48 % en 1999, en hausse par rapport au niveau de 39 % enregistré en 1996. Par ailleurs, si 23 projets d'éducation ciblaient les filles au début de la Neuvième reconstitution, ce nombre passait à environ la moitié des 98 projets d'éducation de l'IDA à la fin de la Onzième reconstitution. En 1997, un programme d'éducation de la Banque ciblant les filles a démontré que 31 pays débiteurs actifs accusaient de graves lacunes au chapitre de l'éducation des filles. Quinze de ces pays ont été ciblés en raison de l'ampleur exceptionnelle de l'écart entre le taux d'inscription scolaire des filles et celui des garçons (tous ces pays se trouvent en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient ou en Afrique du Nord). Les évaluations des projets achevés en 1995-2000 ont fait ressortir qu'en présence de grands écarts concernant les femmes, la Banque a intégré des facteurs relatifs à la condition féminine dans presque tous les projets d'éducation et a contribué à des hausses du nombre d'inscriptions.

Tableau 3
Prêts de l'IDA dans le cadre du Programme d'interventions ciblées
Exercices de 1997 à 2000

	1997	1998	1999	2000
Prêts de l'IDA dans le cadre du PIC (en millions de dollars américains)	1 874	3 267	3 033	1 828
En % des prêts d'investissement de l'IDA	53	54	62	51
En % de l'ensemble des prêts de l'IDA	41	44	45	42
Nombre de projets du PIC auxquels participe l'IDA	36	55	69	40

Une des principales conclusions de la Douzième reconstitution des ressources de l'IDA a été que ces nouvelles ressources seraient destinées à des pays qui appliquaient de saines politiques. Les ressources de la Douzième reconstitution seront concentrées dans quatre secteurs clés :

- **Investissement dans les personnes** – L'IDA accorde une grande importance aux investissements dans les services sociaux de base, notamment l'enseignement primaire et les services de santé, l'eau potable et l'assainissement, la nutrition et la protection sociale. Le financement répondra à des impératifs tels que faire en sorte que les enfants qui doivent travailler pour soutenir leur famille continuent d'avoir accès à l'enseignement. Les prêts au secteur social continueront de représenter environ 40 % des prêts d'investissement pendant la durée de la Douzième reconstitution.
- **Promotion d'une croissance généralisée** – L'expérience en matière de développement montre clairement que la croissance économique durable et généralisée est indispensable à la lutte contre la pauvreté. L'IDA souscrit aux changements de politique et aux projets qui favorisent le rôle et la croissance du secteur privé, notamment les petites entreprises, micro-entreprises et petites exploitations agricoles indépendantes actives à l'échelle locale.
- **Appui d'une saine régie** – Une saine régie est essentielle au développement économique durable et généralisé et à l'amélioration du bien-être des personnes. Comme cela a déjà été mentionné, l'IDA a consolidé son cadre analytique pour pouvoir évaluer le rendement global en matière de politique dans les pays bénéficiaires; les normes qui en ont résulté seront prises en compte dans l'affectation des ressources de la Douzième reconstitution.
- **Protection de l'environnement** – L'IDA accordera son appui aux stratégies qui favorisent un développement durable axé sur l'environnement, étant donné que les effets de la pauvreté aggravent souvent les effets des dommages à l'environnement, et vice versa.

Réussites de l'Association internationale de développement

- Les programmes d'action communautaire (PAC) en Afrique subsaharienne bénéficiant du financement de l'IDA visent à fournir aux personnes de ces localités des ressources pour qu'elles puissent mettre en œuvre leurs propres programmes de développement; ces programmes remettent directement les fonds aux personnes pauvres. En outre, ils permettent d'améliorer l'environnement local des institutions et de la régie en donnant aux collectivités le pouvoir d'élaborer et de mettre en œuvre leurs propres initiatives. L'aide sous forme de crédit accordée au premier PAC, qui cible les infrastructures rurales au Sénégal, a été approuvée en janvier 2000. Les fonds du PAC serviront à lancer des initiatives pilotes qui accroîtront la mobilité de quelque 1,3 million d'habitants des régions rurales en plus de fournir de l'aide aux collectivités pour enrayer la progression du VIH/SIDA. L'investissement dans un projet d'électrification des régions rurales au Bangladesh figure parmi les projets d'investissement en faveur des personnes pauvres ayant connu le plus vif succès. Le projet a étendu le réseau courant de distribution aux secteurs moins bien servis et a remis en état les systèmes de distribution repris des organismes parapublics. À bien des égards, les résultats du projet sont phénoménaux : le nombre de branchements de consommateurs a dépassé de beaucoup les estimations initiales, les meilleures conditions d'éclairage dans les résidences ont accru les possibilités d'étudier et de gagner un revenu, et le projet a entraîné une utilisation plus efficiente de l'énergie dans l'industrie et l'agriculture. Il est ressorti d'une étude socioéconomique que le revenu moyen des ménages dans les villages ayant participé au programme était d'environ 50 % supérieur à celui des villages sans électricité. Selon l'étude, 22 % de cette différence serait due à l'électrification. Il ne faut pas s'étonner non plus si le taux de pauvreté dans les villages ayant l'électricité est lui aussi inférieur.
- Le Projet communautaire d'alimentation en eau et d'assainissement au Ghana a contribué au lancement d'une politique communautaire à ce chapitre. Chaque collectivité devait décider si elle participerait ou non au projet et choisir une technologie et un niveau de service en se fondant sur sa volonté de payer et sa capacité de maintenir le service. Les collectivités ont dû payer leur quote-part des frais en immobilisations (de 5 à 10 % en espèces) et assumer l'entière responsabilité des opérations et de l'entretien. Un programme intensif de développement communautaire a porté sur la promotion de l'hygiène et de l'assainissement et sur la formation interne à la gestion. Le secteur privé et les ONG, aidés dans leurs efforts par le gouvernement, ont fourni la totalité des biens et des services. De 1994 à 1999, le programme a financé des projets dans quatre régions couvrant 700 collectivités rurales et 30 petites villes. Il a également servi de plate-forme au gouvernement pour effectuer de vastes consultations avec les intervenants et coordonner le soutien de l'extérieur.
- L'analyse comparative entre les sexes menée aux fins du Programme de développement du secteur de l'enseignement en Éthiopie a démontré que les filles des régions rurales ne se rendaient pas en classe parce qu'elles devaient s'acquitter de tâches domestiques, comme aller chercher de l'eau et moudre le grain. En se fondant sur cette analyse, le programme s'est lié à d'autres ministères pour créer des sources d'eau et installer des moulins à proximité des écoles afin que les filles puissent s'acquitter de leurs responsabilités familiales en allant à l'école et en y revenant.

- Au Népal, le Projet national d'approvisionnement en eau et d'assainissement en régions rurales est à l'origine de sous-projets conçus et mis en œuvre avec la participation des collectivités. En leur qualité de gestionnaires de projet, les collectivités exécutent leurs propres activités de surveillance et d'évaluation. Cette façon de faire s'est révélée très efficace dans nombre de villages, où les femmes ont obtenu un certain statut en assumant la responsabilité de choisir les indicateurs de la performance des projets et de surveiller les pratiques d'hygiène et d'assainissement dans les ménages et les aires publiques de leurs collectivités. Le projet leur a également permis de participer plus activement aux comités d'alimentation en eau et d'assainissement. D'ici la fin du projet, 900 collectivités devraient avoir été touchées.
- Le Projet d'atténuation de l'arsenic dans l'approvisionnement en eau au Bangladesh permet d'enrayer la contamination à l'arsenic qui, selon les estimations, affecte au moins 15 % de la population.
- Au Bénin, des plans de gestion des forêts ont été conçus et mis en place à l'égard de 268 000 hectares de forêts. Ils touchent 320 000 personnes qui vivent dans ces forêts ou en périphérie de celles-ci.
- Grâce à l'aide d'un projet de remise en état du transport appuyé par l'IDA, 984 kilomètres de routes ont été réparées en Géorgie, réduisant ainsi considérablement les temps de déplacement. Des travaux généralisés d'entretien des routes s'effectuent dans presque tout le pays.

L'IDA reconnaît également la nécessité d'un effort particulier en Afrique – une région qui continue de poser un défi de taille sous l'angle du développement. La faiblesse des politiques économiques et de régie à l'échelle du continent est la raison principale sous-tendant son piètre rendement. Les critères de prêts de l'IDA fondés sur le rendement contribuent au renforcement des bonnes politiques. Conscients de l'incidence de meilleures politiques sur le développement et l'atténuation de la pauvreté, nombre de pays africains renforcent leurs politiques et commencent à tirer profit de taux de croissance améliorés. Ces conditions leur offrent la possibilité d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens les plus démunis. Toutefois, les niveaux d'investissement dans ces pays sont trop faibles pour soutenir cette croissance.

Le maintien et la progression des efforts des gouvernements africains nécessiteront un apport appréciable de la communauté internationale, tant du secteur privé que du secteur public. Afin de venir en aide aux pays d'Afrique qui se sont engagés à atténuer la pauvreté et à soutenir des réformes économiques ainsi qu'une croissance durable et généralisée, l'IDA entend accroître la part de ses ressources allant au continent africain. Celle-ci pourrait atteindre 50 % des ressources de la Douzième reconstitution, tant que le rendement des pays particuliers le justifie.

Si l'application de critères de prêts fondés sur le rendement a fait chuter le nombre de prêts globaux consentis par l'IDA à l'Afrique au début de la Douzième reconstitution, on constate dernièrement certains progrès en ce qui a trait à l'atteinte de l'objectif de 50 % qui a été fixé. La région africaine continue de recevoir le niveau le plus élevé d'aide de l'IDA, en termes absolus et en termes relatifs. Au cours de l'exercice 2000, l'IDA a presque atteint l'objectif de 50 % qu'elle a établi pour la région. Il s'agit d'une augmentation appréciable par rapport aux 32 % des engagements de l'IDA pour ce continent au cours de l'exercice 1999. Pendant l'exercice 2000, le Nigeria est devenu un débiteur actif de l'IDA, recevant un financement pour le renforcement des capacités, l'enseignement primaire, ainsi que des projets d'alimentation en eau et d'assainissement.

Les priorités du Canada à la Banque mondiale

A) Priorités du développement

Réduction de la pauvreté : Malgré des progrès soutenus réalisés depuis 20 ans en vue de relever le niveau de vie partout dans le monde, plus de 3 milliards de personnes demeurent dans un état de pauvreté. Depuis longtemps, le Canada joue un rôle de premier plan sur la scène internationale pour aider les pays les plus démunis et préconise la lutte contre la pauvreté comme priorité absolue de la Banque mondiale. À ce titre, il appuie le Cadre de développement intégré aux termes duquel la Banque favorise l'application de stratégies globales de réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Il appuie aussi les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, aux termes desquels les gouvernements des pays visés élaborent et mettent en place des programmes de réduction de la pauvreté. La Banque reconnaît de plus en plus que le problème de la réduction de la pauvreté ne peut être réglé en vase clos. Le développement du secteur privé, une saine régie, la surveillance des dépenses improductives (surtout les dépenses militaires), la dette extérieure et des politiques respectueuses de l'environnement représentent quelques-uns des facteurs qui doivent être pris en compte pour concevoir des stratégies visant à rehausser le niveau de vie des pauvres dans les pays membres. En ce qui concerne les petits États, la Banque tient également compte de la vulnérabilité sur le plan économique et physique.

Les prises de position du Canada

Les décisions du Conseil d'administration de la Banque mondiale sont normalement prises par consensus plutôt que par une mise aux voix officielle. À l'occasion, toutefois, des administrateurs n'ont pu participer au consensus du Conseil pour diverses raisons. En 2000, l'administrateur du Canada ne s'est pas rallié au consensus du Conseil à 24 reprises.

- Le Canada ne s'est pas prononcé ou s'est opposé au sujet de 18 prêts et investissements de la Banque mondiale et de la Société financière internationale (SFI) en Inde et au Pakistan car il était d'avis que ces mesures n'étaient pas conformes aux sanctions approuvées à l'échelle internationale qui sont appliquées contre ces deux pays depuis qu'ils ont mené des essais d'armes nucléaires en mai 1998.
- En avril 2000, le Canada ne s'est pas prononcé lors de la discussion entourant les prêts de 87 millions de dollars américains et de 145 millions de dollars américains pour le deuxième prêt au titre des services médicaux et de l'alimentation de base et pour le prêt relatif au système d'égout de Téhéran, accordés à l'Iran. Il craignait en effet que la Banque commence des opérations de prêts avant que le Conseil d'administration n'ait eu l'occasion de discuter de la stratégie globale d'aide à ce pays.
- En mai 2000, le Canada ne s'est pas prononcé au sujet d'un prêt de la SFI pouvant atteindre 40 millions de dollars américains à l'appui de la Ghana Telecommunications Company Limited étant donné que le débiteur était l'État de Ghana et non une entreprise du secteur privé. En mai, l'administrateur du Canada ne s'est en outre pas prononcé sur les recommandations de la direction concernant la rémunération des employés de la Banque.
- En juillet 2000, de concert avec des pays représentant une majorité des actionnaires de la Banque mondiale, le Canada s'est opposé à la réponse de la direction de la Banque au rapport du groupe d'inspection indépendant concernant le Projet de réduction de la pauvreté en Chine occidentale (volet de la province de Qinghai) parce que cette réponse ne prévoyait pas une nouvelle consultation du Conseil d'administration après l'exécution d'autres études environnementales. À la suite de cette décision du Conseil, les autorités chinoises ont retiré leur demande de financement par la Banque mondiale pour le volet de la province de Qinghai de leur projet.
- En décembre 2000, le Canada n'a pas participé à la discussion visant à déterminer si les membres du Conseil étaient prêts à prendre une décision concernant l'admissibilité du Rwanda à l'initiative des PPTE parce qu'il s'inquiétait de la participation de ce pays au conflit dans la République démocratique du Congo.

Le Canada appuie fortement les efforts de la Banque en vue de donner aux questions relatives au secteur social une place plus prééminente dans les programmes de stabilisation macroéconomique. Une saine politique macroéconomique est indispensable à une forte croissance et, partant, à la réduction de la pauvreté. Parallèlement, il est essentiel d'accorder aux questions sociales l'attention qu'elles méritent pour assurer l'atteinte d'objectifs de stabilisation macroéconomique et de développement durable.

Condition féminine : Le Canada est un ardent défenseur de la condition féminine à titre de priorité des opérations de la Banque mondiale. Les prêts que celle-ci consent dans presque tous les secteurs incluent des activités qui profitent particulièrement aux femmes. Pendant l'exercice 2000, la Banque a amorcé l'élaboration d'une stratégie en matière de condition féminine qui décrira les moyens qu'elle peut prendre pour mieux intégrer ce dossier à ses activités. Cette stratégie devrait être soumise à l'examen des administrateurs plus tard cette année. Entre-temps, la Banque tente d'intégrer ces questions aux stratégies d'aide par pays. En général, les projets financés par la Banque dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et de l'infrastructure accordent une attention particulière aux analyses comparatives entre les sexes et aux mesures portant sur la situation des femmes. Par exemple, dans le Projet communautaire d'alimentation en eau et d'assainissement du Ghana financé par la Banque, les ONG locales travaillent de concert avec les organisations communautaires pour veiller à ce que les femmes prennent une part active au processus décisionnel. Les femmes représentent 48 % des membres des comités locaux d'alimentation en eau et d'assainissement et 38 % des membres de l'exécutif. L'ACDI collabore actuellement de façon étroite avec la Banque mondiale afin d'accroître la capacité de cette dernière en matière d'égalité des sexes. Pour favoriser davantage l'échange de connaissances avec ses partenaires en développement, la Banque a diffusé sur son site Web un certain nombre d'indicateurs statistiques sur les sexes.

Développement du secteur privé : Le Canada favorise l'approche de plus en plus coordonnée en matière de développement du secteur privé qui a été observée au sein du Groupe de la Banque mondiale au cours des trois dernières années. Il est désormais établi que le secteur privé a un important rôle à jouer pour relever pratiquement tous les défis du développement, depuis la protection de l'environnement jusqu'à l'aide à la privatisation dans les économies en transition.

La Banque utilise un vaste éventail d'outils à cette fin – prêts à l'ajustement, aide technique, prêts d'investissement, garanties et prêts aux programmes adaptables.

Dans l'ensemble, la Banque mondiale a fourni quelque 4,2 milliards de dollars américains pour financer le développement du secteur privé. De cette somme, près de 2,9 milliards ont servi à appuyer des projets du secteur privé dans les secteurs du transport, de l'alimentation en eau et de l'assainissement et du

développement urbain, où les investissements du secteur privé sont encore modestes. Le solde a été consacré aux secteurs de l'énergie, des mines et des télécommunications. Pendant l'exercice 2000, la Banque a effectué 306 opérations visant à stimuler l'investissement du secteur privé dans l'infrastructure; la participation du secteur privé est l'objectif premier dans quelque 60 % de l'ensemble de ses opérations.

Dans le cadre d'un changement de priorités qui fait état de l'importance croissante des capitaux et des investissements privés dans les pays en voie de développement, le Groupe de la Banque mondiale s'est restructuré afin de mieux s'adapter au secteur privé et d'élargir ses travaux liés à ce dernier. La réorganisation, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000, a renforcé le lien entre les travaux du Groupe de la Banque mondiale relatifs au secteur privé et ceux qui ont trait au développement du secteur privé et qui sont effectués par l'intermédiaire de la SFI en regroupant le personnel et les programmes de ces deux institutions. La réorganisation comprend l'établissement d'une nouvelle structure au sein du Groupe et l'adoption d'une nouvelle approche visant à instaurer un climat propice aux affaires et à contribuer au financement des petites et moyennes entreprises. Une nouvelle unité s'occupe de coordonner les activités du Groupe, de façon à diffuser les connaissances favorisant la création d'intermédiaires locaux qui contribueront à capitaliser les institutions financières locales et à assurer la formation pour le financement des petites et moyennes entreprises. La mise sur pied de la nouvelle unité, de même que l'accroissement des investissements de la SFI dans les intermédiaires locaux finançant les petites entreprises, font état d'un niveau de priorité sensiblement plus élevé de ce secteur au sein du Groupe.

La Banque recourt aussi aux **garanties** pour élargir l'accès des pays en voie de développement aux marchés de capitaux internationaux et nationaux. La Banque complète les produits offerts par la SFI et l'AMGI en offrant des garanties de risque partiel et de crédit partiel pour favoriser l'investissement privé dans les projets prioritaires. Pendant l'exercice 2000, la Banque a fourni une garantie de risque partiel de 61 millions de dollars américains pour appuyer la création d'une usine privée de production d'électricité à Haripur, au Bangladesh.

Donner aux pays en développement la chance de profiter des bienfaits de la technologie de l'information et des télécommunications figure parmi les principaux objectifs du programme stratégique du Groupe des Huit. Le Canada participe aux efforts d'organismes internationaux, dont la Banque mondiale, visant à promouvoir le programme des technologies de l'information et des télécommunications dans les pays en développement et à combler le fossé numérique. L'orientation mondiale de la Banque et ses programmes permanents d'intervention dans les pays et les secteurs ont contribué à placer l'institution parmi les premiers acteurs internationaux qui œuvrent à combler le fossé numérique séparant les pays développés des pays en développement. En janvier 2000, les groupes des télécommunications de la SFI et de la Banque mondiale ont fusionné leurs activités pour former le nouveau Département de la technologie mondiale d'information et de

télécommunications au sein de la Banque mondiale. Ce département joue un rôle de premier plan pour la promotion de la participation des intérêts privés à l'élaboration des services de télécommunications dans les pays en développement. Il procure aux gouvernements et aux entreprises privées le capital et l'expertise dont ceux-ci ont besoin pour libéraliser le secteur des télécommunications, attirer d'autres investissements privés et recourir aux technologies de l'information et des télécommunications à des fins de développement axé sur les exportations.

Au cours de l'exercice 2000, la Banque a lancé l'initiative Cities Alliance, en partenariat avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), des donateurs bilatéraux (dont l'ACDI), des ONG et la collectivité des affaires, à titre d'initiative d'amélioration des conditions de vie des personnes démunies vivant dans les bidonvilles. L'Alliance cherche à promouvoir les stratégies de développement urbain qui favorisent les personnes démunies et à augmenter les travaux d'amélioration des bidonvilles dans le monde entier. L'ACDI a versé environ 800 000 \$ en subventions à cette initiative.

Les répercussions de plus en plus marquées des opérations de microcrédit (prêts de taille relativement faible accordés aux pauvres par des organismes locaux, comme la Grameen Bank au Bangladesh) constituent un autre exemple de l'importance du secteur privé dans le développement. Moyennant un modeste investissement, ces organismes ont aidé à rehausser les conditions de vie des pauvres, particulièrement celles des femmes, dans les pays en développement. L'effet de ces opérations est probant : on constate que les pauvres peuvent être de bons entrepreneurs et représenter de très bons risques en matière de crédit.

Le Groupe consultatif d'assistance aux plus défavorisés (GAPD), qui comprend la Banque mondiale, le Canada et 26 autres donateurs multilatéraux et bilatéraux, a été fondé en 1995. Il est chargé d'établir et de mettre en valeur des institutions durables qui offrent des services de microfinancement aux pauvres.

Lors de la première étape d'activités (1995-1998), le GAPD a accordé des subventions totalisant 26 millions de dollars américains pour appuyer les opérations de microfinancement, l'aide technique à la formation en gestion financière et l'élaboration des politiques de pratiques exemplaires à l'intention des fournisseurs de services de microfinancement. En juin 1998, le GAPD a été reconduit pour cinq années et, s'inspirant de ses réalisations antérieures, il fait porter plus explicitement son attention sur la création d'institutions et la réduction de la pauvreté. Les membres et les donateurs du GAPD ont pour tâche de tenir un fonds central destiné à accorder un soutien à des programmes de microfinancement dans les pays en développement. Le gouvernement du Canada a approuvé un accord triennal entre l'ACDI et le GAPD, d'une valeur de 1,5 million de dollars, qui est entré en vigueur en 1999. Dans le cadre de sa participation au GAPD et en partenariat avec la Fondation Aga Khan, l'ACDI mène des recherches pour mieux comprendre le lien qui unit le microfinancement et la promotion du capital social chez les démunis.

Microcrédit : le Groupe consultatif d'assistance aux plus défavorisés (GAPD)

Pendant l'exercice 2000, le GAPD a effectué 22 nouveaux investissements totalisant 13 millions de dollars américains en soutien direct à des institutions de microfinancement et 4 autres investissements totalisant 7,6 millions de dollars américains en fonds de gros aux institutions de microfinancement de détail. Le Groupe a également versé 7,5 millions de dollars américains pour financer la formation et le renforcement de la capacité et 115 000 dollars américains supplémentaires pour financer les conseils techniques.

Les donateurs ont adopté les stratégies suivantes en vue de la deuxième étape de l'activité du GAPD :

- appuyer la mise en place d'institutions de microfinancement par la conception d'outils et la tenue d'activités propres à accroître les capacités dans le domaine;
- favoriser le changement des pratiques des membres du GAPD, notamment en ce qui concerne la gestion des portefeuilles de microfinancement;
- approfondir la compréhension de l'effet du microfinancement sur l'atténuation de la pauvreté;
- améliorer le cadre légal et réglementaire du microfinancement;
- faciliter la commercialisation du secteur du microfinancement.

Le GAPD cherche ainsi à accroître la capacité des institutions de microfinancement qui ont fait leurs preuves et à fournir une aide aux pauvres. La Banque mondiale a accordé 30 millions de dollars américains en vertu de la première étape du mécanisme et a convenu d'octroyer 7 millions supplémentaires pour la première année de la deuxième étape, jusqu'à ce qu'un engagement pluriannuel soit en place. Les donateurs bilatéraux du GAPD ont également accepté d'augmenter de 4 millions de dollars américains leurs contributions en 1999. Pour sa part, l'ACDI a versé 330 000 dollars américains au GAPD au cours de l'exercice 2000.

Saine régie et lutte contre la corruption : Le Canada continue à encourager ardemment la Banque à appuyer l'amélioration des mesures de régie du secteur public et du secteur des entreprises. Au cours des 10 dernières années, les questions de régie ont occupé une place prépondérante dans les programmes de prêts à l'ajustement et à l'investissement de la Banque. En plus d'encourager une meilleure gestion des dépenses publiques des pays débiteurs et un processus décisionnel plus démocratique et ouvert, la Banque incorpore à ses propres activités des mécanismes de lutte contre la corruption. Pendant l'exercice 2000, elle a adopté un plan d'action contre la corruption et examiné les progrès qu'elle a accomplis depuis 1997 pour aider les pays en développement à combattre les pratiques de corruption. La Banque a contribué à instaurer plus de 600 programmes de lutte contre la corruption dans près de 100 pays débiteurs et a intégré la lutte contre

la corruption à ses stratégies d'aide par pays. Elle a modifié ses directives en matière d'adjudication de marchés pour renforcer les procédures afin d'exclure des projets qu'elle finance, et ce, de manière temporaire ou permanente, les soumissionnaires qui ont été reconnus coupables de fraude ou de corruption. Au cours des trois dernières années, la Banque a rayé 54 entreprises et particuliers de la liste des parties pour la conclusion de marchés en raison de leur participation à des activités de corruption ou de détournement des fonds de la Banque.

Le Canada se préoccupe des dépenses improductives, particulièrement les dépenses militaires excessives, et il a vivement fait connaître sa position sur le sujet. Il a souligné à la Banque la nécessité que cette dernière adopte la ligne dure envers les pays qui bénéficient d'aide internationale et augmentent leurs dépenses militaires au détriment des dépenses dans le secteur social. À une époque où les ressources des donateurs sont limitées, les clients de la Banque ne peuvent se permettre d'effectuer des dépenses improductives. Compte tenu de ce problème, la Banque réévalue ses lignes directrices en sondant les politiques et approches de programmes des donateurs bilatéraux et autres donateurs multilatéraux. Elle demande de meilleurs renseignements des emprunteurs au sujet des dépenses militaires globales, pour l'aider à mieux analyser ses dépenses publiques. Conformément au cadre d'octroi de prêts fondé sur le rendement, qui a été adopté à l'égard des opérations de l'IDA, les affectations de cette dernière sont notamment liées aux efforts déployés par les gouvernements des pays en développement pour réduire les dépenses improductives (dont les dépenses militaires).

Dans le cadre de ses travaux visant à favoriser l'amélioration des pratiques de régie, l'Institut de la Banque mondiale entretient des rapports étroits avec le Centre parlementaire au Canada et des organismes internationaux, comme Transparency International.

Développement durable respectueux de l'environnement : Il y a longtemps que le gouvernement du Canada, de pair avec les ONG canadiennes, presse ardemment la Banque de mieux intégrer à ses opérations les questions liées à l'environnement. Il appuie fermement les initiatives récentes de la Banque à cet égard. La création du poste de vice-président à l'environnement et au développement durable, en 1993, a servi cet objectif. Au cours de l'exercice 2000, les prêts à l'environnement en proportion de l'ensemble des opérations de la Banque ont enregistré une hausse, pour s'établir à 10 % comparativement à 7 % en 1999. La Banque a également approuvé, pour ce même exercice, des prêts totalisant 514 millions de dollars américains à l'appui de 13 projets environnementaux autonomes. À la fin de l'exercice 2000, on comptait 97 projets environnementaux autonomes actifs, d'une valeur de 5,16 milliards de dollars américains. Au cours de l'exercice 2000, la Banque a approuvé quelque 400 millions supplémentaires au titre des composantes environnementales de plus de 30 prêts à d'autres secteurs, ce qui porte à environ 15 milliards de dollars américains la valeur du portefeuille environnemental général de la Banque. En plus de son portefeuille de projets environnementaux, la Banque exige que chaque projet bénéficiant de son soutien soit écologiquement viable. Les évaluations environnementales, qui font l'objet d'échanges avec le public,

visent à mettre à l'épreuve les dispositions environnementales de chacun des projets de la Banque. Cette dernière tient également compte des éventuelles répercussions environnementales lorsqu'elle élabore des stratégies s'appliquant à un vaste secteur. La Banque s'intéresse davantage aux cadres institutionnels et réglementaires régissant les ressources naturelles pour promouvoir la bonne intendance à long terme de l'environnement. Au Brésil, par exemple, le deuxième projet environnemental de la Banque vise l'amélioration de l'efficacité des lois nationales en matière d'environnement et le renforcement de la gestion de l'environnement au niveau de l'État et de la municipalité.

Il faut souligner les travaux de plus en plus importants que mène la Banque en collaboration avec d'autres intervenants sur la question du **changement climatique**. On reconnaît maintenant que des mesures de portée mondiale sont requises pour résoudre ce problème, et la Banque a redoublé d'ardeur pour aider les pays débiteurs membres à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En sa qualité d'organisme de mise en œuvre du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal, la Banque appuie des projets dans 20 pays et, depuis 1991, a versé 360 millions de dollars américains à quelque 480 projets pour aider les entreprises de pays en développement à passer à des technologies sans danger pour la couche d'ozone. Elle aide les trois plus grands producteurs de chlorofluorocarbures (la Chine, l'Inde et la Russie) à cesser graduellement la production de ces substances et à respecter les engagements pris aux termes du Protocole de Montréal.

La Banque s'est également employée à concevoir un cadre commercial d'échange d'émissions de gaz carbonique au moyen du processus de la Conférence des parties à la Convention sur les changements climatiques. Elle a lancé un Fonds prototype pour le carbone (FPC) en janvier 2000. Les projets financés par le FPC réduisent considérablement les émissions de gaz à effet de serre susceptibles d'être enregistrés auprès de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques aux fins du Protocole de Kyoto. Le FPC tire ses ressources à la fois du secteur public et du secteur privé (dont une contribution de l'ACDI).

En 1999, la Banque a amorcé un examen approfondi de sa stratégie en matière d'environnement. Cet examen traite des effets de l'environnement sur la santé, la subsistance et la vulnérabilité des personnes pauvres. La Banque consulte des groupes de la société civile, des gouvernements et d'autres intervenants pour savoir ce qu'ils pensent de sa nouvelle stratégie en matière d'environnement. L'ébauche du rapport est affichée sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.worldbank.org. Une fois les consultations terminées, au début de 2001, la nouvelle stratégie devrait être soumise à un examen officiel en vue de son approbation par les administrateurs de la Banque.

À l'instar du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Banque mondiale est un organisme de mise en œuvre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui a été créé à la suite de la Conférence des Nations Unies sur

l'environnement et le développement, de 1992. Le FEM sert de mécanisme de facilitation et de financement de l'intégration des questions environnementales au processus de développement. À la fin de l'exercice 2000, la direction de la Banque avait approuvé au total 180 projets financés par le FEM dans près de 70 pays en développement, pour une valeur totale de 1,4 milliard de dollars américains. À ces fonds est venu s'ajouter un cofinancement d'environ 4 milliards de dollars américains provenant de la Banque mondiale et d'autres donateurs. Pour chaque dollar d'aide versé par la Banque et le FEM, la BIRD et de l'IDA remettent environ un dollar et les autres donateurs, deux dollars. Au cours de l'exercice 2000, le programme de la Banque relatif au Fonds a atteint un sommet jamais égalé de 280 millions de dollars américains en subventions approuvées par le Conseil du FEM, soit une hausse de 12 % par rapport à l'exercice 1999.

Fonds prototype pour le carbone, de la Banque mondiale

En janvier 2000, la Banque mondiale a lancé le FPC, financé par des contributions des gouvernements et du secteur privé. Ce Fonds constitue le premier mécanisme d'échange commercial des émissions de carbone. Dans son budget de 2000, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il affecterait jusqu'à 10 millions de dollars américains au FPC. Celui-ci investira dans des technologies plus propres dans les pays en développement et les économies en transition, contribuant ainsi à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Ces réductions d'émissions seront ensuite transférées aux partenaires financiers du Fonds sous forme de certificats. Tous les intervenants en bénéficieront :

- les pays pauvres auront accès à des technologies écologiques et toucheront le produit de la vente des réductions d'émissions;
- les partenaires financiers pourront réduire leurs émissions à peu de frais, ce qui les aidera à respecter leurs engagements en vertu du Protocole de Kyoto;
- l'environnement s'en portera mieux parce le FPC versera des crédits aux pays pauvres pour leur permettre d'adopter des technologies plus propres et plus efficaces.

Le premier appel de souscriptions du FPC s'est terminé le 10 avril 2000, et le FPC a pu amorcer officiellement ses opérations d'investissement. La demande d'actions du FPC a suscité un deuxième appel de souscriptions plus tard dans l'année. À compter d'avril 2000, la Banque a l'intention d'investir le capital du Fonds dans des projets axés sur les technologies de l'énergie renouvelable (énergie éolienne, énergie produite par les petites centrales hydroélectriques et énergie verte) qui ne seraient pas rentables sans le produit de la vente des réductions des émissions au FPC. Une vingtaine de pays en développement songent à lancer des projets dans le cadre du FPC et ce dernier a déjà négocié des accords d'achat de réduction des émissions avec le gouvernement de la Lettonie.

B) Commerce et développement

Le Canada reconnaît que la capacité des pays en développement de participer efficacement au système de commerce mondial représente un volet important d'une vaste démarche visant la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Il a souligné la nécessité d'intégrer la mise en valeur du potentiel du secteur commercial dans les stratégies d'aide par pays de la Banque et dans les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté produits par les pays.

En prévision du prochain cycle de négociations de l'OMC, la Banque a intensifié ses travaux à l'appui de la participation des pays les moins avancés aux négociations sur le commerce. Plusieurs projets de renforcement des capacités ont été lancés pendant l'année afin d'aider ces pays à mettre en application les engagements qu'ils ont contractés dans le cadre de cycles antérieurs et à constituer une base de compétences nationales en vue de participer aux négociations futures.

Le projet de renforcement des capacités de l'OMC de 2000, une initiative de recherche et de renforcement des capacités d'une durée de trois ans, a été lancé en janvier 1999 afin d'aider les pays en développement à participer plus concrètement au prochain cycle de négociations de l'OMC. Un autre projet de renforcement des capacités a été instauré pendant l'année afin d'aider particulièrement les pays en développement au titre des négociations relatives à l'agriculture. Ces deux projets sont menés en étroite collaboration avec l'OMC et diverses autres institutions, et ils sont appuyés par plusieurs donateurs.

La Banque a également intensifié ses efforts au sein du Cadre de développement intégré, au titre duquel six principaux organismes travaillent en collaboration avec les pays les moins avancés afin de coordonner leurs programmes d'aide au commerce. Le Cadre a pour objectif principal de veiller à ce que l'aide technique liée au commerce soit motivée par la demande et qu'elle satisfasse aux besoins établis par les pays les moins avancés. En vertu de ce cadre, une quarantaine de pays procèdent actuellement à une évaluation complète de leurs besoins. En collaborant étroitement avec toutes les parties, le Cadre de développement intégré vise à accroître l'efficacité de la prestation de l'aide technique liée au commerce.

Une évaluation indépendante du cadre intégré a été commandée par le groupe de travail interagence du cadre intégré, qui comprend l'OMC, le FMI, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Centre du commerce international. À l'issue de cette évaluation, on a recommandé de joindre le cadre intégré au processus de formulation des stratégies nationales de développement.

Au cours de l'exercice 1999, la Banque a également mis sur pied un groupe de travail chargé d'explorer les possibilités de réduction des risques auxquels font face les pays en développement qui exportent des produits de base, en raison des fluctuations des prix sur les marchés mondiaux.

C) Transparence et responsabilisation

Le Canada reconnaît que la transparence et la responsabilisation constituent des éléments essentiels de la durabilité des opérations du Groupe de la Banque. Le Canada défend fermement une politique d'ouverture accrue à la Banque et a demandé la diffusion publique d'un plus grand nombre de documents de la Banque. Cette dernière a réagi aux préoccupations des actionnaires en rendant public un plus grand nombre de documents sur les opérations; elle consulte en outre les ONG et d'autres groupes pour rédiger une version révisée de la politique de communication de l'information. La transparence exige également une meilleure consultation des bénéficiaires. Le Canada et d'autres donateurs ont pressé la Banque et les pays débiteurs de trouver des façons d'améliorer la consultation des populations locales (société civile et ONG) dans les pays bénéficiaires, non seulement pour la conception ou l'exécution des projets, mais aussi pour l'élaboration d'importants documents d'orientation, comme les stratégies d'aide par pays. Soucieux de veiller à ce que la Banque rende des comptes à ses clients, le Canada a été l'un des principaux promoteurs des activités du Groupe d'inspection. M. Jim MacNeil, un Canadien, en préside les travaux à l'heure actuelle. La Banque a été le premier organisme multilatéral à mettre sur pied un groupe indépendant chargé de recueillir les plaintes de l'extérieur. Tout groupe susceptible d'être touché par un projet qu'appuie la Banque peut demander au Groupe d'inspection de vérifier si cette dernière s'est conformée à ses politiques et procédures. Depuis sa création en 1994, le Groupe a reçu 21 demandes d'enquête officielles, dont 5 au cours de l'exercice 2000.

D) Accroître l'efficacité de la Banque mondiale

En novembre 1998, le service des études économiques de la Banque a publié une étude clé sur l'efficacité de l'aide au développement international. Les auteurs de l'étude ont conclu que l'aide extérieure avait réussi dans une large mesure à réduire la pauvreté dans les pays qui appliquaient de saines politiques de gestion économique et dont les institutions gouvernementales étaient solides⁸. Par contre, l'étude a confirmé que l'aide extérieure accordée aux pays mal gouvernés et n'ayant pas une politique économique saine n'était pas particulièrement efficace; les sommes élevées accordées au titre de l'aide extérieure n'ont pas réussi à réduire sensiblement la pauvreté dans ces pays.

⁸ *Évaluer l'aide – Ses succès, ses échecs... Les raisons*, Études stratégiques de la Banque mondiale, 1998. On peut consulter le texte intégral du rapport sur le site Web de la Banque mondiale, à l'adresse <http://www.worldbank.org/research/aid/aidtoc.htm>

Pour obtenir des renseignements de la Banque mondiale

Le Centre d'information publique de la Banque mondiale, qui a ouvert ses portes au début de 1994, offre une vaste gamme de documents de la Banque, notamment :

- des documents d'information sur les projets;
- des rapports d'évaluation des projets (approuvés par le Conseil d'administration);
- des documents de travail économiques et sectoriels d'envergure nationale et des documents d'orientation sectorielle;
- le rapport annuel et le *Rapport sur le développement dans le monde*;
- le *Résumé mensuel des opérations* et les *Débouchés d'affaires internationales*;
- des fiches de renseignements sur l'environnement, des évaluations et des analyses environnementales, et des plans d'action axés sur l'environnement;
- des tableaux de la dette mondiale;
- des précis du service des évaluations des opérations.

Le Centre d'information est situé au
1776-G Street N.W., Washington D.C. 20433, États-Unis
Téléphone : (202) 458-5454
Télécopieur : (202) 522-1500
Courrier électronique : pic@worldbank.org

On peut aussi obtenir des renseignements à jour sur Internet, à l'adresse
<http://www.worldbank.org/html/pic/PIC.html>.

La Banque récompense de plus en plus les bonnes performances. L'attribution des fonds de l'IDA s'effectue désormais sur la base d'un critère de performance. L'effet est particulièrement évident au chapitre des prêts de la Banque destinés à l'Afrique. Par ailleurs, en Inde, la Banque privilégie pour la première fois les États qui mettent en place des réformes en y concentrant son aide. Cela a incité plusieurs États à accélérer les réformes. Afin de contrôler de façon valable la performance des pays, la Banque insiste sur l'intégration d'indicateurs des résultats axés sur la pauvreté pour mesurer les résultats réels des initiatives. Les retombées sont axées sur la pauvreté, et les indicateurs ont notamment trait à la malnutrition chez les enfants et à la mortalité infantile et maternelle.

L'efficacité des opérations de la Banque constitue depuis longtemps un important objectif du Canada, mais elles ne se limitent pas à des mesures de compression budgétaire et d'économie. Elles nécessitent l'établissement de priorités claires et une prestation efficiente des services. La Banque doit œuvrer dans les secteurs où son aide est requise et où elle détient un avantage comparatif évident. Elle doit réexaminer son rôle là où le secteur privé ou d'autres banques multilatérales de développement sont mieux placés pour offrir de l'aide.

La Banque a fait d'importants progrès dans la réalisation des objectifs de son Programme stratégique en vue d'offrir, de manière plus efficace, des services de meilleure qualité. Le Canada appuie activement les décisions de la Banque en vue de décentraliser davantage ses activités vers ses bureaux locaux. La Banque a amorcé un important redéploiement de son effectif pour se rapprocher de ses clients et rendre son aide plus efficace. À l'heure actuelle, 25 administrateurs nationaux sont à l'œuvre sur le terrain, contre seulement 3 il y a 2 ans. Il convient également de signaler les progrès en vue d'encourager la prise en charge locale des projets et de l'élaboration des stratégies.

La Banque continue d'intensifier ses efforts pour améliorer l'efficacité du développement en insistant de nouveau sur la qualité de son portefeuille de projets. Elle exerce une plus grande vigilance aux étapes de préparation et de surveillance des projets. L'accent mis sur les résultats a été accru. Il en résulte une nette amélioration de la qualité du portefeuille de projets de la Banque : au cours de l'exercice 2000, environ 75 % des projets ont été menés à bien, comparativement à 65-70 % entre 1990 et 1996. Cependant, comme l'a fait remarquer le service indépendant d'évaluation des opérations de la Banque dans son rapport annuel de 2000, plus du tiers des projets de la Banque comportaient des lacunes au chapitre de la mise en œuvre, de la part des débiteurs. Il faudra donc intensifier les efforts pour accroître la capacité des débiteurs de mettre en œuvre leurs projets.

E) Participation de la société civile et des organisations non gouvernementales au processus décisionnel

Le président Wolfensohn a été le principal catalyseur du programme de sensibilisation de la Banque auprès des ONG. Il a particulièrement insisté sur l'importance d'intensifier les partenariats avec des groupes de l'extérieur. C'est ainsi que le taux de participation des ONG aux activités appuyées par la Banque a continué de progresser.

Au cours de l'exercice 2000, les ONG ont participé, d'une manière ou d'une autre, à plus de 70 % des projets de la Banque visant l'ensemble des grands secteurs. En outre, elles ont pris une part active aux discussions stratégiques de la Banque : sur les 25 stratégies d'aide par pays préparées au cours de l'exercice 1999, 22 comprenaient des consultations auprès des ONG et de la société civile; les ONG ont également participé de façon constructive aux délibérations stratégiques de la Banque et du FMI sur l'établissement de liens entre l'aide aux PPTE et l'objectif de réduction de la pauvreté. Deux ONG canadiennes, l'Institut Nord-Sud et l'Initiative de Halifax, ont participé aux consultations sur l'aide aux PPTE. La participation des ONG a continué de s'accroître lors de la crise financière au sein des marchés naissants. Des ONG et des représentants de la société civile des pays touchés ont rencontré des cadres de la Banque à Manille en 1999 pour discuter des répercussions de la crise économique sur les pauvres. Au cours des deux dernières années, la Banque a retenu de plus en plus l'attention du public, et les assemblées de ses gouverneurs sont devenues la cible de manifestants s'opposant aux effets de la mondialisation sur les pauvres.

Le Comité Banque mondiale–ONG, mécanisme officiel pour le dialogue stratégique établi en 1982, a été remplacé par un forum annuel Banque mondiale–société civile. Ce forum est organisé par un comité conjoint de facilitation de la Banque et des représentants d’ONG. Outre cette rencontre annuelle, on organisera des dialogues régionaux et nationaux. Un rapport annuel est publié au sujet des relations de la Banque avec la société civile; la Banque possède également un site Web à ce sujet (<http://wblnoo18.worldbank.org/essd/essd.nsf/NGOs/home>).

Au Canada, les ONG ont participé à des réunions et à des conférences interministérielles périodiques sur la dette multilatérale, l’environnement, l’IDA et l’Afrique. Cet exercice de consultation a permis à tous les intéressés de faire avancer les intérêts du Canada au sein de la Banque. Le gouvernement du Canada a grandement bénéficié de l’expertise et des conseils des ONG canadiennes en ce qui concerne une vaste gamme de questions de développement. Grâce à cette collaboration avec le gouvernement, les opinions des ONG canadiennes ont contribué à façonner la position du Canada dans les débats de la Banque mondiale sur les projets et les politiques.

La gestion des intérêts du Canada à la Banque mondiale

En sa qualité de gouverneur du Canada à la Banque mondiale, le ministre des Finances, Paul Martin, assure la gestion des intérêts du Canada auprès de cette institution. Le ministre Martin exerce son influence par le truchement d’échanges aux réunions du Comité du développement et aux assemblées annuelles et lors de rencontres avec le président de la Banque. Par exemple, en 2000, les gouverneurs ont abordé entre autres les deux questions suivantes : l’évolution des PPTTE en vue de l’allègement de la dette et la façon de venir en aide aux pays touchés par la pandémie de VIH/SIDA.

Le ministère des Finances consulte fréquemment le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l’ACDI aux fins de l’élaboration des politiques canadiennes touchant les questions qui intéressent la Banque mondiale. Le président de l’ACDI, M. Len Good, est le gouverneur suppléant du Canada à la Banque mondiale. Le gouverneur confie la gestion courante des divers intérêts du Canada à l’administratrice. Il s’agit actuellement de M^{me} Terrie O’Leary, qui a été élue en octobre 1998. M^{me} O’Leary représente le Canada et d’autres pays (l’Irlande et 11 pays des Caraïbes) au Conseil d’administration. Celui-ci compte actuellement 24 administrateurs, dont 12 représentent des pays en développement ou en transition et 12, des pays industrialisés.

Le Conseil d’administration de la Banque est chargé d’approuver officiellement chaque prêt, crédit, projet et politique de la Banque, de discuter des stratégies d’aide par pays et de fournir au besoin des conseils aux dirigeants de la Banque.

L'une des tâches importantes de l'administratrice en 2000 a consisté à superviser l'administration et les dépenses de la Banque en siégeant au comité budgétaire du Conseil d'administration. En novembre 2000, dans le cadre du cycle périodique de rotation des membres des comités du Conseil d'administration, Mme O'Leary s'est jointe au comité du personnel du Conseil d'administration.

Bureau du Canada à la Banque mondiale

En 2000, le bureau de l'administratrice canadienne a continué d'appuyer les activités des entreprises canadiennes à la recherche d'occasions d'affaires avec la Banque mondiale. Il a contribué à sensibiliser 1 000 entreprises canadiennes à de telles occasions au moyen de séminaires et d'ateliers tenus partout au Canada et en les mettant en liaison directe avec les institutions de Washington.

Organisation du Bureau

Outre l'administratrice, le Bureau compte deux conseillers canadiens et deux adjoints administratifs. Ces représentants demeurent en constante communication avec le gouvernement du Canada, non seulement avec le ministère des Finances, mais aussi avec l'ACDI et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le ministère des Finances coordonne les conseils stratégiques du Canada et les achemine à l'administratrice, qui les transmet à la direction de la Banque.

Structure du Bureau de l'administratrice

Administratrice :	Terrie O'Leary
Conseillère canadienne :	Kathryn Hollifield
Conseiller canadien :	François Pagé
Adjoint canadien :	Ian Wright
Adjoint canadien :	Gilles René
Téléphone/télécopieur :	(202) 458-0082/(202) 477-4155
Adresse :	MC-12-175, 1818 – H St. N.W. Washington D.C. 20433, États-Unis toleary@worldbank.org jkarolczuk@worldbank.org

En plus de mener les activités officielles susmentionnées, le Bureau constitue un précieux intermédiaire entre la Banque et les intervenants du Canada, qu'il s'agisse de particuliers, d'ONG, d'organismes fédéraux et provinciaux, d'associations, du milieu universitaire ou de parlementaires.

L'un des principaux rôles du Bureau consiste à fournir de l'aide aux Canadiens et aux gens d'affaires du Canada. Les conseillers canadiens en matière d'achats de même que l'Ambassade du Canada à Washington facilitent la diffusion de conseils et de renseignements sur la façon de se mettre en rapport avec la Banque (détails ci-dessous). La page du site Web de la Banque sur les entreprises et le secteur privé, à l'adresse <http://www.worldbank.org/business/>, constitue un autre point de contact pour le Canada.

Les achats de biens et de services canadiens à la Banque mondiale

Les sociétés et les experts-conseils canadiens fournissent souvent des biens, du matériel et des services dans le cadre de projets financés par la Banque. Les compétences du Canada dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement, du génie, des ressources humaines, de la santé, de l'éducation, des télécommunications, des services financiers et des transports se traduisent par des débouchés d'affaires pour les entreprises canadiennes prenant part à des projets dans des pays en développement partout dans le monde.

Au cours de l'exercice 2000, bon nombre d'entreprises canadiennes ont continué de profiter de l'adhésion du Canada à la Banque mondiale en ayant accès à des débouchés d'achat en vertu de prêts financés par cette dernière. Au cours de cet exercice, les décaissements à des sociétés canadiennes pour la fourniture de biens et la prestation de services en vertu de prêts relatifs aux projets de la Banque ont atteint 94 millions de dollars américains. En outre, la Banque estime que 54 millions ont été versés à des entreprises canadiennes pour des achats en vertu de prêts à l'ajustement structurel, portant ainsi à 148 millions de dollars américains le total des décaissements de la Banque en faveur de sociétés canadiennes au cours de l'exercice 2000.

Il convient de noter que les 38 millions de dollars américains versés au cours de l'exercice 2000 à des cabinets d'experts-conseils canadiens et à des experts-conseils particuliers ont représenté 6 % des décaissements totaux de la Banque à l'égard de services d'experts-conseils dans le cadre de projets financés par la Banque. Des sociétés telles Nortel Networks, Canada China Power et Générale électrique Canada ont été très actives dans le secteur de l'énergie en Chine, tandis que SNC-Lavalin, Stone and Webster Canada et Acres International ont effectué des travaux pour la Banque dans le même secteur, respectivement au Salvador, en Indonésie et en Ouganda. Tecsalt International est demeurée très active en Algérie, au Gabon et à Madagascar, tout en exploitant de nouveaux marchés en Europe centrale et en Europe de l'Est, de même qu'en Amérique latine.

Activités des fonds de fiducie

Les fonds de fiducie pour services de conseils appuyés par l'ACDI et gérés par la Banque représentent une autre source importante de fonds visant à accroître la participation du Canada à des projets de la Banque. Ces fonds sont utilisés pour présenter de nouveaux experts-conseils à la Banque et encourager cette dernière à mener des activités dans des secteurs que le Canada considère prioritaires. En juin 1995, l'ACDI a conclu une nouvelle entente avec la Banque mondiale, le Co-Financing, Technical Assistance and Consultant Trust Fund Framework Agreement, pour régir tous ses accords de fonds de fiducie avec la Banque. Au sein du Groupe de la Banque mondiale, l'ACDI fournit actuellement le financement des fonds de fiducie à la Banque mondiale, au FMI, à l'Institut de la Banque mondiale de même qu'au Fonds pour l'environnement mondial. Ces fonds se sont directement traduits par des marchés pour des entreprises canadiennes dans les domaines de l'étude de faisabilité, de l'évaluation et de la conception de projets de développement.

Outre son fonds fiduciaire de 20 millions de dollars auprès de la Banque pour les polluants organiques persistants, sa contribution de 10 millions au Fonds prototype pour le carbone, sa contribution de 500 000 \$ pour la Facilité consultative publique-privée pour l'infrastructure et sa contribution d'environ 800 000 \$ à la Cities Alliance (contributions susmentionnées), l'ACDI a également établi un fonds en fiducie de 1 million de dollars auprès de l'Institut de la Banque mondiale, dans le cadre de l'entente quinquennale de financement signée en 1999. Ce fonds permet à l'Institut de profiter de l'expertise du Canada dans la préparation et l'exécution de ses programmes de formation dans les pays admissibles à l'aide publique [canadienne] au développement. Par le truchement de consultations annuelles entre l'ACDI et l'Institut, des crédits sont affectés à un certain nombre de programmes de ce dernier – habituellement cinq ou six programmes clés – en fonction de leur complémentarité avec les priorités du Canada et de la mobilisation de partenaires canadiens. Pour de plus amples renseignements sur ces fonds et d'autres fonds de fiducie canadiens auprès de la Banque mondiale, communiquer avec M. Stéphane Charbonneau, conseiller commercial à l'Ambassade du Canada à Washington, par téléphone, au (202) 682-7719, ou télécopieur, au (202) 682-7789, ou avec M. François Pagé, conseiller canadien du Bureau de l'administratrice, par téléphone au (202) 458-0082, ou télécopieur, au (202) 477-4155.

Réussites de sociétés canadiennes

Les sociétés canadiennes ont continué de profiter des activités de financement et de mobilisation de capitaux du Groupe de la Banque mondiale. Certaines sociétés canadiennes œuvrant dans des secteurs clés ont commencé à collaborer avec le Groupe. Par exemple, au cours de l'exercice 2000 :

La firme Gowling Lafleur Henderson LLP a obtenu, dans le cadre d'un concours international, un marché de 2,3 millions de dollars américains financé par la Banque auprès de la Fondation russe pour la réforme du droit, afin de restructurer les systèmes de diversification des modes de règlement des différends au sein de la Russie. Ce marché d'aide technique d'une durée de 14 mois s'inscrit dans le cadre d'un projet pluriannuel de réforme du droit prévoyant le renforcement des institutions, la conception et l'exécution d'un vaste programme de formation des animateurs dans les domaines de l'arbitrage et de la médiation, et des colloques et conférences sur la diversification des modes de règlements des différends dans l'ensemble du pays. Le projet s'est très bien déroulé et s'est terminé vers la fin de 2000; l'entreprise est inscrite sur la liste des candidats pour d'autres volets du projet.

En juillet 2000, SaskTel International a accueilli en Saskatchewan un groupe de spécialistes des télécommunications de la Banque mondiale, de la Société financière internationale (SFI) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement afin de recueillir des données sur les télécommunications en milieu rural. Le groupe a passé une semaine en Saskatchewan. Il a effectué des visites sur place et a participé à des exposés et à des tables rondes pour examiner des façons d'offrir des services de télécommunications dans les régions rurales de pays en développement. La participation de SaskTel aux activités de la Banque mondiale en 2000 comprend le dépôt d'une soumission pour la privatisation de la société Tanzania Telecommunications Company Limited. SaskTel a été incitée à devenir un partenaire stratégique avec la SFI dans le cadre de cette initiative. Elle a également obtenu un contrat de licence en télécommunications rurales au Népal dans le cadre duquel la Banque mondiale versera une subvention ponctuelle pour les immobilisations nécessaires à l'implantation du réseau.

Econoler International est une société qui se spécialise dans le démarrage et l'exploitation de sociétés de services liés à l'énergie, de même que dans la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique. Le 22 novembre 2000, elle a reçu le Climate Technology Leadership Award remis par l'Agence énergétique internationale et l'Organisation de coopération et de développement économiques, dans le cadre de la Conférence mondiale sur les changements climatiques. Cette entreprise primée a obtenu, de concert avec Hydro-Québec International, deux marchés d'une valeur de 2,6 millions de dollars américains financés par la Banque mondiale pour le ministère de l'Industrie du Vietnam. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la gestion de la demande d'énergie.

Econoler International a reçu un prêt de 800 000 dollars américains du Programme des petites et moyennes entreprises de la SFI pour créer un fonds visant à favoriser l'investissement dans des sociétés de services énergétiques dans les pays en développement. Cette année, une somme de 260 000 dollars américains puisée à même le fonds a été utilisée pour créer la première société de services énergétiques en Tunisie.

Société financière internationale

La SFI joue un rôle de plus en plus important dans les activités de développement du secteur privé du Groupe de la Banque. À titre d'organe du groupe de la Banque qui connaît une croissance rapide, elle a également attiré l'attention des sociétés et des institutions financières canadiennes qui désirent effectuer des placements directs sur des marchés naissants. Vu son mandat à titre d'organisme du secteur privé et ses préoccupations au chapitre de la confidentialité commerciale des investisseurs et des clients, la SFI ne fait pas rapport en détail des chiffres relatifs aux achats, comme le font la BIRD et l'IDA.

L'une des fonctions essentielles de la SFI consiste à mobiliser des capitaux et des conseils spécialisés à l'appui des projets du secteur privé dans les marchés naissants. La SFI s'est avérée très utile pour les institutions financières canadiennes et les sociétés canadiennes dont les compétences sont particulièrement adaptées à ces marchés. L'un des plus importants projets de la SFI au milieu des années 1990 a été la réintégration des institutions financières canadiennes (en général les banques commerciales) à son programme de financement en consortium. Cet important programme permet de mobiliser des fonds privés pour des projets de la SFI et donne aux institutions financières la possibilité d'investir dans des marchés naissants. En investissant aux côtés de la SFI, les institutions financières qui prennent part au programme de financement en consortium ont accès à de nouveaux clients éventuels et à des actifs à rendement élevé et, en raison de la présence de la SFI comme investisseur dans ces projets, elles jouissent d'une certaine protection contre les risques politiques.

L'un des enjeux de la SFI sera de s'assurer que, malgré la demande massive, elle n'oublie pas les pays les moins avancés, comme ceux de l'Afrique subsaharienne. Dans le contexte actuel de la mondialisation, la SFI a un rôle plus important que jamais à jouer dans les pays les plus démunis. L'insistance renouvelée de la SFI à l'égard de l'Afrique subsaharienne fut évidente au cours de l'exercice 2000. Le financement total approuvé a presque quadruplé, pour passer de 362 millions de dollars américains à 1,25 milliard, en raison de quelques grands projets, de même que de nombreux projets de moindre envergure. Des engagements ont été signés à l'égard de 341 prêts, en hausse par rapport aux 292 de l'exercice 1999. Les décaissements au titre de l'aide financière sont passés de 230 à 240 millions de dollars américains en 1999 et devraient augmenter à mesure que les projets approuvés en 2000 atteindront le stade du décaissement au cours des prochaines années. Les projets de la SFI en Afrique sont davantage concentrés sur l'infrastructure : des projets qui offrent des sources fiables d'électricité, d'approvisionnement en eau potable et de télécommunications modernes. La SFI appuie également des projets qui raffermissent les marchés financiers, créent des emplois et aident les entrepreneurs à mettre sur pied leur entreprise.

Agence multilatérale de garantie des investissements

L'AMGI a été mise sur pied en 1988 pour favoriser l'investissement étranger direct dans les pays en développement en mettant les investisseurs à l'abri de certains risques non commerciaux, améliorant ou créant du même coup des débouchés d'investissement dans ces pays. Elle offre une assurance contre l'expropriation, les limites de transfert, les ruptures de contrat, la guerre et les troubles publics, et elle facilite ainsi l'investissement étranger direct dans les pays en développement. Au cours de l'exercice 2000, l'AMGI a offert des garanties dans le cadre de 53 projets dans 26 pays en développement qui ont totalisé 1,6 milliard de dollars américains. Selon les estimations, ces garanties ont facilité des investissements étrangers directs de 5,45 milliards de dollars américains. Douze projets d'une valeur totale de 461 millions ont été approuvés dans les pays membres de l'IDA, notamment six en Afrique pour un total de 300 millions de dollars américains.

L'AMGI offre également des services d'aide technique aux pays en développement. Au cours de l'exercice 2000, elle a mis 53 programmes d'aide technique ou de consultation à la disposition de 40 pays. L'Agence offre des services de mise en valeur du potentiel et de facilitation de l'investissement dans les pays en développement. Un nouveau cadre d'évaluation des besoins, accompagné d'une méthode d'auto-évaluation, oriente les services d'aide technique et de planification commerciale qu'offre l'AMGI à des organismes de promotion de l'investissement dans les pays en développement. Ces deux outils de diagnostic ont été élaborés à l'interne. Parmi les autres projets réalisés au cours de l'exercice 2000, mentionnons la mise en valeur du potentiel axé sur les régions.

Enfin, l'AMGI offre des ressources Internet aux entreprises qui effectuent des investissements étrangers directs. Un portail appelé Investment Promotion Network renferme un annuaire des organismes de promotion de l'investissement sur les marchés naissants et un guide donnant un accès en direct aux organismes gouvernementaux et multilatéraux qui offrent de l'assurance et des conseils financiers et en gestion du risque. Ce portail se trouve à l'adresse <http://www.IPAnet.net> et n'exige plus d'enregistrement. L'AMGI offre également un site Web appelé Privatization Link (<http://www.privatizationlink.com>), qui constitue un centre d'échange en direct pour obtenir des renseignements sur la privatisation et les débouchés dans les pays en développement. Ce site Web a été finaliste dans la catégorie du secteur public, au concours du site Web commercial de l'année parrainé par le *Financial Times*, UUUNet, et PricewaterhouseCoopers.

Découvrir les débouchés

Les entreprises, les institutions et les organismes canadiens souhaitant exploiter des marchés créés dans le cadre de projets financés par la Banque sont invités à participer à des séances d'information qui ont lieu le premier jeudi de chaque mois au siège de la Banque à Washington.

Par l'intermédiaire du Bureau de liaison avec les institutions financières internationales, au (202) 682-7719, l'Ambassade du Canada à Washington et le Bureau de l'administratrice canadienne à la Banque mondiale, au (202) 458-0082, aident les entreprises et les experts-conseils du Canada à participer à des projets financés par la Banque mondiale. Les débouchés ne manquent pas, qu'il s'agisse de construire une centrale hydroélectrique en Chine, d'effectuer une évaluation environnementale au Pérou ou de mener à bien une réforme des institutions juridiques et judiciaires en Russie. Ces deux bureaux invitent les entreprises canadiennes désireuses de soumissionner des marchés à communiquer avec eux.

La participation financière du Canada

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Le Canada fournit environ 3 % du capital de la BIRD. La part de cette contribution qui doit être libérée est relativement modeste : elle représente environ 6 % du total, mais à peine 3 % de la plus récente contribution. Le reste est exigible à vue dans le cas peu probable où la BIRD le réclamerait à ses pays membres. La BIRD reconstitue périodiquement ses fonds au moyen d'une augmentation générale du capital (AGC). La plus récente augmentation (AGC III), effectuée en 1988, s'établissait à 76,5 milliards de dollars américains. Le Canada s'est vu attribuer 19 655 nouvelles actions évaluées à 2,37 milliards de dollars américains. La fraction libérée de ces actions équivaut à 71,1 millions de dollars américains. Ces actions ont été souscrites sur une période de cinq ans terminée en 1993. Au 30 juin 1999, l'ensemble des souscriptions du Canada au capital-actions de la BIRD s'élevait à 5,403 milliards de dollars américains (44 795 actions) dont 334,5 millions avaient été libérés.

Association internationale de développement

En novembre 1998, les donateurs ont convenu de la Douzième reconstitution des fonds de l'IDA totalisant 20,5 milliards de dollars américains, ce qui permettra de financer le programme de prêts de l'IDA sur une période de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2002.

Le Canada a conservé la même quote-part qu'en vertu de la Onzième reconstitution, soit 3,75 % des contributions des donateurs, à un coût total de 607 millions de dollars canadiens. Pour respecter ces obligations, le Canada émettra un billet à vue par année en 1999, en 2000 et en 2001. Chacun de ces billets sera ensuite encaissé sur six ans. À la fin de l'exercice 2000, les contributions cumulatives du Canada à l'IDA (souscriptions et contributions confondues) équivalaient à 4,635 milliards de dollars américains.

Société financière internationale

Créée en 1956, la SFI représente l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui s'occupe du financement de projets du secteur privé. Le Canada fournit 3,4 % du capital de la SFI. Jusqu'ici, sa contribution libérée au capital-actions a été de 81,3 millions de dollars américains. En raison des risques associés aux opérations financières de la SFI, l'ensemble du capital autorisé de cette dernière est libéré.

Agence multilatérale de garantie des investissements

L'AMGI favorise l'investissement étranger direct en mettant les investisseurs à l'abri de certains risques non commerciaux, et elle applique une approche commerciale.

Le 31 mars 1998, le Conseil d'administration de l'AMGI a convenu d'un cadre d'augmentation générale du capital, le montant de l'augmentation étant de 850 millions de dollars américains répartis en 78 559 actions du capital-actions. De ce montant, 17,65 % seront libérés et 82,35 % seront exigibles à vue. La période de souscription, au cours de laquelle la partie libérée sera fournie, sera de trois ans. À la fin de l'exercice 2000, 34 pays avaient souscrit un total de 171,5 millions de dollars américains dont 30,2 millions en espèces. Le reste est exigible à vue.

Au 30 juin 2000, le Canada détenait 2 965 actions dont la partie libérée s'élevait à 6,4 millions de dollars américains et la partie exigible à vue s'approchait des 256 millions. La contribution libérée du Canada à l'AMGI est non budgétaire; la quote-part du Canada s'établit à 2,17 % du capital de l'Agence.

Le 12 février 1999, l'AMGI a fait une annonce importante : elle fera passer de 50 à 110 millions de dollars américains le montant de la protection contre les risques politiques qu'elle peut offrir pour l'investissement étranger direct dans un projet, et de 250 à 350 millions de dollars américains sa limite par pays. Les investisseurs pourront ainsi avoir accès à des niveaux de protection plus élevés contre les risques dans les 127 pays où l'AMGI mène des activités.

Les prochains défis

Le principal défi de la Banque consistera à trouver des façons plus novatrices de satisfaire aux besoins de plus en plus divers de ses clients, parmi lesquels quelques-uns seulement ont accès à des capitaux privés plus abondants.

La Banque continuera de jouer un rôle clé dans les efforts déployés par la communauté internationale pour prévenir les crises financières, offrir une aide financière aux pays en situation de crise et, surtout, aider les gouvernements à protéger les plus démunis contre les effets des crises. En effet, elle joue un rôle fondamental, de concert avec le FMI, pour ce qui est de renforcer les

secteurs financiers. L'amélioration de la régie des sociétés et le rehaussement de la transparence et de la responsabilisation des activités du secteur privé sont particulièrement importants pour mettre en place les structures institutionnelles nécessaires pour mieux résister aux crises futures. Le rôle clé de la Banque demeure toutefois la promotion de programmes de développement qui réduisent la pauvreté au sein des pays et entre eux. La Banque prendra de nouvelles mesures pour appuyer les stratégies de développement mises de l'avant par les pays; elle devra donc unir ses efforts à ceux du gouvernement des pays en développement et de la société civile pour veiller à ce que ces pays soient en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre ces stratégies. La Banque devra également collaborer de plus en plus avec d'autres partenaires, à l'échelle multilatérale et bilatérale, pour accroître la qualité et l'efficacité de l'aide au développement dans chaque pays. Parallèlement, la Banque devra étudier des moyens novateurs d'aborder les problèmes que connaissent les pays les plus démunis, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne. Le Cadre de développement intégré et les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté devraient orienter la Banque en lui fournissant des outils analytiques améliorés pour l'évaluation des besoins de développement de chaque pays. Les efforts de la Banque en vue d'appliquer une stratégie souple en matière de développement et de susciter un plus grand sentiment d'appartenance à l'égard de ses programmes sont des pas dans la bonne voie.

Si elle n'accorde pas suffisamment d'attention aux besoins particuliers des pays, la Banque ne pourra pas s'acquitter de ses objectifs d'amélioration de la qualité de ses opérations ni renforcer son impact sur le développement. La Banque devra également raffermir ses partenariats en matière d'aide au développement avec des donateurs bilatéraux et des organismes internationaux, plus particulièrement les organismes des Nations Unies, car elle participe de plus en plus aux programmes mondiaux de biens publics.

Par conséquent, l'établissement de priorités et la sélectivité demeureront des objectifs clés. Dans ce contexte, la Banque a adopté la planification opérationnelle pluriannuelle et a davantage assujéti ce processus à son cycle budgétaire interne.

La réforme de la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement représente une priorité du G-7. Le Canada et ses partenaires du G-7 continueront d'insister pour que la Banque fasse preuve d'une plus grande sélectivité et d'une plus grande transparence dans le cadre de ses activités.

QUESTIONS COMMUNES

Aperçu

Le FMI et la Banque mondiale sont des institutions importantes pour le Canada, et chacune joue un rôle unique au sein du système économique et financier international. Néanmoins, le mandat des deux institutions issues des accords de Bretton Woods se chevauche à certains égards, et il y a parfois lieu d'assurer une coopération et une coordination étroites. En effet, au Sommet de Halifax, les dirigeants du G-7 ont réclamé une coopération et une coordination accrues entre le FMI et la Banque mondiale. Les dirigeants de ces deux institutions ont déployé des efforts considérables à cette fin. Deux exemples sont examinés ci-dessous, soit la préparation conjointe d'un projet d'aide aux PPTE et la coopération dans le cadre de la réforme du secteur financier. Le FMI et la Banque mondiale participent activement, avec les Nations Unies et les gouvernements, à la planification de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, qui doit avoir lieu en 2002. On trouvera des précisions à ce sujet sous une rubrique distincte du présent chapitre.

Renforcement des secteurs financiers

Les problèmes qui touchent le secteur financier, surtout le système bancaire, peuvent entraver la croissance et la stabilité macroéconomique, et peuvent avoir des répercussions régionales et internationales, comme l'a clairement montré la crise financière qui a frappé les marchés naissants à la fin des années 1990. Pour donner suite aux préoccupations exprimées à cet égard, le FMI et la Banque mondiale portent une attention accrue aux questions se rapportant au secteur financier. Les discussions au sein de ces deux institutions au cours des deux dernières années ont porté sur la façon dont elles pourraient aider les pays membres à établir des systèmes financiers sains et en assurer la pérennité.

Le Comité spécial de liaison du secteur financier, qui regroupe des cadres supérieurs du Fonds et de la Banque mondiale, veille à ce que les deux institutions collaborent de manière efficace à l'égard des questions se rapportant au secteur financier et vise à améliorer la coordination opérationnelle des travaux liés au secteur financier dans les différents pays.

Pour aider à cerner et à évaluer les lacunes des systèmes financiers, et pour mesurer l'observation des principes de base, des normes et des pratiques saines par les pays membres, le FMI et la Banque mondiale ont lancé en mai 1999 un Programme d'évaluation du secteur financier pour une période d'essai d'un an. Les 12 projets pilotes dans le cadre de ce programme ont été achevés dès avril 2000. Après en avoir examiné les résultats au printemps 2000, le FMI et la Banque mondiale ont convenu de proroger ce programme et d'en étendre la portée à 24 autres pays en 2001.

L'information sur les normes touchant les systèmes financiers, que l'on évalue au moyen du Programme d'évaluation du secteur financier, permet d'appuyer la surveillance exercée par le FMI au moyen des évaluations sur la stabilité du secteur financier, qui sont transmises au Conseil d'administration pour préparer les consultations aux termes de l'article IV. Les évaluations sommaires des normes contenues dans les évaluations de la stabilité du secteur financier constituent des modules des rapports sur l'observation des normes et codes.

Les évaluations de la stabilité du secteur financier incluent une forme d'examen par les pairs, en ce sens qu'elles sont établies avec la participation d'experts de l'extérieur provenant d'organismes nationaux de surveillance. Cette facette représente la concrétisation de la proposition d'examens par les pairs avancée par le Canada lors de la réunion annuelle du FMI d'avril 1998.

Le Canada a été le premier pays industrialisé à faire l'objet d'une évaluation de la stabilité du secteur financier. Des membres du personnel du FMI et de la Banque mondiale et des spécialistes de l'extérieur provenant de l'Allemagne, de l'Australie, du Brésil, des États-Unis et de la Suisse ont procédé à un examen pilote du système financier du Canada en octobre 1999. Les résultats de l'examen par les pairs ont été rendus publics dans le rapport de 2000 ayant trait à la consultation du Canada aux termes de l'article IV. Dans l'ensemble, l'évaluation montre que le système financier du Canada est l'un des plus sains au monde (voir <http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.cfm?sk&sk=3420.0>).

Le mandat des institutions financières internationales, qui consiste à renforcer les systèmes financiers, à promouvoir une saine régie et à faire échec à la corruption, englobe l'amélioration de la capacité d'un pays de lutter contre le blanchiment de fonds et les abus du système financier. Lors de la réunion annuelle du FMI et de la Banque mondiale tenue à Prague, le Comité monétaire et financier international a reconnu que le Fonds devait jouer son rôle dans le cadre des efforts déployés à l'échelle internationale pour protéger l'intégrité du système financier international contre les abus, notamment grâce à ses efforts visant à promouvoir la santé des systèmes financiers et une saine régie. Le Comité a demandé au FMI d'examiner des façons d'intégrer à ses activités les travaux sur les abus du système financier, particulièrement en ce qui touche les initiatives internationales de lutte contre le blanchiment de fonds. Il a invité le FMI à préparer avec la Banque mondiale un document sur leur rôle respectif dans la lutte contre le blanchiment de fonds et les crimes financiers, aux fins de discussions par leur conseil d'administration respectif, en prévision des réunions du printemps du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement, et il leur a demandé de faire le point sur leurs travaux à cette occasion.

Sur la recommandation du Forum sur la stabilité financière, le FMI a également accepté d'évaluer les centres financiers extraterritoriaux pour les aider à cerner et à atténuer les lacunes de leur système financier. Le FMI prévoit achever l'évaluation de 12 centres extraterritoriaux en 2001.

Réduction de la dette multilatérale

En juin 1995, au Sommet de Halifax, les pays du G-7 ont pressé les institutions issues des accords de Bretton Woods d'adopter une démarche globale pour régler les problèmes particuliers des pays les plus pauvres qui portent le lourd fardeau d'une dette multilatérale, et ce, grâce à l'application souple des outils existants et à la création de nouveaux mécanismes de réduction de la dette. À peine un an plus tard, aux assemblées annuelles de 1996 du FMI et de la Banque mondiale, les détails d'une nouvelle initiative de réduction de la dette des PPTE ont été entérinés par les membres des deux institutions.

Cette initiative a pour but principal de veiller à ce que les PPTE qui réussissent à appliquer une politique soutenue soient en mesure d'assumer leur dette extérieure globale, de raffermir leurs programmes de lutte contre la pauvreté et d'éliminer à tout jamais les exercices de rééchelonnement de leur dette.

Entre la mise sur pied de ce mécanisme et le Sommet de Cologne, en 1999, sept pays – la Bolivie, la Guyane, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Mozambique et l'Ouganda – ont vu leur demande acceptée en vertu du cadre initial de l'initiative. La valeur actualisée nette de l'aide totalise 3,5 milliards de dollars américains, soit une réduction d'environ 6,9 milliards du service de la dette (sur une base nominale).

À l'automne 1998, la communauté internationale a constaté que l'initiative des PPTE n'atteignait pas son objectif de maintien de la dette à un niveau soutenable et de soulagement de la pauvreté. La réduction de la dette n'était pas assez importante, elle arrivait trop tard, et elle ne profitait qu'à un trop petit nombre de pays. Le Canada, d'autres pays donateurs et la société civile ont réclamé et soumis des propositions à l'égard d'une initiative des PPTE renforcée. Au Sommet de Cologne de juin 1999, les dirigeants du G-7 se sont entendus sur les améliorations à apporter à l'initiative des PPTE pour obtenir un allègement accéléré, approfondi et élargi de la dette, et resserrer le lien avec la réduction de la pauvreté. Le plan de réduction de la dette adopté par le G-7 a repris bon nombre des propositions du Canada. L'accent sur la réduction de la pauvreté reflète le mandat de base du Programme canadien d'aide au développement. À l'automne 1999, la Banque mondiale et le FMI ont endossé l'initiative des PPTE renforcée, et ils ont présenté les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté comme principal mécanisme permettant de veiller à ce que les gains découlant de la réduction de la dette servent à investir dans les secteurs sociaux, surtout dans les domaines de la santé et de l'éducation.

L'initiative des PPTE renforcée promet un allègement accéléré, approfondi et élargi de la dette. Cet allègement sera accéléré puisque, pour la première fois, les créanciers multilatéraux s'entendent pour réduire la dette dès qu'il est décidé qu'un pays est admissible à l'initiative. En outre, les pays pourraient profiter plus tôt de l'ensemble des mesures de réduction de la dette en accélérant leurs propres réformes. Une fois complètement en place, la nouvelle initiative des PPTE mobilisera plus de 28 milliards de dollars américains, comparativement à 13 milliards en vertu du mécanisme initial. En outre, on estime que 37 des 41 PPTE seront admissibles à un allègement accru de leur dette, comparativement à 29 sous le régime initial.

La nouvelle initiative des PPTE permettra de réduire davantage les ratios du service de la dette et de libérer des ressources appréciables pour des dépenses du secteur social et d'autres grandes priorités. Les nouveaux cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté serviront à renforcer les liens entre l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté, de sorte que les ressources dégagées par suite de la réduction de la dette soient affectées à des dépenses du secteur social et à des programmes de soulagement de la pauvreté. Ces cadres stratégiques seront mis au point par chacun des gouvernements des PPTE après consultation des institutions financières internationales et de larges segments de la société civile. Ils orienteront les programmes d'aide par pays du FMI et de la Banque mondiale. En donnant une responsabilité accrue aux PPTE, les cadres stratégiques d'aide contre la pauvreté devraient se traduire par une accélération du processus de la réduction de la pauvreté.

En 2000, le FMI et la Banque mondiale ont lancé l'initiative des PPTE renforcée dans le but de porter à 20 le nombre de pays bénéficiant d'un allègement de leur dette. À la fin de l'année, 22 pays bénéficiaient d'une aide au chapitre de la dette, dont la valeur actualisée atteignait 20 milliards de dollars américains. Cela représente pour ces pays une réduction de 34 milliards de dollars américains des frais de service de la dette, somme qui peut être affectée aux besoins sociaux les plus urgents. La Banque mondiale estime qu'à elle seule, la réduction de la dette des PPTE réduira de moitié le fardeau d'endettement de ces pays. En outre, comme les créanciers bilatéraux acceptent de réduire davantage leur dette au moyen des mécanismes traditionnels et, dans certains cas, d'y renoncer entièrement, ces pays verront leur endettement amputé des deux tiers. Les 22 pays visés ont adopté des stratégies au moins provisoires de réduction de la dette pour garantir que les sommes ainsi épargnées seront consacrées à des priorités de développement, et plus particulièrement à la santé et à l'éducation.

Il reste encore 15 pays dont la dette est insoutenable. Bon nombre d'entre eux sont aux prises avec des conflits civils ou militaires ou cherchent à rétablir la paix et à se reconstruire. Le Canada et ses partenaires du G-7 ont amorcé des discussions avec ces pays afin de promouvoir le rétablissement hâtif de la paix et de faciliter l'accès à l'initiative des PPTE.

Le Canada est un chef de file des efforts déployés à l'échelle internationale pour alléger rapidement et de façon décisive l'endettement des pays les plus pauvres du monde, à l'échelle multilatérale et bilatérale. À l'échelle multilatérale, le Canada n'a pas hésité à promouvoir les mesures de réduction de la dette.

- Il a dirigé les efforts du G-7 visant à mettre sur pied l'initiative des PPTE renforcée de septembre 1999, qui reprend de façon générale les propositions formulées par le premier ministre Jean Chrétien en mars 1999; la valeur des mesures d'allègement de la dette feront plus que doubler pour atteindre 28,6 milliards de dollars américains.

- Il a versé 215 millions de dollars canadiens aux fonds en fiducie pour la réduction de la dette du FMI (65 millions) et de la Banque mondiale (150 millions) pour garantir un allègement opportun de la dette des pays qui méritent ce soutien.
- Il a invité tous les créanciers bilatéraux à décréter un moratoire sur les paiements au titre de la dette exigés des pays pauvres très endettés qui s'efforcent d'instaurer des réformes.
- Il a proposé, lors de la réunion des ministres des Finances du Commonwealth de septembre 2000, la création d'un comité comprenant des représentants des PPTE pour permettre à ces derniers d'exprimer leurs préoccupations au sujet de l'exécution et du déroulement de l'initiative des PPTE renforcée, proposition que les ministres des Finances du Commonwealth ont approuvée.
- Il a proposé d'assouplir le lien entre la réduction de la dette des PPTE et le recours aux Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté pour éviter de retarder la réduction de la dette des pays qui méritent ce soutien.

Sur le plan bilatéral, le Canada a pris plusieurs mesures pour venir en aide aux pays les plus pauvres.

- Le 1^{er} janvier 2001, il a décrété un moratoire sur le recouvrement de la dette de 11 PPTE occupés à instaurer des réformes, à l'égard de l'encours des prêts au 31 mars 1999.
- Il a renoncé à recouvrer 1,3 milliard de dollars au titre de l'aide publique au développement que 46 pays en développement lui devaient depuis 1978. Cela comprend la totalité de la dette envers le Canada de 22 PPTE au titre de l'aide publique au développement, soit une somme de 900 millions de dollars. Parmi les PPTE, seule la Birmanie a encore une dette envers le Canada au titre de l'aide publique au développement.
- Depuis 1986, l'aide au développement consentie par le Canada prend la forme de subventions, ce qui lui évite de contribuer à l'alourdissement de la dette des pays les plus pauvres.
- Il a versé 8 millions de dollars au Fonds d'aide d'urgence pour l'Amérique centrale établi par la Banque mondiale pour alléger la dette des pays dévastés par l'ouragan Mitch.

À l'automne 1998, le Canada est devenu un chef de file du mouvement en faveur des réformes visant les PPTE. Le 25 mars 1999, le premier ministre Jean Chrétien a annoncé les propositions canadiennes d'amélioration de l'effort de réduction de la dette; ce faisant, le Canada est ressorti comme un leader du G-7 au chapitre de l'allègement du fardeau de la dette des PPTE. En outre, le Canada s'est engagé à effacer la totalité de la dette des pays les plus pauvres. Le budget de février 2000 a étendu cette mesure à tous les PPTE admissibles qui font de réels efforts en vue d'améliorer le bien-être de leurs citoyens. Dix-sept pays dont on prévoit qu'ils auront besoin d'aide au titre des PPTE doivent au total 1 milliard de dollars canadiens au Canada. Le 1^{er} janvier 2001, le Canada a suspendu le recouvrement de la dette de 11 pays engagés sur la voie des réformes, et il s'est engagé à décréter un moratoire sur la dette des 6 autres lorsque ces derniers se seront engagés à respecter les principes de la paix et d'une saine régie.

Mécanismes actuels d'aide aux pays pauvres très endettés

Mécanismes de la Banque mondiale

Prêts courants – La Banque mondiale débloque des crédits de l'IDA à des conditions très avantageuses, habituellement sous forme de prêts à échéance de 35 ou de 40 ans, et ce, sans intérêt.

Assouplissement de l'accès – Les pays qui déploient des efforts spéciaux pour éliminer leurs arriérés ou qui participent à des mécanismes élaborés de remboursement de la dette ont accès plus facilement aux ressources relativement restreintes de l'IDA.

La cinquième dimension – Les pays qui ne bénéficient que de l'aide de l'IDA et qui ont contracté des emprunts au-delà du taux du marché auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) reçoivent également des subventions annuelles de taux d'intérêt. Au cours des dernières années, ces subventions ont permis de réduire le taux d'intérêt sur les prêts consentis antérieurement par la BIRD de 6 % en moyenne à moins de 1 %.

Réduction de la dette des pays ne bénéficiant que de l'aide de l'IDA – La BIRD offre des subventions (sans remboursement d'intérêt ni de capital) pour éliminer jusqu'à la totalité de la dette envers des banques commerciales qui a été contractée par les pays ne bénéficiant que de l'aide de l'IDA. Jusqu'à présent, le mécanisme de la Banque mondiale a permis d'éliminer sans frais presque 3 milliards de dollars américains de dette de ces pays envers des banques commerciales.

Mécanismes du Fonds monétaire international

Surveillance des politiques – Dans certains pays, le FMI offre des conseils qui facilitent l'option de politiques jetant les bases d'une croissance économique durable et de la stabilité des prix. De façon plus générale, la surveillance du système monétaire mondial par le FMI vise à favoriser la croissance équilibrée du commerce mondial et la mise en œuvre d'un système de taux de change ordonné et stable.

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance – Cette facilité constitue la principale source de financement de faveur offert par le Fonds aux pays à faible revenu qui entreprennent des réformes économiques dans le cadre d'un programme du FMI. Compte tenu des défis particuliers que doivent relever ces pays, la Facilité offre des prêts comportant des échéances plus longues et des taux d'intérêt sensiblement moins élevés que les mécanismes ordinaires du FMI.

Aide technique – Le FMI et la Banque mondiale offrent une aide technique appréciable aux pays à faible revenu pour les aider à raffermir leurs politiques de gestion de la dette

Participation de la Banque mondiale et du FMI à la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement

En janvier 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies a recommandé la tenue d'une activité de haut niveau sur le financement du développement en 2001. Cette activité, qui devrait maintenant avoir lieu au début de 2002, permettra de discuter des enjeux nationaux, internationaux et systémiques du soutien financier des pays en développement à la lumière de l'interdépendance financière et économique de plus en plus marquée en raison de la mondialisation. Les participants aborderont sans doute le financement des propositions adoptées lors des conférences et des sommets d'envergure des Nations Unies des années 1990. Les Nations Unies collaborent avec la Banque mondiale, le FMI et l'OMC pour préparer cette conférence. La société civile y participe également par le biais d'une série de consultations préparatoires régionales, et elle sera invitée à prendre part à la conférence proprement dite.

L'organisation de la conférence a été confiée à un bureau formé de 15 représentants des Nations Unies, que président conjointement les représentants permanents du Danemark et de la Thaïlande. En outre, un secrétariat formé de personnel détaché par la Banque mondiale a été mis sur pied. Des groupes de travail technique dont les membres proviennent d'institutions participantes (notamment le FMI et la Banque mondiale) ont été mis sur pied pour examiner les six points à l'ordre du jour de la conférence : la mobilisation des ressources intérieures, les flux privés, le commerce, l'aide publique au développement, la dette et les enjeux systémiques. Leurs conclusions ont été intégrées au rapport du Secrétaire général des Nations Unies paru en janvier 2001.

Ce rapport a encadré les discussions qu'a tenues le Comité préparatoire du 12 au 23 février 2001, à New York. Le Comité tiendra deux autres réunions, en mai 2001 et au début de 2002. Pour préparer la conférence, diverses rencontres ont également eu lieu depuis un an, notamment des réunions régionales et des rencontres spéciales avec des représentants des ONG internationales et des milieux d'affaires. Les modalités et le lieu de la conférence de 2002 restent à déterminer, tout comme le résultat final (p. ex., une déclaration ou un plan d'action).

Le Secrétaire général des Nations Unies a mis sur pied un groupe chargé de le conseiller sur le financement du développement et d'appuyer les préparatifs de la conférence. Ce groupe est dirigé par l'ancien président du Mexique, Ernesto Zedillo, et regroupe bon nombre de personnalités, dont l'ancien secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin. Le rapport du groupe est attendu en mai 2001. Les Nations Unies espèrent que les ministères des Finances des divers pays participeront à l'organisation de la conférence et à l'activité proprement dite, tout comme les ministères des Affaires étrangères, qui s'occupent habituellement des dossiers qui intéressent les Nations Unies, et des ministères et organismes de coopération au développement.

ANNEXE 1**Accords de prêt du Fonds monétaire international
en vigueur au 31 décembre 2000**

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
			(millions de DTS)	
Accords de confirmation – Total			32 172,69	19 346,28
Argentine ¹	10 mars 2000	9 mars 2003	10 585,50	8 997,67
Bosnie-Herzégovine	29 mai 1998	29 mai 2001	94,42	13,99
Brésil ¹	2 décembre 1998	1er décembre 2001	10 419,84	2 550,69
Équateur	19 avril 2000	18 avril 2001	226,73	113,38
Estonie	1 mars 2000	31 août 2001	29,34	29,34
Gabon	23 octobre 2000	22 avril 2002	92,58	79,36
Lettonie	10 décembre 1999	9 avril 2001	33,00	33,00
Lituanie	8 mars 2000	7 juin 2001	61,80	61,80
Nigeria	4 août 2000	3 août 2001	788,94	788,94
Pakistan	29 novembre 2000	30 septembre 2001	465,00	315,00
Panama	30 juin 2000	29 mars 2002	64,00	64,00
Papouasie- Nouvelle-Guinée	29 mars 2000	28 mai 2001	85,54	56,66
Roumanie	5 août 1999	28 février 2001	400,00	260,25
Turquie ¹	22 décembre 1999	21 décembre 2002	8 676,00	5 832,20
Uruguay	31 mai 2000	31 mars 2002	150,00	150,00
Mécanismes élargis de crédit – Total			9 112,57	6 758,51
Bulgarie	25 septembre 1998	24 septembre 2001	627,62	104,62
Colombie	20 décembre 1999	19 décembre 2002	1 957,00	1 957,00
ERY de Macédoine	29 novembre 2000	28 novembre 2003	24,12	22,97
Indonésie	4 février 2000	31 décembre 2002	3 638,00	2 786,85
Jordanie	15 avril 1999	14 avril 2002	127,88	91,34
Kazakhstan	13 décembre 1999	12 décembre 2002	329,10	329,10
Pérou	24 juin 1999	31 mai 2002	383,00	383,00
Ukraine	4 septembre 1998	3 septembre 2001	1 919,95	1 017,73
Yémen	29 octobre 1997	1 ^{er} mars 2001	105,90	65,90

¹ Comprend les montants en vertu de la Facilité de réserve supplémentaire.

ANNEXE 1

Accords de prêt du Fonds monétaire international en vigueur au 31 décembre 2000 (suite)

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
			(millions de DTS)	
Fiducie de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance – Total			2 870,28	1 676,05
Albanie	13 mai 1998	31 juillet 2001	45,04	9,41
Bénin	17 juillet 2000	16 juillet 2003	27,00	20,20
Bolivie	18 septembre 1998	17 septembre 2001	100,96	56,10
Burkina Faso	10 septembre 1999	9 septembre 2002	39,12	27,94
Cambodge	22 octobre 1999	21 octobre 2002	58,50	41,79
Cameroun	21 décembre 2000	20 décembre 2003	111,42	95,50
Côte d'Ivoire	17 mars 1998	16 mars 2001	285,84	161,98
Djibouti	18 octobre 1999	17 octobre 2002	19,08	13,63
ERY de Macédoine	29 novembre 2000	28 novembre 2003	10,34	8,61
Gambie	29 juin 1998	28 juin 2001	20,61	6,87
Ghana	3 mai 1999	2 mai 2002	191,90	120,85
Guinée	13 janvier 1997	12 janvier 2001	70,80	15,73
Guinée-Bissau	15 décembre 2000	14 décembre 2003	14,20	9,12
Guyane	15 juillet 1998	14 juillet 2001	53,76	28,88
Honduras	26 mars 1999	25 mars 2002	156,75	64,60
Kenya	4 août 2000	3 août 2003	190,00	156,40
Kirghizistan	26 juin 1998	25 juin 2001	73,38	28,69
Malawi	21 décembre 2000	20 décembre 2003	45,11	38,67
Mali	6 août 1999	5 août 2002	46,65	33,15
Mauritanie	21 juillet 1999	20 juillet 2002	42,49	30,35
Moldova	15 décembre 2000	14 décembre 2003	110,88	101,64
Mozambique	28 juin 1999	27 juin 2002	87,20	33,60
Nicaragua	18 mars 1998	17 mars 2001	148,96	33,64
Niger	14 décembre 2000	21 décembre 2003	59,20	50,74
République centrafricaine	20 juillet 1998	19 juillet 2001	49,44	32,96
Rwanda	24 juin 1998	23 juin 2001	71,40	19,04
Sao Tomé-et-Principe	28 avril 2000	28 avril 2003	6,66	4,76
Sénégal	20 avril 1998	19 avril 2001	107,01	42,80
Tadjikistan	24 juin 1998	24 décembre 2001	100,30	34,02
Tanzanie	31 mars 2000	30 mars 2003	135,00	95,00
Tchad	7 janvier 2000	7 janvier 2003	36,40	26,00
Uganda	10 novembre 1997	31 mars 2001	100,43	8,93
Zambie	25 mars 1999	28 mars 2003	254,45	244,45
Total			44 155,54	27 780,84

ANNEXE 2

Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et crédits de l'Association internationale de développement – Exercice 2000 (1^{er} juillet 1999 – 30 juin 2000)

	BIRD	IDA	Total	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
(millions de \$US)				
Par région				
Afrique	5,0	2 063,5	57	2 068,5
Afrique	97,6	2 061,4	69	2 159,1
Amérique latine et Caraïbes	3 898,1	165,3	40	4 063,5
Asie de l'Est et Pacifique	2 495,3	483,8	28	2 979,1
Asie du Sud	934,2	1 178,1	21	2 112,4
Europe et Asie centrale	2 733,1	309,1	47	3 042,1
Moyen-Orient et Afrique du Nord	760,2	159,8	18	920,0
Total	10 918,6	4 357,6	223	15 276,2
Par objet				
Agriculture	768,6	356,6		1 125,2
Approvisionnement en eau et assainissement	793,9	109,7		903,6
Démographie, santé et nutrition	407,6	579,4		987,0
Développement du secteur privé	5,0	216,3		221,3
Développement urbain	587,2	34,4		621,6
Éducation	215,3	468,7		684,0
Énergie électrique et autres sources d'énergie	746,5	247,7		994,2
Environnement	454,1	60,0		514,1
Finances	1 660,8	167,2		1 828,0
Gestion du secteur public	1 806,2	455,9		2 262,1
Mines	54,5	–		54,5
Pétrole et gaz naturel	143,3	23,7		167,0
Politique économique	759,6	527,2		1 286,8
Secteur social	716,6	384,4		1 101,0
Secteurs divers	561,0	165,5		726,5
Télécommunications	83,3	26,0		109,3
Transport	1 155,1	534,9		1 690,0
Total	10 918,6	4 357,6		15 276,2

ANNEXE 3

Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et crédits de l'Association internationale de développement aux pays en développement

	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
	(millions de \$US)					
Par exercice¹						
Jusqu'en 1968	549	11 418,1	116	1 831,8	665	13 249,9
Total 1969-1973	374	8 917,8	273	3 931,6	647	12 849,4
Total 1974-1978	666	24 372,3	376	7 947,4	1 042	32 319,7
Total 1979-1983	711	44 908,0	518	16 368,1	1 229	61 276,1
1983-1984	129	11 947,2	106	3 575,0	235	15 522,2
1984-1985	131	11 356,3	105	3 028,1	236	14 384,4
1985-1986	131	13 178,8	97	3 139,9	228	16 318,7
1986-1987	127	14 188,2	108	3 485,8	235	17 674,0
1987-1988	118	14 762,0	99	4 458,7	217	19 220,7
1988-1989	119	16 433,2	106	4 933,6	225	21 366,8
1989-1990	121	15 179,7	101	5 522,0	222	20 701,7
1990-1991	126	16 392,2	103	6 293,3	229	22 685,5
1991-1992	112	15 156,0	110	6 549,7	222	21 705,7
1992-1993	122	16 944,5	123	6 751,4	245	23 695,9
1993-1994	124	14 243,9	104	6 592,1	228	20 836,0
1994-1995	134	16 852,6	108	5 669,2	242	22 521,8
1995-1996	129	14 656,0	127	6 864,0	256	21 520,0
1996-1997	141	14 525,0	100	4 622,0	241	19 147,0
1997-1998	151	21 086,2	135	7 507,8	286	28 594,0
1998-1999	131	22 182,3	145	6 811,8	276	28 994,1
1999-2000	97	10 918,6	126	4 357,6	223	15 276,2
Total	4 443	349 618,9	3 186	120 240,9	7 629	469 859,8

¹ Exercices financiers du Groupe de la Banque mondiale (1^{er} juillet – 30 juin).

ANNEXE 4

Dépenses des emprunteurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement – Biens et services canadiens, au 30 juin 2000

	BIRD	IDA	Total
	Montant	Montant	Montant
	(millions de \$US)		
Par année civile			
Jusqu'en décembre 1960	133,5	–	133,5
1961	8,2	–	8,2
1962	3,7	–	3,7
1963	5,6	7,4	13,0
1964	4,7	1,8	6,5
1965	5,4	2,7	8,1
1966	11,6	5,3	16,9
1967	13,2	14,7	27,9
1968	6,3	7,8	14,1
1969	4,4	11,0	15,4
1970	7,6	1,3	8,9
1971	11,1	2,2	13,3
1972	10,5	2,3	12,8
1973	12,4	5,1	17,5
1974	15,8	8,4	24,2
1975	22,1	15,0	37,1
1976	25,7	10,8	36,5
1977	34,5	4,8	39,3
1978	26,1	5,5	31,6
1979	44,4	8,1	52,5
1980	51,5	7,8	59,3
1981	94,3	14,5	108,8
1982	75,0	17,6	92,6
1983	82,3	26,9	109,2
1984	92,6	54,3	146,9
1985	94,3	39,7	134,0
1986	184,8	46,8	231,6
1987 (janvier – juin)	92,8	23,4	116,2

ANNEXE 4

Dépenses des emprunteurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement – Biens et services canadiens, au 30 juin 2000 (*suite*)

	BIRD	IDA	Total
	Montant	Montant	Montant
	(millions de \$US)		
Par exercice¹			
1987-1988	182,1	47,4	229,5
1988-1989	197,0	45,0	242,0
1989-1990	164,0	41,0	205,0
1990-1991	139,0	34,0	173,0
1991-1992	131,0	38,0	169,0
1992-1993	151,0	41,0	192,0
1993-1994	115,0	69,0	184,0
1994-1995	123,0	48,0	171,0
1995-1996	169,0	56,0	225,0
1996-1997	113,0	42,0	155,0
1997-1998	82,0	32,0	114,0
1998-1999	69,0	37,0	106,0
1999-2000	73,0	22,0	95,0
Total	2 833,0	872,0	3 705,0
Pourcentage du total des dépenses	2,35	1,8	2,21
Pourcentage des dépenses de l'exercice 2000	3,32	1,78	2,78

¹ Exercices financiers du Groupe de la Banque mondiale (1^{er} juillet – 30 juin).

ANNEXE 5

Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et prêts cumulatifs de l'Association internationale de développement, par pays – au 30 juin 2000

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
(millions de \$US)				
Emprunteur ou garant				
Afghanistan	–	230,1	20	230,1
Afrique du Sud	287,8	–	12	287,8
Albanie	–	541,4	39	541,4
Algérie	5 656,0	–	65	5 656,0
Angola	–	310,9	11	310,8
Argentine	17 771,8	–	106	17 771,8
Arménie	12,0	583,4	22	595,4
Australie	417,7	–	7	417,7
Autriche	106,4	–	9	106,4
Azerbaïdjan	–	411,2	13	411,2
Bahamas	42,8	–	5	42,8
Bangladesh	46,1	9 262,8	164	9 308,9
Barbade	103,2	–	11	103,2
Bélarus	170,2	–	3	170,2
Belgique	76,0	–	4	76,0
Belize	71,8	–	8	71,8
Bénin	–	733,5	50	733,5
Bhoutan	–	64,3	9	64,3
Bolivie	299,3	1 569,2	75	1 868,5
Bosnie-Herzégovine	–	585,2	28	585,2
Botswana	280,7	15,8	25	296,5
Brésil	28 702,8	–	256	28 702,8
Bulgarie	1 430,8	–	22	1 430,8
Burkina Faso	1,9	927,2	51	929,1
Burundi	4,8	741,0	49	745,8
Cambodge	–	385,1	15	385,1
Cameroun	1 347,8	1 062,7	71	2 410,5
Cap-Vert	–	149,4	15	149,4
Chili	3 585,9	19,0	61	3 604,9
Chine	24 778,8	9 946,7	227	34 725,5
Chypre	418,8	–	30	418,8
Colombie	9 831,6	19,5	158	9 851,1
Comores	–	101,7	16	101,7
Costa Rica	921,5	5,5	39	927,0
Côte d'Ivoire	2 887,9	1 830,5	86	4 718,4
Croatie	762,7	–	15	762,7
Danemark	85,0	–	3	85,0
Djibouti	–	90,6	12	90,6
Dominique	3,1	14,1	4	17,1

ANNEXE 5

Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et prêts cumulatifs de l'Association internationale de développement, par pays – au 30 juin 2000 (*suite*)

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
(millions de \$US)				
Égypte	4 497,5	1 984,0	104	6 481,5
El Salvador	820,6	25,6	34	846,2
Équateur	2 624,3	36,9	73	2 661,2
Érythrée	–	150,4	6	150,4
Espagne	478,7	–	12	478,7
Estonie	150,7	–	8	150,7
Éthiopie	108,6	2 902,7	72	3 011,3
Fidji	152,9	–	12	152,9
Finlande	316,8	–	18	316,8
France	250,0	–	1	250,0
Gabon	227,0	–	14	227,0
Gambie	–	213,2	25	213,2
Géorgie	–	557,2	24	557,2
Ghana	207,0	3 544,9	106	3 751,9
Grèce	490,8	–	17	490,8
Grenade	3,8	8,8	2	12,7
Guatemala	1 058,1	–	33	1 058,1
Guinée	75,2	1 148,2	57	1 223,4
Guinée-Bissau	–	259,9	22	259,9
Guinée équatoriale	–	45,0	9	45,0
Guyane	80,0	307,6	29	387,6
Haïti	2,6	626,5	37	629,1
Honduras	717,3	1 011,9	56	1 729,2
Hongrie	4 333,6	–	40	4 333,6
Îles Salomon	–	49,9	8	49,9
Inde	26 762,4	27 027,8	412	53 790,2
Indonésie	27 056,3	1 188,2	290	28 244,5
Iran	2 290,1	–	41	2 290,1
Iraq	156,2	–	6	156,2
Irlande	152,5	–	8	152,5
Islande	47,1	–	10	47,1
Israël	284,5	–	11	284,5
Italie	399,6	–	8	399,6
Jamaïque	1 326,0	–	62	1 326,0
Japon	862,9	–	31	862,9
Jordanie	1 916,7	85,3	66	2 002,0
Kazakhstan	1 819,1	–	21	1 819,1
Kenya	1 200,7	2 870,8	119	4 071,5
Kirghizistan	–	534,4	21	534,4

ANNEXE 5

Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et prêts cumulatifs de l'Association internationale de développement, par pays – au 30 juin 2000 (*suite*)

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
(millions de \$US)				
Laos	–	576,0	27	576,0
Lesotho	155,0	303,2	30	458,2
Lettonie	355,4	–	15	355,4
Liban	920,1	–	17	920,1
Libéria	156,0	114,5	33	270,5
Lituanie	349,9	–	14	349,9
Luxembourg	12,0	–	1	12,0
Macédoine (ERY)	205,5	293,8	17	499,3
Madagascar	32,9	1 853,0	82	1 885,9
Malawi	124,1	1 874,5	75	1 998,6
Malaysia	4 150,6	–	87	4 150,6
Maldives	–	64,9	7	64,9
Mali	1,9	1 381,4	62	1 383,3
Malte	7,5	–	1	7,5
Maroc	8 442,8	50,8	128	8 493,6
Maurice	417,8	20,2	35	438,0
Mauritanie	146,0	595,9	49	741,9
Mexique	31 178,8	–	173	31 178,8
Moldova	302,8	146,0	15	448,8
Mongolie	–	207,7	12	207,7
Mozambique	–	1 973,6	37	1 973,6
Myanmar	33,4	804,0	33	837,4
Népal	–	1 612,0	71	1 612,0
Nicaragua	233,6	875,4	52	1 109,0
Niger	–	826,9	46	826,9
Nigeria	6 248,2	982,9	101	7 231,1
Norvège	145,0	–	6	145,0
Nouvelle-Zélande	126,8	–	6	126,8
Oman	157,1	–	11	157,1
Ouganda	9,1	2 862,3	73	2 871,4
Ouzbékistan	463,0	–	10	463,0
Pakistan	6 614,2	5 468,1	191	12 082,3
Panama	1 179,8	–	42	1 179,8
Papouasie-Nouvelle-Guinée	729,3	113,2	42	842,5
Paraguay	807,9	45,5	42	853,4
Pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales	24,5	12,6	3	37,1
Pays-Bas	244,0	–	8	244,0
Pérou	5 148,2	–	85	5 148,2
Philippines	10 993,9	294,2	159	11 288,1
Pologne	5 130,2	–	33	5 130,2
Portugal	1 338,8	–	32	1 338,8

ANNEXE 5

Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et prêts cumulatifs de l'Association internationale de développement, par pays – au 30 juin 2000 *(suite)*

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
(millions de \$US)				
Région d'Afrique de l'Est	–	45,	1	45,0
Région d'Afrique de l'Ouest	6,1	52,5	4	58,6
Région de l'Afrique	259,8	45,5	12	305,3
Région des Caraïbes	83,0	43,0	6	126,0
République centrafricaine	–	431,5	26	431,5
République de Corée	15 647,0	110,8	120	15 757,8
République démocratique du Congo	330,0	1 151,5	66	1 481,5
République dominicaine	868,3	22,0	32	890,3
République du Congo	216,7	183,6	20	400,3
République slovaque	135,0	–	2	135,0
République tchèque	776,0	–	3	776,0
Roumanie	5 308,4	–	62	5 308,4
Russie	11 811,5	–	44	11 811,5
Rwanda	–	929,4	50	929,4
Sainte-Lucie	10,0	12,7	4	22,7
Saint-Kitts-et-Nevis	1,5	1,5	1	3,0
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1,4	6,4	2	7,8
Samoa	–	61,0	9	61,0
Sao Tomé-et-Principe	–	58,9	8	58,9
Sénégal	164,9	1 863,1	95	2 028,1
Seychelles	10,7	–	2	10,7
Sierra Leone	18,7	458,7	27	477,4
Singapour	181,3	–	14	181,3
Slovénie	177,7	–	5	177,7
Somalie	–	492,1	39	492,1
Soudan	166,0	1 352,9	55	1 518,9
Sri Lanka	210,7	2 316,4	85	2 527,1
Swaziland	104,8	7,8	14	112,6
Syrie	613,2	47,3	20	660,5
Tadjikistan	–	208,2	13	208,2
Taiwan (Chine)	329,4	15,3	18	344,7
Tanzanie	318,9	3 467,8	114	3 786,7
Tchad	39,5	704,9	39	744,4
Thaïlande	7 979,1	125,1	124	8 104,2
Togo	20,0	733,5	42	753,5
Tonga	–	5,0	2	5,0
Trinité-et-Tobago	313,6	–	21	313,6
Tunisie	4 625,7	74,6	116	4 700,3
Turkménistan	89,5	–	3	89,5
Turquie	15 540,2	178,5	139	15 718,7

ANNEXE 5

Prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et prêts cumulatifs de l'Association internationale de développement, par pays – au 30 juin 2000 (*suite*)

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
(millions de \$US)				
Ukraine	2 840,1	–	17	2 840,1
Uruguay	1 748,6	–	46	1 748,6
Vanuatu	–	15,4	4	15,4
Venezuela	3 298,1	–	39	3 298,1
Vietnam	–	2 640,3	27	2 640,3
Yémen	–	1 775,8	118	1 775,8
Yougoslavie	6 114,7	–	90	6 114,7
Zambie	679,1	2 386,1	75	3 065,2
Zimbabwe	983,2	661,9	36	1 645,1
Total pour l'ensemble de la Banque	349 583,1	120 218,7	7 615	469 801,8

ANNEXE 6

Projets approuvés pour l'aide de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement pendant l'exercice 2000, par pays (1^{er} juillet 1999 – 30 juin 2000)

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
(millions de \$US)				
Emprunteur ou garant				
Albanie	–	59,6	6	59,6
Algérie	97,5	–	3	97,5
Angola	–	33,0	1	33,0
Argentine	57,4	–	2	57,4
Arménie	–	60,0	2	60,0
Azerbaïdjan	–	42,0	1	42,0
Bangladesh	–	171,9	4	171,9
Bénin	–	37,2	3	37,2
Bhoutan	–	22,4	2	22,4
Bolivie	–	4,8	1	4,8
Bosnie-Herzégovine	–	37,6	3	37,6
Brésil	1 290,0	–	8	1 290,0
Bulgarie	220,7	–	4	220,7
Burkina Faso	–	25,0	1	25,0
Burundi	–	47,0	2	47,0
Cambodge	–	41,7	4	41,7
Cameroun	53,4	37,7	3	91,1
Cap-Vert	–	3,0	1	3,0
Chine	1 672,5	–	8	1 672,5
Colombie	941,0	–	6	941,0
Costa Rica	32,6	–	1	32,6
Côte d'Ivoire	–	28,2	2	28,2
Croatie	29,0	–	1	29,0
Djibouti	–	15,0	1	15,0
Égypte	50,0	–	1	50,0
Équateur	181,7	–	2	181,7
Estonie	25,0	–	1	25,0
Géorgie	–	47,6	2	47,6
Ghana	–	42,1	3	42,1
Guinée	–	19,0	1	19,0
Guinée-Bissau	–	25,0	1	25,0
Guyane	–	4,8	1	4,8
Honduras	–	33,3	1	33,3
Hongrie	31,6	–	1	31,6
Îles Salomon	–	4,0	1	4,0
Inde	934,2	866,5	11	1 800,7
Indonésie	13,0	120,4	3	133,4
Iran	232,0	–	2	232,0

ANNEXE 6

Projets approuvés pour l'aide de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement pendant l'exercice 2000, par pays (1^{er} juillet 1999 – 30 juin 2000) (suite)

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
(millions de \$US)				
Jordanie	34,7	–	1	34,7
Kazakhstan	140,0	–	1	140,0
Kirghizistan	–	34,4	3	34,4
Lesotho	–	11,2	2	11,2
Lettonie	40,4	–	1	40,4
Liban	136,6	–	2	136,6
Lituanie	56,6	–	2	56,6
Madagascar	–	109,6	3	109,6
Malawi	–	28,9	1	28,9
Maldives	–	17,6	1	17,6
Mali	–	139,9	3	139,9
Maroc	7,5	–	2	7,5
Maurice	4,8	–	1	4,8
Mauritanie	–	83,1	4	83,1
Mexique	1 169,3	–	4	1 169,3
Mongolie	–	32,0	1	32,0
Mozambique	–	161,6	4	161,6
Népal	–	54,5	1	54,5
Nicaragua	–	120,9	5	120,9
Niger	–	10,4	1	10,4
Nigeria	–	80,0	3	80,0
Ouganda	–	147,9	2	147,9
Ouzbékistan	29,0	–	1	29,0
Papouasie- Nouvelle-Guinée	132,3	–	4	132,3
Pérou	94,6	–	3	94,6
Philippines	277,5	–	3	277,5
Pologne	160,7	–	3	160,7
République centrafricaine	–	28,0	2	28,0
République dominicaine	17,3	–	2	17,3
Roumanie	112,6	–	4	112,6
Russie	90,0	–	2	90,0
Rwanda	–	60,0	3	60,0

ANNEXE 6

Projets approuvés pour l'aide de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement pendant l'exercice 1999, par pays (du 1^{er} juillet 1999 – 30 juin 2000) *(suite)*

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
(millions de \$US)				
Sainte-Lucie	1,5	1,5	1	3,0
Sénégal	–	160,8	5	160,8
Sierra Leone	–	55,0	2	55,0
Slovénie	9,5	–	1	9,5
Sri Lanka	–	45,2	2	45,2
Tadjikistan	–	27,9	3	27,9
Tanzanie	–	329,7	6	329,7
Tchad	39,5	82,7	4	122,2
Thaïlande	400,0	–	1	400,0
Tunisie	202,0	–	2	202,0
Turquie	1 769,6	–	4	1 769,6
Ukraine	18,3	–	1	18,3
Uruguay	107,9	–	2	107,9
Venezuela	5,0	–	1	5,0
Vietnam	–	285,7	3	285,7
Yémen	–	144,8	4	144,8
Zambie	–	270,4	4	270,4
Zimbabwe	–	5,0	1	5,0
Total pour l'ensemble de la Banque	10 918,6	4 357,6	223	15 276,2